



**NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2018
VILLE DE MONS**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION TECHNIQUE DU BUDGET SERVICE ORDINAIRE SERVICE EXTRAORDINAIRE

PRESENTATION DES PRINCIPAUX AXES DU BUDGET

1. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE MANAGEMENT

2. LES SERVICES TECHNIQUES

- **LES TRAVAUX**

- 1. LES TRAVAUX**
- 2. LES DOSSIERS FEDER**
- 3. L'ENVIRONNEMENT/LA GESTION DES DECHETS**
- 4. LES CIMETIERES**

- **LA GESTION TERRITORIALE ET ECONOMIQUE**

- 1. L'URBANISME**
- 2. L'URBANISME ET L'ENVIRONNEMENT**
- 3. LE LOGEMENT**
- 4. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
L'AGRICULTURE**
- 5. LE DEVELOPPEMENT DURABLE**
- 6. LA MOBILITE**

3. La REGIE FONCIERE ET LA GESTION PATRIMONIALE

- 1. LA REGIE FONCIERE**
- 2. LA REGIE COMMUNALE AUTONOME (RCA)**

4. LES SERVICES EXTERNES

- 1. LE POLE MUSEAL MONTOIS**
- 2. LA PROMOTION TOURISTIQUE**
- 3. LES EVENEMENTS**
- 4. LA COMMUNICATION**
- 5. LA GESTION DES ASSOCIATIONS**

6. LA SECURITE

- 1. LA DOTATION A LA ZONE DE POLICE DE MONS QUEVY**

7. LES CULTES ET L'EMPLOI

- 1. L'EMPLOI**
- 2. LES CULTES**

8. L'EDUCATION

- 1. L'ENSEIGNEMENT**
- 2. LA JEUNESSE**
- 3. LES BIBLIOTHEQUES**

9. POPULATION ET ETAT CIVIL et les GROUPEMENTS PATRIOTIQUES

- 1. POPULATION ET ETAT CIVIL**
- 2. LES GROUPEMENTS PATRIOTIQUES**

10. LES CONTRATS DE SOCIETE

- 1. LE SERVICE DE PREVENTION**
- 2. LA POLITIQUE DES GRANDES VILLES**

11. SYNERGIES AVEC LE CPAS

- 1. EGALITE DES CHANCES ET CITOYENNETE**
- 2. LE SERVICE INFORMATIQUE**

INTRODUCTION

Comme chaque année, le Collège a l'honneur de vous présenter son budget. Cette année encore, malheureusement, la situation financière est difficile pour l'ensemble des pouvoirs locaux en Wallonie et en Belgique. Il en va de même pour la Ville de Mons.

Néanmoins, malgré les difficultés liées notamment à l'impact négatif du tax-shift sur nos finances (plus de 7 de 7M€ d'ici à 2021), le Collège a décidé de n'augmenter ni l'impôt des personnes physiques, ni le précompte immobilier, ni la taxe immondices, ni l'ensemble des taxes touchant le citoyen.

Au contraire, après avoir été à la rencontre de la population de nos 19 communes, le Collège a décidé de renforcer encore son action dans les domaines prioritaires pour les citoyens, à savoir la propreté, la sécurité (notamment la sécurité routière) et le soutien aux commerces locaux, tout en poursuivant son action dans les secteurs de l'aide sociale, l'éducation ou encore les services aux citoyens.

En matière de **propreté**, plus de 400.000€ supplémentaires seront consacrés au renforcement des équipes sur le terrain. Une campagne de sensibilisation sera également menée pour lutter contre les incivilités et le ramassage quasi gratuit des encombrants sera poursuivi dans le cadre du projet « Recytroc ».

Un budget de 100.000€ sera par ailleurs consacré à l'aménagement de toilettes publiques dans le centre-ville.

En matière de **sécurité**, le Collège continuera de doter la Zone de police Mons-Quévy d'un complément de 500.000€ pour augmenter le nombre d'agents de police sur le terrain, tout en augmentant le nombre de caméras de surveillances et de radars répressifs et préventifs.

En matière de **mobilité** douce, un budget supplémentaire de 100.000€ est dégagé pour améliorer la qualité et la sécurité de l'ensemble de nos pistes

cyclables Et comme chaque année, la Ville consacrera 1 million d'euros pour réfectionner les trottoirs et voiries, en partant des endroits identifiés comme prioritaires lors des rencontres citoyennes.

En ce qui concerne **l'enseignement**, la Ville continue d'investir dans ses 32 implantations et l'Académie de musique.

Afin de soutenir au maximum le **commerce** local, la Ville a décidé d'augmenter le fonds d'impulsion de 100.000€ et de le porter ainsi à plus de 300.000€. 50.000€ seront en outre consacrés au soutien du commerce de proximité, notamment dans les communes extra muros.

Enfin, 2018 verra la mise sur pied de la 1^{ère} biennale culturelle prévue dans la foulée de Mons 2015. A cette occasion, outre les différentes activités culturelles type « Grand huit », expositions de prestige (Niki de Saint Phalle), concerts et animations diverses, montées en collaboration avec MARS et la Fondation 2025, la ville a imaginé un événement majeur qui marquera le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice.

Comme vous le voyez, un budget certes difficile, mais volontariste et non dénoué d'imagination qui doit permettre à Mons de devenir plus que jamais un lieu où il fait bon vivre.

C'est ce à quoi l'ensemble des agents de la Ville de Mons et le Collège s'attachent chaque jour !

PRESENTATION TECHNIQUE DU BUDGET 2018

SERVICE ORDINAIRE

DEFINITION :

Le service ordinaire comprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers, en ce compris le remboursement de la dette.

Les prévisions sont établies conformément aux directives contenues dans la circulaire budgétaire du S.P.W. du 24/08/2017.

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE 2018

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Prestations	8.454.501,23	Personnel	61.939.836,82
Transferts	151.228.083,51	Fonctionnement	20.633.566,31
Dette	4.356.889,49	Transferts	59.353.878,94
		Dette	24.643.547,36
Total	164.039.474,23	Total	166.570.829,43
Prélèvements	2.531.355,20	Prélèvements	0,00
Total	166.570.829,43	Total	166.570.829,43
Boni propre	0,00	Déficit propre	0,00
Exercices antérieurs	1.092.147,48	Exercices antérieurs	1.034.817,00
Excédent	57.330,48	Déficit	-
Totaux propre et antérieurs	167.662.976,91	Totaux propre et antérieurs	167.605.646,43
Résultat général : BONI	57.330,48		-

ANALYSE DES EXERCICES ANTERIEURS

Le chapitre des exercices antérieurs reprend :

a. **EN RECETTES** :

Inscription du boni présumé de l'exercice 2017 résultant de la dernière modification budgétaire et du tableau de synthèse (adaptation) soit 1.092.147,48 €

b. **EN DEPENSES** :

Inscription d'un montant de 1.034.817,00 € à titre de prévision de « Cotisation de Responsabilisation » pour l'exercice 2017 dans le cadre du nouveau système de financement des pensions du personnel nommé.

* * * * *

ANALYSE DE L'EXERCICE PROPRE

ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET FINAL 2017 (MB2 DE
NOVEMBRE 2017)

MB2/2017 - Budget 2018

RECETTES			
	MB 2/2017	Budget 2018	Ecart
Prestations	7.420.363,96	8.454.501,23	+ 1.034.137,27
Transferts	147.800.949,23	151.228.083,51	+ 3.427.134,28
Dette	3.992.069,26	4.356.889,49	+ 364.820,23
Prélèvement hors Tonus	3770565,82	2.531.355,20	-1.239.210,62
Prél TONUS			
TOTAL	162.983.948,27	166.570.829,43	+ 3.586.881,16

DEPENSES			
	MB 2/2017	Budget 2018	Ecart
Personnel	60.586.444,49	61.939.836,82	+ 1.353.392,33
Fonctionnement	19.617.371,64	20.633.566,31	+ 1.016.194,67
Transferts	58.656.853,77	59.353.878,94	+ 697.025,17
Dette	23.030.988,15	24.643.547,36	+ 1.612.559,21
Prélèvement	1.092.290,22	0,00	-1.092.290,22
TOTAL	162.983.948,27	166.570.829,43	+ 3.586.881,16

ANALYSE PAR CHAPITRE METTANT EN EXERGUE CERTAINS ELEMENTS SIGNIFICATIFS

(Par rapport à l'exercice 2017)

RECETTES

I. Chapitre des prestations

Adaptation des crédits principalement en fonction des droits constatés au compte 2016 de l'évolution de l'exercice 2017 d'indexations, ainsi que de différentes informations communiquées par les services communaux

- 00010/106-01 : 1.599.139,04 € (2.293.605,00 au BI 2017 et 0 au BF 2017). Dépenses non engagées de l'exercice selon dispositions introduites par la circulaire budgétaire 2014. En appliquant la règle définie par la circulaire, le montant maximum pourrait être porté à 2.597.501,53 € (3% des dépenses de personnel et de dette).
- 00011/106-01 : Crédit spécial de recette - « Impact tax shift » (manque à gagner - nouvelle disposition à partir de 2017) remis à 0 à partir de 2018 conformément à la circulaire budgétaire (482.783,59 € en 2017).

II. Chapitre des transferts

- 00001/464-01 : 1.500.000,- € Subvention Région wallonne pour « Politique d'attractivité et mobilité ». Subvention octroyée durant

20 ans permettant de supporter la charge annuelle de certains investissements repris au service extraordinaire.

- 02101/466-01 : 39.355.920,27 € Fonds des communes selon information du SPW du 24/07/17. (39.039.658,34 € en MB2/2017)
- 04001/371-01 : 30.171.640,90 € – « Taxe additionnelle au précompte immobilier » – selon calcul imposé par la circulaire budgétaire - taux 2990. Soit (+) 1.008.156,84 € par rapport au budget 2017. Pas de modification de taux en 2018.
- 04001/372-01 : 25.335.124,41 € – « Taxe additionnelle IPP » – pas d’augmentation de taux – chiffre communiqué par le SPFF en date du 27/10/2017. Ce montant prend en compte l’impact découlant du Tax Shift (2016 à 2018). A noter que le budget initial 2017 reprenait un montant de 25.312.081,05 € corrigé à hauteur de 24.227.788,47 en MB2/2017 suite au courrier du SPF Finances. Pas de modification de taux en 2018.
- Autres taxes locales : diverses adaptations en fonction des derniers éléments connus, du compte 2016 et de l’évolution 2017 et dans certains cas de l’indexation permise par la circulaire.
- Pas d’augmentation de la taxe « immondices ». Le coût vérité étant rencontré.
- 35101/485-02 : remise à 0 contre 1.790.579,45 € au BI 2017 et 612.077,58 en MB2/2017. Conséquence de la prise en charge des rémunérations par la Zone de Secours des agents détachés par la ville.
- L’inscription ainsi que l’adaptation de montants de subventions et de récupérations diverses relevant d’informations en provenance à la fois des pouvoirs subsidiants. Certaines permettent de justifier l’augmentation des frais de fonctionnement.

III. Chapitre de la dette

- 55101/272-01 et 55201/272-01 : 3.620.840,08 € - « Dividendes Gaz/Electricité » : selon information de l'IDEA contre 3.493.899,49 € au budget final 2017.
- 12401/271-01 : 200.000,00 € « Participations dans les bénéfices des régies communales – RCA ». Ce poste avait été ramené à 0 en MB2/2017 considérant le résultat 2016 de la RCA

IV. Prélèvements

Pas d'utilisation des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice.

Transfert du service extraordinaire pour un montant total de 2.531.355,20 € des aides exceptionnelles :

- Sidérurgiques et autres : 726.296,20 €
- cotisation de responsabilisation pension à supporter par la Ville et son CPAS : 1.805.059,00 €

DEPENSES

I. Chapitre du personnel

Voir note dans le volume « Annexes ».

Selon la circulaire, pas d'indexation en 2018.

Pour rappel, comme précisé ci-avant (chapitre des recettes), la Zone de Secours prend en charge totalement les agents précédemment détachés par la Ville.

II. Chapitre du fonctionnement

À l'instar des exercices précédents, le Collège communal a exigé des différents départements communaux de poursuivre leurs efforts en matière de dépenses de fonctionnement eu égard aux écarts constatés depuis plusieurs exercices entre le budget après dernière MB et le résultat enregistré au compte.

L'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement est, dans certains cas, compensée soit par des recettes de prestations soit par des recettes de transferts.

A noter à l'article 10401/123-48 un montant de 200.000,00 € relatif aux frais d'élections d'octobre 2018.

III. Chapitre des transferts

- 12402/332-02 : 304.795,08 € - intervention à la RCA (frais de fonctionnement) – soit une majoration de 122.591,97 € par rapport au budget initial 2017. A noter cependant la suppression du crédit au 76442/332-02 (130.000,00 €) subvention RCA/RAQM.

- 35102/435-01 : contribution de la Ville dans les dépenses de la Zone de Secours Hainaut-Centre : 6.582.404,07 € soit une augmentation de 270.814,60 € suite aux informations communiquées par le Conseil de la Zone.
- 52901/321-01 : 300.000,00 € contre 200.000,00 € au budget initial 2017 – subsides Fonds d’impulsion nouveaux commerces
- 52902/321-01 : 50.000,00 € - nouvel article – Fonds de soutien au commerce de village
- 76202/332-02 : maintien d’un subside de 250.000,00 € dans le cadre de « Mons après 2015 ».
- Diminution de l’article 76203/332-03 (749.102,59 €) subside au Manège (mesure du plan de gestion).
- Articles 790 – Cultes : majoration de 25.743,42 € par rapport au budget initial 2017 tout en rentrant dans l’enveloppe qui a été définie au plan de gestion
- 83101/435-01 : dotation « CPAS » principale 16.913.445,95 € soit une augmentation de 983.868,79 € selon le budget arrêté par le centre. A noter l’augmentation du RIS et la prise en compte d’une cotisation de responsabilisation pension de + de 700.000,00 €
- 83116/435-01 : 50.000,00 € - intervention exceptionnelle au CPAS – Restos du cœur
- 87601/435-01 : 5.444.482,00 € – contribution à HYGEA dans la collecte des immondices. Montant identique par rapport à 2017. Le coût véritable est rencontré sans incidence sur le taux de la taxe communale.

IV. Chapitre de la dette

- Charges d'investissement : voir ci-après le chapitre relatif au service extraordinaire avec impact sur le service ordinaire.

Conclusions

Le budget 2018 est présenté en équilibre à l'exercice propre du service ordinaire et en léger boni au résultat général.

Pour faire face aux prochains amendements ainsi qu'aux budgets ultérieurs, la Ville dispose encore de 5.280.968,99 € de provisions pour risques et charges à rapatrier le cas échéant à l'exercice propre

* * * * *

SERVICE EXTRAORDINAIRE

DEFINITION

Le service extraordinaire comprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant. Il comprend également les subsides et prêts consentis à cette même fin, les participations et placement de fonds à plus d'un an ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE 2018

<u>RECETTES</u>		DEPENSES	
Transferts	30.591.862,38	Transferts	836.845,04
Investissements		Investissements	61.697.666,51
Dette	30.840.871,85	Dette	85.801,48
Prélèvement		Prélèvements	2.531.355,20
Total	61.432.734,23	Total	65.151.668,23
Boni propre		Déficit propre	3.718.934,00
Exercices antérieurs	1.848.850,71	Exercices antérieurs	928.665,33
Boni antérieurs	920.185,38	Déficit antérieurs	
Prélèvements 060	3.723.114,03	Prélèvements 060	0,00

Totaux propre et antérieurs	67.004.698,97	Totaux propre et antérieurs	66.080.333,56
Résultat général : <i>BONI</i>	924.365,41		

PRESENTATION DU RESULTAT

Exercice proprement dit :	déficit de 3.718.934,00 euros
Résultat général :	boni de 924.365,41 euros

COMMENTAIRES

Le relevé des investissements et des moyens de financement est particulièrement détaillé dans le volume : Annexes

Le budget extraordinaire 2018 a été établi selon le nouveau concept de projet extraordinaire.

Selon l'article 1^{er} ,4° du nouveau Règlement Général de la Comptabilité Communale « toutes les opérations comptables extraordinaires, tant en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale, sont identifiées par une référence informatique appelée numéro de projet extraordinaire ». Constitue un projet extraordinaire l'ensemble des recettes et des dépenses affectées à un même objectif d'investissement, de la conception à la finalisation complète.

Le programme d'investissement est arrêté à 63.548.978,36 Euros réparti comme suit :

- Pour le programme 2018 : 23.809.705,80 euros ;
- Pour l'enveloppe RW Enjeux métropolitains : 6.945.190,85 euros ;
- Pour les dossiers Wallonie 2020 – FEDER- (dont Enjeux métropolitains) : 32.794.081,71 euros.

Il convient de noter les principaux crédits affectés aux domaines suivants :

- des crédits sont inscrits pour la mobilité et l'attractivité dans le cadre de l'enveloppe Région Wallonne soit les travaux d'aménagement du parking de la Grand-Place, la stabilisation de l'enceinte extérieure du Parc du Château Comtal et sa mise en lumière ;

- divers travaux et acquisitions pour les bâtiments scolaires : Ecole du Trieu – menuiseries extérieures et renouvellement des installations sanitaires, Ecole communale de Saint-Symphorien – construction d’un gymnase, Ecole du Ponton à Cuesmes – aménagement d’un réfectoire et d’une cuisine ;
- des crédits sont inscrits pour les travaux de réfection des trottoirs et de la voirie Rue de la Station, de France, d’Amérique à Obourg ainsi que pour l’aménagement d’une piste mixte cyclo-piétonne entre la gare et le parking du Grand-Large et pour divers aménagements de pistes cyclables ;
- des crédits sont également prévus pour la construction de vestiaires pour le CS Jemappes, divers aménagements pour l’AS Ghlin et pour la sécurisation du Musée de l’Attacat ;
- plusieurs crédits sont inscrits dans le cadre des projets Wallonie 2020 : des travaux et équipements pour la Maternité Commerciale, le Centre de Logistique Urbain et la Galerie du Centre, la conception et la réalisation du Parking Place Nervienne, les travaux aux toitures des bâtiments Toison d’Or et Saint-Georges de l’Hôtel de Ville ainsi que l’aménagement du Square Saint-Germain.

Ce programme représente une charge complète d’emprunts de 2.251.762,25 euros

soit :

- Pour le programme de 2018 : 1.174.343,27 € ;
- Pour le Hors-quota 2017 (investissements hors balise) : 46.062,74 € ;
- Pour l’enveloppe RW Enjeux métropolitains : 511.039,30 € ;
- Pour les projets Wallonie 2020: 520.316,94 €.

Ce programme représente donc un intérêt de 6 mois (4 % par an) de 551.489,74 euros soit :

- Pour le programme de 2018 : 289.383.52 € ;
- Pour le Hors-quota 2017 (investissements hors balise): 10.907,19 € ;
- Pour l’enveloppe RW Enjeux métropolitains : 138.903,82 € ;
- Pour les projets Wallonie 2020: 112.295.21 €.

Le montant de 551.489,74 € est injecté dans le budget ordinaire selon les directives de la circulaire budgétaire.

**PRESENTATION DES PRINCIPAUX AXES DU
BUDGET**

1. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE MANAGEMENT

L'année 2018 s'inscrira dans la continuité des années antérieures, afin de respecter le plan de gestion 2016-2020, dans un contexte budgétaire toujours aussi difficile.

En 2018, comme en 2017, le plan d'embauche, se limitera principalement aux remplacements de personnel strictement indispensables et tiendra toujours compte de la règle (fixée dans le plan de gestion) du non remplacement de 3 agents sur 4 qui partent à la retraite. Le service GRH sera néanmoins attentif à renforcer des services spécifiques, comme les services directement en contact avec la population, qui ne pourraient supporter un accroissement de leur charge de travail suite à un manque d'effectifs, et qui donc requièrent une attention particulière.

Au niveau des nouveaux engagements, l'effort sera particulièrement concentré sur le recrutement de 10 ouvriers qualifiés et de 2 agents techniques, chargés de l'encadrement, qui seront affectés dans les services de proximité, en vue d'améliorer la propreté sur le territoire montois.

Au niveau du pôle muséal, seuls 2 engagements supplémentaires seront effectués. Ceux-ci sont subsidiés, l'un à 90%, dans le cadre des fonds FEDER, l'autre totalement par une convention particulière, et donc avec une contribution financière de la ville extrêmement limitée, voire nulle.

Le service GRH poursuivra par ailleurs les mesures mises en place en 2016 et 2017 visant à :

- la récupération progressive des heures supplémentaires accumulées par le personnel, par une gestion maîtrisée et plus stricte,
- l'implémentation d'une politique de gestion de l'absentéisme, initiée fin 2017, et qui a permis :
 - d'analyser les chiffres/service avec les responsables,

- et de les former à la conduite des entretiens d'absence.

Sans oublier les missions « classiques » dévolues à la Gestion des Ressources Humaines, la priorité du service RH sera réservée en 2018 à la mise en place d'une nouvelle méthode de description de fonction (outil Scillus du CRF) qui permettra d'aller à la rencontre de tous les services afin que chaque agent puisse se voir définir, sur une base objective, les compétences attendues et la finalité de son emploi. La finalisation des descriptifs de fonction via la nouvelle méthode Scillus permettra de fournir un support objectivé aux évaluations : accroître le lien entre le descriptif de fonction et l'évaluation permettra à chacun de comprendre la raison d'être d'un poste et de faire évoluer ses compétences en vue d'atteindre un objectif commun.

Enfin, l'année 2018 clôturera le processus de l'octroi des évolutions de carrière du personnel contractuel, engagé depuis 2011, en accordant l'intégralité de l'évolution de carrière au personnel contractuel et APE, de niveau D9 et A.

Comme mesures en faveur du personnel communal, nous noterons :

- la poursuite de la constitution de réserves de recrutement et de promotion ;
- l'augmentation de l'indemnité kilométrique vélo, pour les déplacements du domicile au lieu de travail de 0,15 à 0,23€;

2. LES SERVICES TECHNIQUES

A. LES TRAVAUX

1. LES TRAVAUX

L'année 2018 verra l'avancement du chantier de l'Avenue du champ de Bataille (Phase 2) à Flénu (réfection voirie, trottoirs et égouttage), la finalisation des chantiers du Vieux Chemin de Binche à Mons (réfection voirie et égouttage) et de la rue de la Brisée à Maisières (marché conjoint avec la ville de Soignies - réfection voirie et égouttage).

Dans le cadre du Plan d'Investissement communal 2017/2018. , les procédures de marché publics pour les chantiers suivants seront initiées :

- Traversée de Ghlin. Phase 1 - carrefour Grand-Large - rue Emile Limaugue (réfection voirie, trottoirs et égouttage - chantier conjoint avec le SPW)

- Réfection de la voirie et des trottoirs rue de la Station, de France, d'Amérique à Obourg

- Réfection de la voirie et des trottoirs Rue du Mouligneau à Ghlin

- Réfection de la voirie et des trottoirs Rue du Château Guillochain à Jemappes

- Réfection de la voirie et des trottoirs Rue d'Asquillies à Nouvelles

- Réfection de la voirie et des trottoirs Avenue Princesse Paola et Avenue Prince Albert à Saint Symphorien

- Réfection des trottoirs des rues Etangs Derbaix et de l'Auflette à Cuesmes

Comme les années antérieures, une attention sera apportée afin que les travaux d'investissements bénéficient à l'ensemble des sections que ce soit en matière d'entretien des infrastructures routières mais aussi dans le cadre de l'entretien des infrastructures scolaires et sportives.

Un nouveau règlement relatif à l'encadrement des travaux des sociétés d'impétrants sera réalisé.

Chaque dossier sera élaboré en apportant un soin particulier aux éventuelles possibilités qu'il présente en matière d'économie d'énergie. Une note technique sera établie pour chaque dossier afin de justifier l'isolation mise en œuvre par rapport aux engagements pris dans le cadre du plan Pollec.

Le remplacement progressif des lampes à vapeur de mercure par des luminaires LED sera terminé fin 2018.

Dans le cadre de l'application du Zérophyto, un crédit spécifique a été inscrit afin d'améliorer le verdissement des allées des cimetières.

De plus, un permis de végétaliser l'espace public (notamment les tours d'arbre) sera mis en place.

La propreté reste une des priorités du Collège via notamment un engagement significatif de personnel qualifié permettant d'augmenter l'encadrement sur le terrain mais aussi via une campagne de communication importante.

2. LES DOSSIERS FEDER

Pour rappel, la Ville de Mons a obtenu 64M€ dans le cadre de la programmation Wallonie-2020.EU. Les projets financés ont principalement pour vocation la redynamisation économique du cœur de Mons. Il s'agit véritablement de se mettre au service des citoyens en rendant le centre-ville plus attractif encore. Il s'agit par exemple d'y développer des industries créatives dans des secteurs de pointe de l'économie créative en établissant un lien entre la culture et l'économie. A cet égard, deux projets importants ont été acceptés par la Task-Force : le QG du HUB CREATIF « *Creative Valley* » (acquisition et aménagement de son siège) et le projet de « Living Museum Lab ».

Un des projets-phares de Mons consiste en la création d'une maternité commerciale. Il s'agit d'acquérir des immeubles du centre-ville, de les rénover et de les mettre à disposition de nouveaux commerçants à un prix raisonnable. La requalification urbaine de bâtiments commerciaux en centre-ville et la réfection de plusieurs voiries ont également été acceptées. Un parking sous la Place Nervienne pourra aussi voir le jour, favorisant la mobilité et le stationnement en centre-ville.

Les projets ont également pour objectif de restructurer la liaison entre le cœur historique de la ville et la nouvelle ville en devenir du côté des Grands Prés, comme l'aménagement de la Place Léopold en face de la nouvelle gare ou de la Place des Congrès et du jardin des expositions de l'autre côté de la future gare-passerelle de Calatrava.

Les projets liés à la requalification de la maison Jean Lescarts et de la Maison espagnole ont eux aussi été validés, tout comme des projets liés au développement durable tels que ceux liés à l'Hôtel de Ville et au Plan Lumière.

En matière d'attractivité touristique, trois projets événementiels seront proposés, à savoir deux expositions de prestige (2017 et 2019) et un spectacle vidéo-mapping (2018) à l'occasion des commémorations de la Grande Guerre. La première exposition valorisera une fois encore la création artistique contemporaine en mettant à l'honneur le célèbre photographe pop et réalisateur de clips américain David LACHAPELLE.

DESCRIPTION DES PROJETS

QUARTIER GARE-CONGRES

BUDGET : 11,9M€

Il s'agit tout d'abord de l'aménagement des places Léopold et Congrès constituant les deux têtes de la future gare-passerelle Calatrava, qui assurera bientôt la liaison entre la ville historique et la nouvelle ville située du côté des Grands Près.

Ce projet concerne les abords du centre de congrès et comprend l'aménagement du « jardin des expositions », la réfection du Chemin de l'Inquiétude, de l'Avenue des bassins et de la passerelle des Bassins. Les investigations terminées, l'étude du plan d'aménagement de la zone concernée va être établie. Les études relatives aux travaux d'aménagement pourront ainsi être élaborées et les marchés de travaux mis en adjudication.

LE PASSAGE DU CENTRE

BUDGET : 9,8M€

Le projet vise la redynamisation commerciale de la Galerie du Centre par :
-sa requalification fonctionnelle et esthétique (façades, sol, verrière, entrées, matériel animation & communication...)

-l'acquisition de cellules en vue de la création d'espaces de mutualisation de services à destination des commerçants montois et la mise à disposition d'espaces locatifs.

Une analyse des lourdes problématiques liées à la cession des droits réels sur les espaces communs et façades de la galerie et sur les notions d'« aides d'état » a été menée par les services concernés.

Des contacts sont actuellement menés avec l'ensemble des propriétaires afin de connaître leurs intentions suite à la réception des rapports incendie de la Galerie.

LA MATERNITE COMMERCIALE

BUDGET : 9,6M€

Avec la maternité commerciale, la Ville entend favoriser la création et le développement d'activités économiques en mettant à disposition de nouveaux commerçants des cellules commerciales pour une période de temps définie.

Celles-ci sont en effet octroyées à un prix inférieur à celui du marché, le temps pour le commerçant de développer son activité. La maternité permettra l'éclosion de nouveaux commerces, ainsi qu'une meilleure diversification et complémentarité de l'offre commerciale présente dans le centre de la Ville.

En 2018, les acquisitions se poursuivront. Des travaux seront mis en adjudication et certains déjà menés, suite aux études qui seront réalisées par l'auteur de projet qui a été désigné en 2017.

LE PARKING SOUS LA PLACE NERVIENNE

BUDGET : 6,8M€

Le projet vise le renforcement de la mobilité en centre-ville et de son attractivité commerciale par la création d'un parking souterrain de 220 places et le réaménagement de l'esplanade de la Place Nervienne.

La campagne d'investigations des sols, préalable au lancement de la phase de programmation fonctionnelle et technique du parking, est à présent terminée.

Le marché relatif à la conception et la réalisation du parking en sous-sol et à l'aménagement de l'esplanade sera lancé courant 2018.

LA REFECTION DE VOIRIES

BUDGET : 2,6M€

Dans un souci d'harmonie urbanistique, d'une revitalisation urbaine forte, une mise à niveau esthétique des voiries est indispensable. De plus, elles permettront la valorisation des abords des points touristiques et renforceront l'attrait de la Ville pour de nouveaux investisseurs.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des aménagements introduits et réalisés lors de la programmation Convergence 2007-2013.

Les voiries concernées sont la rue de la Réunion, la rue des Sœurs Grises, la rue de la Terre du Prince et la Rampe Sainte-Waudru.

En 2018, les études seront finalisées, permettant une mise en adjudication des travaux.

LA MAISON JEAN LESCARTS

BUDGET : 2,3M€

La volonté est de pouvoir disposer d'un outil moderne qui rende accessible au plus grand nombre, par le biais d'un parcours d'exposition permanent,

l'histoire de la ville de Mons et de ses habitants dans un bâtiment emblématique du centre-ville et idéalement situé à côté du musée de Beaux-Arts (le BAM).

Un conseiller en histoire et processus de co-crédation va être désigné. Il sera entre autres chargé de la sélection des œuvres. Celle-ci sera opérée à court terme et permettra ainsi à l'auteur de projet d'étudier un aménagement intérieur adéquat, sur base d'un concept scénographique. La reprise de l'étude de réaménagement extérieur va de pair avec l'étude relative à l'aménagement intérieur, vu la valeur patrimoniale du bâtiment.

L'HOTEL DE VILLE

BUDGET : 5,8M€

Dans un souci d'efficacité énergétique, le périmètre de l'Hôtel de Ville fera l'objet de nombreuses actions visant à réaliser des économies d'énergie sont à envisager. Ainsi, la restauration et/ou le remplacement des toitures, ainsi que leur isolation, l'installation de nouvelles menuiseries, le remplacement des chaudières, la régulation et l'optimisation du chauffage et de l'éclairage sont prévus. Un audit énergétique a été réalisé afin de mettre en œuvre les mesures adéquates. Les travaux de toitures de la Salle Saint Christophe sont terminés. L'étude relative aux toitures de la Toison d'or est en cours. Les travaux des toitures de la Salle Saint Georges seront effectués en 2018..., entre autres actions.

LE PLAN LUMIERE

BUDGET : 2,4M€

Dans la cadre d'une démarche globale d'économies d'énergie et de développement durable, le projet « Plan lumière » comprend la réalisation d'éclairages intensifs, festifs, fonctionnels et patrimoniaux de trois périmètres principaux du centre-ville : Beffroi, Espace Grand'Place, Piétonnier et rues adjacentes.

Un premier périmètre a été traité au cours de l'année 2017 : le Beffroi. Sa mise en lumière est à présent effective.

La philosophie globale du projet d'intervention dans le second périmètre « Piétonnier et rues adjacentes » a été définie et repose sur trois composants: un éclairage fonctionnel, la mise en valeur de façades dites remarquables et le développement d'un éclairage attractif (interventions contemporaines). Les deux premiers éléments sont en cours de conception et réalisation et seront finalisés dans le courant de l'année 2018.

Concernant le dernier périmètre, l'« Espace Grand'Place », dès que la philosophie de l'intervention envisagée sera validée, un concepteur lumière sera désigné.

LE HUB CREATIF

BUDGET : 5M€

Acquisition et aménagement du siège du Hub créatif montois (« Creative Valley ») : localisé en plein centre-ville, dans des bâtiments situés rue de la Coupe et de la Clef, le cœur du projet de Hub créatif permettra d'y héberger diverses activités menées par de nombreux partenaires impliqués avec la Ville dans le Hub créatif.

Il est ainsi envisagé d'y créer un espace de co-working, une antenne du Fab Lab piloté par l'institut Numédiart, des salles dédiées à des workhops et à des animations, un café Europa, des salles de réunions et des espaces communs.

LE LIVING MUSEUM LAB

BUDGET : 1,1M€

Pour initier cette démarche innovante, le Pôle muséal de la Ville de Mons développera un véritable lieu d'appropriation, d'expérience, de recherche,

de développement et d'expérimentation du patrimoine avant une mise en situation en contexte muséal.

Deux appels à projets ont déjà été lancés afin d'accompagner des porteurs de projets dans la concrétisation de leur idée, par la création ou la finalisation d'un pré-prototype testé en milieu muséal.

LE CENTRE LOGISTIQUE URBAIN

BUDGET 3.364.625€

Par le biais de la création de ce centre logistique urbain, ce projet entend offrir un service complémentaire aux commerçants du centre-ville et de traiter un des problèmes majeurs qui est celui de l'accessibilité et de la mobilité en centre-ville. En effet, compte tenu de la taille réduite des cellules en centre-ville, des difficultés de parking ou d'accessibilité, ce projet permettrait la possibilité de mutualisation de stocks pour les commerçants du centre-ville avec un approvisionnement des magasins réalisé grâce à des camionnettes équipées de manière durable. L'étude en cours de finalisation permettra de définir l'outil dont le territoire montois a besoin.

LE SQUARE SAINT GERMAIN

BUDGET : 907.687€

Site classé, établi à la fin du XIX^e siècle à l'emplacement de l'église Saint-Germain qui fut démolie à la fin du XVIII^e siècle, le square fera l'objet d'un aménagement global. L'étude est en cour de finalisation les travaux démarreront dans la foulée.

LA MAISON ESPAGNOLE

BUDGET 220.000€

Dans la continuité des travaux de rénovation externe du bâtiment, il est prévu de procéder à l'aménagement intérieur de ce lieu. Ce dernier deviendrait un lieu de promotion, d'information, de médiation des

Patrimoines UNESCO de la ville. En 2018, les études seront élaborées afin de permettre une mise en adjudication des travaux.

LES EXPOSITIONS DE PRESTIGE

BUDGET : 1.360.000€

Avec le succès des expositions Warhol et Van Gogh en termes de visiteurs, mais également et surtout en termes de retombées économiques locales sur les commerçants et entreprises, il convient de poursuivre la dynamique en organisant d'autres expositions de prestige. On l'a vu, l'organisation d'expositions d'envergure internationale agit comme un moteur économique au sein d'une région. Les effets se sont ressentis dans de nombreux secteurs : l'horeca, les commerçants, des petites entreprises, des artistes régionaux,... Deux expositions seront proposées dans le cadre de la programmation Wallonie2020-eu., dont la première en 2017, est consacrée à l'artiste américain David LA CHAPELLE. La seconde sera organisée en 2019. Egalement sur le plan événementiel, un grand spectacle de vidéo-mapping sera programmé en 2018 pour fêter la Commémoration de la Grande Guerre.

En définitive, suite au travail réalisé par la Ville de Mons, lesdits projets FEDER ont tous reçu l'approbation définitive du Gouvernement wallon.

Les actions nécessaires à la mise en œuvre de ces projets se poursuivront en 2018, afin de permettre à notre Ville d'atteindre ses objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive.

3. L'ENVIRONNEMENT – LA GESTION DES DECHET

1. Gestion des déchets/propreté publique

En matière de gestion des déchets, le Service de l'Environnement travaille en étroite collaboration avec les différents services communaux et intervenants extérieurs (Police locale, HYGEA,...) et ce, en vue d'améliorer l'environnement de l'ensemble de l'entité montoise.

Cet objectif s'articule essentiellement autour des actions suivantes

- suivi du service rendu par HYGEA afin de signaler l'ensemble des dysfonctionnements constatés et analyse des éventuelles modifications apportées aux tournées des collectes sélectives des immondices, PMC, papiers-cartons,
- analyse et suivi des demandes citoyennes
- gestion des déchets communaux en ce compris les déchets spécifiques des ateliers communaux,
- gestion des déchets en collaboration avec HYGEA lors des manifestations sportives et/ou festives,
- modifications des emplacements des bulles à verres,
- gestion de la convention Ville/SPW relative à l'octroi de subventions en matière de prévention et de gestion des déchets,
- établissement du coût-vérité (statistiques déchets à fournir au DSD-Département des Sols et des déchets),
- gestion des conventions pour la collecte des textiles sur le territoire de Mons,
- gestion des campagnes de dératisation et de stérilisation des chats errants
- ...

L'optimalisation de la gestion des déchets se fait tant au niveau des citoyens, des entreprises (dans le cadre de l'instruction de leur dossier

d'exploiter) et de l'administration communale en visant la réduction à la source les déchets et en optimisant les filières de récupération/recyclage

Les initiatives citoyennes en matière de propreté publique seront soutenues via notamment l'encadrement et le suivi de l'opération des Ambassadeurs de la Propreté mené par BE Wapp

2. Lutte contre les pollutions et nuisances - délinquance environnementale

La demande de plus en plus forte du citoyen pour un meilleur respect de son cadre de vie implique que la Ville tente d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de pollutions et nuisances diverses, voire de délinquance environnementale.

Le Service de l'Environnement s'y efforce au travers de différents moyens en collaboration étroite avec la Police locale, avec le département de la Police et des Contrôles et de l'Unité des Répressions et de Police du Service Public de Wallonie pour la recherche et la poursuite des contrevenants.

3. La sensibilisation

En matière de sensibilisation, les projets pour 2018 par le Service de l'Environnement se poursuivent de manière continue aux années précédentes :

- en matière d'eau : amélioration de la qualité des eaux en collaboration avec le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine : journée de l'eau, rivière propre...

- en matière de réduction des déchets : compostage : tenue de stands, stand permanent de l'écoparc à Obourg, analyse de la possibilité de mener à bien un compostage urbain,...

- en matière de biodiversité : semaine sans pesticide, commune MAYA, Nuit de l'Obscurité, édition de balades arbres remarquables / patrimoine,..., batraciens, faucon,...label cimetière Nature, lutte contre les plantes invasives en collaboration avec le Service des Plantation, amélioration de la biodiversité de nos terrils Héribus et Cibly, soutien aux initiatives visant à végétaliser le domaine public

4. LES CIMETIERES

- La gestion quotidienne des cimetières est sous la compétence des travaux, avec des bureaux localisés sur le site de Ghlin (ancienne caserne Cabuy – Route de Wallonie) tandis que la gestion administrative (déclaration de décès) se trouve à l'état civil (Rue Buisseret).
- Les crédits d'investissement viseront principalement cinq objectifs en 2018 :
- * Mise en conformité de l'ensemble de nos cimetières aux nouvelles prescriptions définies par le décret régional wallon régissant les funérailles et sépultures : création et signalisation d'ossuaires, de pelouses des étoiles, mise à disposition de concessions destinées à recevoir les urnes (caveaux-urnes), ...
- * Amélioration de l'aménagement global des cimetières : réfection des pelouses d'honneur, installation de poubelles semi enterrées, optimalisation de la gestion du patrimoine des cimetières, suite de la réfection totale des allées au cimetière de Mons afin d'enrayer le

glissement de terrain, amélioration de la signalisation dans les cimetières, pose de cuves sans fond pour les terrains non concédés ou les concessions pleine terre,...

- * Aménagement des cimetières dans le cadre de la gestion zéro-phyto : aménagement des allées, des entre-tombes, de parterres,... en vue d'une gestion raisonnée des cimetières suite à l'arrêt des pesticides.
- * Poursuite de l'établissement d'un cadastre des cimetières en association avec la cartographie : vu le nombre de cimetières et de concessions à répertorier, ce travail sera réalisé sur plusieurs exercices budgétaires. Ce cadastre permettra à nos services de se doter d'une base de données fondamentale, qui garantira une gestion optimale de l'espace funéraire, principalement dans la perspective d'une récupération des espaces, suite au non entretien ou au non renouvellement des concessions.
- * Continuation de notre politique de désaffectation dans l'ensemble des cimetières : évacuation des monuments, création de zones conservatoires, récupération du petit patrimoine, exhumations des corps et déplacement vers les ossuaires,...
- * Mise en valeur du caractère patrimonial de nos cimetières : réalisation d'un zonage dans chaque cimetière, mise en valeur des sépultures d'importance historique locale définies par la Commission pour la Sauvegarde du patrimoine funéraire (remise en état, identifiant,...).
- Quant à l'extension des cimetières, la Régie foncière négocie l'acquisition de terrains pour Flénu et Nouvelles.
- Outre ces acquisitions, les budgets 2017 viseront également la poursuite de l'aménagement des différentes extensions.

B. LA GESTION TERRITORIALE ET ECONOMIQUE

Rappel des éléments fondamentaux en matière de densification et de développement territorial à Mons.

Pour mémoire, la matière est réglée par deux outils :

- Le schéma de structure communal
- Le guide communal d'urbanisme.

Le guide communal d'urbanisme, depuis 2002 (avec révision en 2006), établit une cartographie du territoire montois, sous forme de couronne d'urbanisation. Au sein de chacune de ces couronnes, les modes d'urbaniser diffèrent.

Tout d'abord, une première zone concerne le centre-ville, correspondant au Mons intra-muros, définit, par le Guide Communal d'Urbanisme « **Territoire du centre** ».

Ce territoire se distingue par une forte densité des constructions ainsi qu'une grande rareté des terrains à bâtir encore disponibles.

Compte tenu de la rareté des surfaces bâissables disponibles, mais également de la proximité des commerces, des services, des équipements, et moyens de mobilité douce (excellente accessibilité des transports en communs), le territoire du centre est voué à une densification importante, principalement sous la forme d'appartements, dans le respect des intentions traduites par le Guide Communal d'Urbanisme et qui ont pour objectif de préserver les caractéristiques sitologies et patrimoniales des lieux. Il faut cependant noter que, ces dernières années, plusieurs programmes de logements sous formes d'habitations unifamiliales ont été bâtis en centre-ville (maisons au quartier Rachot et à la rue Pécher, par exemple...).

Le territoire de « **première couronne** » constitue le prolongement moderne du centre historique, ci-avant défini comme « territoire du centre ».

En raison de cette proximité, les quartiers qui s’y développent ou les quartiers encore à créer doivent proposer un cadre de vie favorable à l’épanouissement de citoyens actifs et non actifs de toutes les générations, mais qui recherchent les commodités d’un mode de vie urbain. A cette fin, ils doivent offrir un habitat raisonnablement dense, suffisant à justifier la présence d’équipements et des nombreux services.

A noter que, pour cette zone, la référence au contexte est prédominante dans le cadre de l’appréciation d’un projet de construction de logements, étant entendu que pour certaines zones stratégiquement situées (proximité de la gare, par exemple) une politique de densification du bâti prévaut.

Au sein de cette première couronne, il n’est donc pas rare de retrouver des programmes de logements sous forme d’appartements, mais également sous formes de logements unifamiliaux, deux ou trois façades, comme c’est par exemple le cas dans le cadre des développements attendus au niveau de la Zacc 25, où l’on retrouve, tant des immeubles à appartements (côté ville) que des maisons unifamiliales (vers la seconde couronne).

Le territoire de la **seconde couronne** correspond principalement aux quartiers à vocation résidentielle situés entre la première couronne et les limites qu’il est souhaitable de donner à l’agglomération. Elle présente en situation de fait de grandes surfaces non bâties que le plan de secteur, outil régional, réserve à l’habitat ou, à tout le moins, à l’urbanisation. Les quartiers existants au sein de cette couronne d’urbanisation sont parfois anciens et relativement denses, d’autres sont récents et constitués d’habitat pavillonnaire.

Au sein de cette seconde couronne, c'est surtout le contexte de référence au sein duquel le projet s'implique, qui servira généralement de référence pour apprécier si un projet s'implante de manière adéquate ou non.

1. L'URBANISME

L'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2017, d'un nouveau Code : le Codt.

Ce nouveau code de développement territorial (Codt), a nécessité, tant un apprentissage technique, qu'administratif des services de l'administration. En effet, le nouveau code a introduit des changements majeurs en la matière:

- Les outils d'aménagement du territoire ont été sensiblement modifiés et, de manière générale, leur valeur indicative a été privilégiée,
- La liste des travaux soumis à permis a été sensiblement modifiée,
- Les délais d'instruction des demandes de permis ont été modifiés,
- Les documents composant une demande de permis ont été modifiés,
- Les procédures en matière d'infractions urbanistiques ont été modifiées,

La transition entre les deux législations a pu être réalisée de manière satisfaisante grâce à un important travail de préparation préalable par les agents du service de l'urbanisme ;

Une évaluation de l'intégration des nouvelles normes devra être réalisée courant 2018, après quelques mois d'utilisation du nouveau Codt.

1) La gestion des missions de base du département :

- L'assistance et le conseil aux porteurs de projet et aux architectes**

Cet accueil, organisé deux fois par semaine à l'occasion de deux demi-journées (permanences) permet de renseigner plus efficacement les différents interlocuteurs (particuliers ou professionnels) sur l'état d'avancement des dossiers et de recevoir le public dans un espace adéquat pour les dépôts de documents ou la consultation de dossiers, ou encore la délivrance de certains documents administratifs.

En marge de ces permanences bi-hebdomadaire, les membres du personnel restent disponibles sur rendez-vous.

En outre, en 2017, la Cellule de l'urbanisme a mis en place, avec la cellule logement, des permanences communes compte tenu de l'interdépendance des deux matières.

□ **Mise en place de la Cellule d'accueil des investisseurs.**

Les personnes souhaitant développer un projet à Mons disposent de la garantie d'un accompagnement personnalisé de leur projet, depuis la mise en place, au sein de la Ville de Mons, de la Cellule d'accueil des investisseurs, qui vise à leur offrir un soutien dans les différentes étapes administratives de leur projet et qui associe le Collège communal, les services communaux et la Région wallonne.

Le maître mot au sein de cette cellule est l'échange d'information entre les différents services compétents afin que les projets puissent évoluer le plus rapidement possible.

Pour l'année 2017, à la date du 30 novembre, la Cellule s'est réunie 10 fois.

□ **La réception et le traitement administratif des dossiers de demandes d'autorisations urbanistiques** (permis d'urbanisme, permis d'urbanisation,..)

Le service instruit la demande d'autorisation, sur laquelle il se prononce par voie d'avis.

La réunion de projet :

Une réunion de projet peut être organisée avec les autorités si le demandeur de permis le souhaite. Elle est l'occasion de présenter et d'améliorer le projet avant le dépôt de la demande de permis. Cette réunion permet au demandeur de présenter son dossier dans les meilleures conditions et d'anticiper avec l'administration le compte à rebours des délais de rigueur

le **contrôle et la répression** des infractions ;

L'assistance technique, à savoir des conseils apportés en interne à différents services communaux dans le cadre des projets qu'ils mènent. On peut principalement citer : les services de la Voirie , des Bâtiments, la Régie foncière, la Cellule Logement de la Ville de Mons, le service des Sports, la cellule Mobilité , le service des Marchés publics, notamment dans le cadre des projets Convergence et le CPAS, en ce qui concerne ses projets de construction.

2) La poursuite de la mise en œuvre de la politique urbanistique définie par le Collège.

Actualiser des outils d'aménagement existants.

La nomenclature de ces outils a été modifiée par le nouveau Codt.

En 2018, un schéma d'orientation local sera mis en œuvre sur une zone située entre l'Avenue Wilson, l'Avenue de la Faïencerie et la voie de chemin de fer afin d'entamer une réflexion sur la réorganisation du bâti.

Elaborer les dossiers de mises en œuvre de Zacc :

52 ZACC sont recensées sur le territoire communal. Dans le découpage des aires d'application du Règlement Communal d'Urbanisme, elles sont réparties comme suit :

- 12 sont comprises dans l'aire « hors agglomération »
- 11 sont comprises dans l'aire « 1ère couronne »
- 33 sont comprises dans l'aire « 2nde couronne »

Une Zacc est actuellement en cours d'étude (sa mise en œuvre a d'ores et déjà été validée par le Conseil Communal, en 2010), en vue d'une possible mise en œuvre, dans le futur : **ZACC n°48, dite « des anglais » de Flénu** (dossier d'établissement du rapport urbanistique et environnemental en cours. Le dossier est, à ce jour, considéré comme incomplet)

3) L'élaboration et le suivi de projets de quartier visant la reconnaissance de périmètres de rénovation urbaine.

Les trois derniers périmètres de rénovation urbaine validés par le Conseil Communal sont :

1. périmètre dit « Gare » : Une reconnaissance par la Gouvernement Wallon permettra de pouvoir entamer des actions complémentaires à celles déjà programmées : la gare, les façades, et la voirie (Convergence) ; Le dossier a été présenté à la CRAT le 2 décembre 2016. Toutefois, à ce jour, aucune reconnaissance dudit périmètre n'est encore intervenue.
2. Périmètre dit « Mon(s) Cœur de Ville ». Ce périmètre est composé essentiellement des

voiries commerçantes qui rayonnent depuis la Grand'Place telles que la rue d'Havré, la rue de la Clef, la rue de la Coupe ainsi que l'axe qui relie la Grand'Place à la porte de Bertaimont en passant par la rue de la Chaussée et Grand'Rue. La rue des Fripiers et la Place du Marché aux Herbes, vu leur nature, font également partie intégrante du périmètre commerçant. L'objectif est de ramener du logement qualitatif en centre-ville de Mons.

3. Périmètre dit « Place de l'Attaque à Jemappes ». La Place de l'Attaque est un petit espace à l'échelle du quartier sur lequel un aménagement durable doit être mis en place.

Plusieurs réunions citoyennes sont intervenues entre 2014 et 2016. Une convention exécution a été obtenue de la région wallonne en date du 07.03.2016. Le permis d'urbanisme a été octroyé. Les travaux de réaménagement de la place devraient débuter dans le courant de l'année 2018, une fois que le marché public pour les travaux aura été finalisé.

4. périmètre dit « Capucins » : dissocié du périmètre gare, dont il faisait initialement partie, ce nouveau périmètre fera l'objet d'une instruction parallèlement à l'instruction du périmètre « Mon(s) Cœur de Ville ».

4) La sauvegarde du patrimoine architectural et l'amélioration de la qualité architecturale des nouveaux projets.

Le département joue un rôle fondamental dans la sauvegarde du patrimoine architectural par l'attention qu'il doit accorder au respect et à la protection de ce patrimoine dans le cadre de l'instruction des demandes de permis y relative et de la répression des infractions urbanistiques occasionnés à ce patrimoine, l'instruction des demandes de classement, l'information du citoyen.

Par ailleurs, le Collège Communal a déjà, plusieurs fois, regretté le manque de soins apporté à certains nouveaux immeubles construits dans le centre-ville ou sur les boulevards.

Le Département veillera à la qualité architecturale des nouvelles constructions, ainsi qu'au soin apporté aux détails architecturaux et aux matériaux employés.

Par ailleurs, le Collège a mis en œuvre une prime à l'embellissement (adapté par décision du conseil le 28.01.2013).

En 2014, une nouvelle prime relative aux travaux de rafraîchissement a été créée, sur base du constat que de nombreux immeubles ou de types de travaux ne pouvaient être subsidiés dans le cadre de la prime à l'embellissement compte tenu des critères de sélection assez stricts.

→ Cette prime aux travaux de rafraîchissement vise tous les immeubles qui ne rentrent pas dans le champ d'application de la prime à l'embellissement.

7) Secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire.

Le département assure le secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire.

2. L'URBANISME ET L'ENVIRONNEMENT

Par le biais de l'instruction des demande de permis d'environnement (au sens large : permis d'environnement, permis unique, déclarations environnementales), le Service de l'Environnement de la Ville de Mons assure un rôle particulièrement stratégique et parfois très complexe en matière de respect de l'environnement.

En effet, ces demandes impliquent très souvent de devoir opérer une balance raisonnable entre les intérêts économiques et la protection de notre cadre de vie.

Son rôle d'accompagnement des demandeurs (particuliers, indépendants, TPE, PME et entreprises) est dès lors prépondérant. Il existe une collaboration permanente avec le service public de Wallonie via ses différents services. Une formation continue du service est assurée avec la participation du service aux commissions animées par l'Union des Villes et des communes.

Le nombre de dossiers introduits chaque année et instruits reste stable.

Gestion des missions de base du département :

- l'assistance et le conseil aux citoyens et aux architectes. Le service assure des missions aussi diverses que la prise de renseignements concernant l'implantation, la régularisation, l'extension d'une exploitation. Le service, de manière générale, oriente le demandeur dans le cadre des procédures administratives complexes.
- La réception et le traitement administratif des dossiers de demandes d'autorisations environnementales.
- Le contrôle et la surveillance des autorisations en collaboration avec les services de Département de la Police et des Contrôles (DPC anciennement DPE) du Service Public de Wallonie.
- Veiller au respect du RGPT (Règlement pour la Protection du Travail) : les bâtiments accessibles au public. Il s'agit de la vérification des

normes en matière de sécurité incendie des établissements soumis à autorisation suivant le RGPT (cinémas, salles de spectacles). Un suivi est assuré sur base des rapports qui sont transmis par le Service Incendie.

- Assurer le secrétariat et le suivi administratif des différents comités d'accompagnement. Ces comités, associant représentants de riverains et membres de la Direction des entreprises concernées, ont comme principale mission d'informer mutuellement les différentes parties en présence et de régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation.
- Veiller au respect du Décret sol. En matière de sols pollués, le Service de l'Environnement accompagne les services communaux dans les différents projets urbanistiques.

Pour les dossiers de pollutions plus graves (gros dépôts sauvages, non-respect des conditions d'exploiter,...) le Service de l'Environnement collabore avec le DPC et avec la SPAQUE.

3. L'ENVIRONNEMENT – LA GESTION DES DECHETS

Gestion des déchets/propreté publique

En matière de propreté publique et de la gestion des déchets, le Service de l'Environnement travaille en étroite collaboration avec les différents services communaux et intervenants (téléphone vert, propreté publique, cellule incivilités, Police locale, services techniques, HYGEA,...) et ce, en vue de poursuivre sa contribution :

- à la propreté de la Ville,
- aux modifications aux tournées des collectes sélectives des immondices, PMC, papiers-cartons,

- à toutes interventions supplémentaires à la demande des citoyens,
- à la gestion des déchets communaux (placement de conteneurs 1100litres),
- à la gestion des déchets spécifiques des ateliers communaux,
- aux dispositions à prendre avec l'intercommunale lors des manifestations sportives et/ou festives,
- aux modifications des emplacements des bulles à verres,
- à la gestion de la convention Ville/SPW relative à l'octroi de subventions en matière de prévention et de gestion des déchets,
- au coût-vérité, statistiques déchets à fournir au DSD (Département des Sols et des déchets),
- à la gestion des conventions pour la collecte des textiles sur le territoire de Mons,
- ...

L'effort est permanent sur le suivi du service rendu par HYGEA afin de signaler l'ensemble des dysfonctionnements constatés.

La gestion des déchets se fait tant au niveau des citoyens, des entreprises (dans le cadre de l'instruction de leur dossier d'exploiter) mais également au sein de l'administration en réduisant à la source les déchets et ensuite en optimisant les filières de récupération/recyclage.

Lutte contre les pollutions et nuisances - délinquance environnementale

La demande de plus en plus forte du citoyen pour un meilleur respect de son cadre de vie implique que la Ville tente d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de pollutions et nuisances diverses, voire de délinquance environnementale.

Le Service de l'Environnement s'y efforce au travers de différents moyens en collaboration étroite avec la Police locale, avec le département de la Police et des Contrôles et de l'Unité des Répressions et de Police du Service Public de Wallonie pour la recherche et la poursuite des contrevenants.

De plus, afin de lutter contre les actes d'incivilités qui engendrent de la malpropreté, la Ville de Mons a mis en place une cellule incivilités ayant pour but l'application d'amendes administratives. La collaboration est sans cesse améliorée entre les différents intervenants afin d'augmenter l'efficacité sur le terrain. (Nouvelle charte du respect de l'Autre). De récentes modifications ont eu lieu : augmentation du coût des amendes et la mise en œuvre de « prestations citoyennes » pour les contrevenants.

La sensibilisation

En matière de sensibilisation, les projets pour 2018 par le Service de l'Environnement se poursuivent de manière continue aux années précédentes :

- en matière d'eau : amélioration de la qualité des eaux en collaboration avec le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine : journée de l'eau, rivière propre...
- en matière de réduction des déchets : compostage : tenue de stands, stand permanent de l'écoparc à Obourg,....participations Be Wapp, Ambassadeurs de la Propreté
- en matière de biodiversité : semaine sans pesticide, commune MAYA, Nuit de l'Obscurité, édition de balades arbres remarquables / patrimoine,...., batraciens, faucon,...label cimetière Nature, lutte contre les plantes invasives en collaboration avec le Service des Plantation, amélioration de la biodiversité de nos terrils Héribus et Cipluy

LE LOGEMENT

Avec une population atteignant plus de 95.000 habitants, on dénombre aujourd'hui environ 45.000 ménages installés sur un territoire aux réalités contrastées, juxtaposant les communes rurales des Hauts Plateaux et celles, localisées vers le Borinage, marquées par l'héritage industriel, avec un habitat plus dense. N'oublions pas, également, que Mons, avec plus de 16.000 étudiants, est également un centre étudiant important, ce qui implique la maîtrise de cette offre spécifique de logements.

En juillet 2017, un nouveau Code wallon du Logement est entré en vigueur (sous réserve de certaines dispositions qui doivent encore faire l'objet d'arrêtés d'exécution). En 2018, un des enjeux sera de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions et d'adapter les procédures administratives.

Dans ce contexte, le Département du Logement de la Ville de Mons poursuit de nombreuses missions :

A. LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ DES LOGEMENTS

A.1. Périmètres d'intervention prioritaires.

En décembre 2012, sur proposition du Département du Logement de la Ville de Mons, le Collège Communal a mis en place des périmètres d'actions prioritaires dans le cadre de la poursuite de sa politique menée en matière de lutte contre l'insalubrité des logements.

Pour rappel, il s'agit des périmètres suivants :

1. le quartier de la Gare
- 1 bis. le centre de Jemappes
2. la rue de Nimy

3. le quartier du Marché aux Herbes
4. la rue d'Havré
5. le quartier du Parc

Au sein de ces périmètres, tous les immeubles loués, sauf les commerces, ont fait l'objet de visites systématiques. Les visites sont toujours en cours.

Depuis 2013, l'agent technique de la Cellule Logement a visité 1 172 logements tous périmètres confondus. A ce nombre, il faut ajouter les visites du Service Public de Wallonie (262 logements visités dans le périmètre de Jemappes, la rue d'Havré, le quartier du Parc et la rue de Nimy).

A ce jour, il ne reste qu'un seul périmètre à visiter (périmètre de la rue de Nimy).

A.2. Plateforme qualité-logement.

Afin de mettre, notamment, en évidence les actions en cours ou envisageables dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité des logements, une plate-forme « Qualité logement » réunissant les services de Police, de l'Urbanisme, la Cellule Logement, le CPAS, la Gestion Centre-Ville a été mise en place en juin 2013. Celle-ci permet une meilleure collaboration interservices et une gestion transversale des dossiers. Cette plateforme s'est réunie trois fois en 2017.

A noter que, depuis juin 2017, l'Auditorat du travail a rejoint la plateforme.

A.3. Synergie Cellule Logement – Service Urbanisme

Depuis 2015, une réunion mensuelle complémentaire entre la Cellule Logement et le Service de l'Urbanisme est également mise en place afin d'examiner des dossiers spécifiques.

Objectifs 1. En 2018, la Cellule Logement entend :

- continuer à effectuer les visites de contrôle en matière de salubrité (logements non soumis au permis de location) suite à une plainte d'un locataire, à un rapport de la Police, ...
- poursuivre les visites systématiques au sein du périmètre 3, dit « rue de Nimy », en partenariat avec le Service Public de Wallonie ;
- proposer de nouveaux périmètres d'action à l'approbation du Collège Communal, hors centre-ville, dans les communes périphériques ;
- poursuivre la plateforme « Qualité logement » et les réunions mensuelles avec le Service de l'Urbanisme ;
- poursuivre les permanences à destination du public, conjointement avec le Service de l'Urbanisme. Elles ont lieu le vendredi après-midi, sur rendez-vous ;
- travailler et préciser les procédures applicables en raison de la modification du Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable (CWLHD).

B. GESTION DES DOSSIERS RELATIFS AU PERMIS DE LOCATION

Parallèlement à sa mission de lutte contre l'insalubrité des logements, la Cellule Logement gère les dossiers relatifs au permis de location.

Au 01/11/2017, 169 permis de location ont été délivrés.

Avant de délivrer les permis de location, la Cellule Logement vérifie, si la législation applicable en la matière est bien respectée, notamment la conformité des logements aux normes urbanistiques.

La gestion des permis de location a été améliorée par la mise en place d'un logiciel de gestion et ce, avec l'aide de l'Observatoire de l'Habitat (infra).

Ce logiciel, élaboré en interne – ce qui a permis de réaliser une économie non négligeable – facilite tant la gestion interne des dossiers permis de location et salubrité de la Cellule Logement, que la collecte de données statistiques en lien avec cette matière par l'Observatoire.

Les informations encodées peuvent être utilisées afin de générer des statistiques qui serviront non seulement à mieux connaître ce parc de logement mais aussi à suivre et évaluer les politiques mises en œuvre (lutte contre l'insalubrité).

Ces données permettent en effet de générer des chiffres relatifs à ce parc : logements par classe de superficie, équipement des logements, composition des communs, manquements aux critères de salubrité.

Précisons que ces informations sont spatialisables, grâce à une extension cartographique. A terme, il sera donc possible de pouvoir caractériser ce parc de logement par sous-territoires et ainsi identifier des actions ou objectifs différenciés à poursuivre selon les caractéristiques et problématiques rencontrées par sous-territoires.

Les objectifs poursuivis sont multiples : améliorer l'efficacité administrative de la Cellule Logement, faciliter l'établissement de statistiques en matière de permis de location et de salubrité des logements, réduire le volume

papier consommé, améliorer le partage d'informations au sein de la Cellule. A terme, ce logiciel devrait permettre d'élaborer un cadastre des logements soumis au permis de location et ceux liés à des problématiques d'insalubrité.

Objectif 2. En 2018, la Cellule Logement entend :

- poursuivre l'encodage des dossiers existant dans le nouveau logiciel ;
- poursuivre les visites de contrôle des logements soumis au permis de location.

C.MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES EN MATIERE DE LOGEMENT

L'administration communale dispose à ce jour d'un outil qui permet de dresser des procès-verbaux de constat d'infraction à l'encontre des propriétaires qui ne respectent pas la législation en matière de salubrité et de permis de location et de les transmettre au Service Public de Wallonie pour application d'amendes administratives.

En 2016, 17 constats d'infraction ont été dressés et nous en comptons 7 au 01/11/2017. L'application des sanctions administratives à l'égard des propriétaires qui ne respectent pas la législation semble donc avoir un effet dissuasif puisque le nombre de constats d'infraction diminue en 2017 par rapport à 2016.

Objectif 3. Continuer à mettre en œuvre les sanctions administratives en matière de logement, conformément à la législation.

D. INFORMATION DU CITOYEN

D.1. L'INFORMATION EN GÉNÉRAL

La Cellule Logement se doit d'avoir une stratégie de communication qui touche avec la même pertinence des publics extrêmement diversifiés : entreprises, professionnels du secteur, mais aussi l'ensemble des citoyens et, tout particulièrement, les habitants des quartiers défavorisés qui n'ont, le plus souvent, pas accès aux outils modernes d'information.

En 2017, la Cellule Logement a réalisé une opération d'information sur la salubrité des logements, le permis de location et les aides au logement en collaboration avec le Service Public de Wallonie et le Service de l'Urbanisme intitulée « Plus belle ma Ville : le tour ». L'objectif de cette action était d'aller à la rencontre des citoyens afin de tenir un stand d'information dans les lieux publics, tels les marchés, le quartier de la gare... Les citoyens que nous avons rencontrés ont accueilli cette action avec enthousiasme.

Objectifs 4.

En 2018, la Cellule Logement souhaite poursuivre ses missions d'information à l'égard du citoyen via, entre autre :

- l'élaboration et la diffusion d'un support regroupant les thèmes suivants :
 - actualisation du Guide montois du Logement ;
 - explication des normes de salubrité en vigueur ;
 - sensibilisation à la problématique de l'inoccupation des logements ;
 - un thème en lien avec la réhabilitation d'immeubles.

A noter que cette action pourrait être remplacée par une action alternative, en fonction des budgets disponibles et des opportunités de partenariat avec d'autres opérateurs du logement.

D.2. LA MAISON DU LOGEMENT

Soulignons que la mission d'information à l'égard du citoyen s'accomplit également par l'intermédiaire de la Maison du Logement, sous la direction de la responsable de la Cellule Logement.

A titre d'information, du 1^{er} janvier 2017 à ce jour, 6 013 personnes ont fréquenté la Maison du Logement.

Hormis le CPAS (Atelier Recherche Logement) et la Société de Crédit social du Hainaut, la Maison du Logement accueille notamment dans ses locaux l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

D.3. L'AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE (AIS).

A ce jour, l'AIS gère 326 logements, répartis sur les territoires des quatre communes partenaires (Mons, Frameries, Colfontaine et Quévy).

En 2017, l'AIS a mis en place une permanence supplémentaire au sein de la Commune de Quévy, afin d'y développer sa présence.

Par ailleurs, l'intégralité de la communication a été revue :

- Le logo de l'AIS a été revu et modernisé.
- Une page facebook dédiée a été créée, mise à jour régulièrement.
- Le site internet est en révision et sera mis en ligne début 2018.

- Tous les supports de communication (folders, etc...) ont été actualisés et seront disponibles début 2018.
- Des vidéos explicatives du fonctionnement de l'AIS ont été réalisées (à destination des propriétaires et des locataires). Elles seront mises en ligne en 2018.
- La grille des loyers actuellement pratiquée est en cours d'évaluation, en vue de sa révision et ce afin d'améliorer l'attractivité des logements proposés par l'AIS.

Objectif 5 : en 2018, réaliser et diffuser auprès du public un folder présentant la « Maison du Logement » et ses divers services.

E. LUTTE CONTRE L'INOCCUPATION DES LOGEMENTS

1. Sur base du règlement-taxe contre les immeubles inoccupés

Le Collège Communal a validé, en 2015, une **nouvelle procédure de gestion en interne de la taxe sur les immeubles inoccupés**, en confiant à la Cellule Logement le volet administratif de la procédure et la mission de recensement de ces immeubles.

En outre, la Ville a modifié son **règlement relatif à la taxation sur les immeubles inoccupés** afin de permettre l'identification des logements inoccupés sur base des indices fournis par les consommations d'eau, de gaz et d'électricité. Une nouvelle modification interviendra prochainement (en cours de rédaction) afin de préciser et compléter la version actuelle.

Suite à la reprise de la matière par la Cellule Logement, environ 369 nouveaux dossiers sont en cours de gestion, à différents stades de la procédure.

Un listing des immeubles frappés d'un arrêté du Bourgmestre depuis au moins 12 mois a été réalisé afin de vérifier si les immeubles ou logements concernés sont en cours de rénovation ou pas. Si les travaux ne sont pas en cours de réalisation ou ne sont pas projetés à court terme (moyennant preuve), les procès-verbaux de constat d'inoccupation seront établis et notifiés au titulaire de droit réel de jouissance en vue de l'application éventuelle du règlement taxe. Le logement ou l'immeuble ne doit pas être vide, le seul fait qu'un délai de 12 mois soit écoulé depuis la notification de l'arrêté suffit pour appliquer la disposition précitée.

2. Sur base des articles 80 à 85 du CWLHD

Depuis le 28/7/2017, les communes disposent de 2 nouveaux outils, inspirés du Code bruxellois du Logement. Il s'agit de la **consécration d'une infraction administrative en cas de maintien d'un logement inoccupé et la possibilité de saisir le Président du Tribunal de Première Instance d'une action en cessation d'inoccupation d'un bâtiment.**

3. Sur base des articles 81 à 84 du CWLHD

Outre la consécration d'une infraction administrative et l'action en cessation, le législateur wallon a prévu la mise en place d'un nouveau mécanisme de prise en gestion unilatérale qui permet à un opérateur public de prendre en gestion, de manière forcée, un logement inoccupé, sans passage devant le Juge de paix. La prise en gestion judiciaire telle qu'elle existe actuellement (article 81 à 84 du CWLHD) reste toujours possible.

Objectifs 6 :

En 2018, la Cellule Logement souhaite :

- avancer plus encore dans la lutte contre les logements inoccupés en renforçant, avec l'aide de l'Observatoire de l'Habitat, - pour autant que celui-ci continue à être subsidié au niveau régional - l'inventaire des logements inoccupés ;
- appliquer des amendes administratives à l'encontre des propriétaires qui maintiennent des logements inoccupés sans raison valable ;
- explorer les procédures instaurées par le nouveau Code du Logement et évaluer leur possible mise en œuvre, en fonction des dossiers faisant l'objet d'un suivi pour inoccupation.

F. L'ANCRAGE COMMUNAL DU LOGEMENT

Actuellement, aucun nouvel ancrage n'est annoncé au niveau Wallon.

G. L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

L'année 2016 a été l'occasion pour la Ville de Mons de mettre en place son Observatoire de l'Habitat.

Ce projet pilote, et encore inédit en Wallonie, est soutenu par le Ministère Wallon du Logement.

Il a pour objectif d'assister la Ville dans la mise en œuvre du droit au logement, notamment en l'aidant à renforcer l'adéquation entre les investissements programmés et les besoins résidentiels de la population.

Il permettra donc aux acteurs politiques, non seulement, de poser des choix fondés sur l'observation de données précises et objectives, mais aussi de constituer un « réseau de connaissances » et ainsi favoriser les interactions entre la Ville et les professionnels du secteur et avoir une vision proactive en matière de logement et de développement résidentiel.

H. PROJET SPÉCIFIQUE : « COLORE MA VILLE »

En 2018, la Cellule Logement organisera une opération de mise en couleur de façades à Jemappes en collaboration avec les habitants et diverses associations au sein d'un périmètre fixé par le Collège communal. Le projet démarrera à partir de la Grand' Place. L'Ecole d'Architecture de Mons et Arts² sont associés à ce projet.

Ils élaboreront le fil conducteur artistique de l'opération et formuleront des propositions créatives et innovantes.

Une rencontre citoyenne a d'ores et déjà été organisée en octobre 2017.

Des propriétaires ont marqué leur souhait de participer à l'opération ainsi que l'une ou l'autre association. Une seconde réunion est prévue prochainement. Le marché relatif à la désignation de l'auteur de projet a été lancé. Le bureau désigné travaillera en collaboration avec l'Ecole d'architecture et des Arts².

Afin d'alléger le coût de cette opération, la Cellule Logement a fait appel à divers sponsors pour la fourniture de peintures. Elle envisage également de lancer un marché public pour la mise en couleur des façades par une entreprise d'économie sociale.

Par ailleurs, afin de créer des maillages verts et de favoriser la biodiversité, des projets d'aménagement d'espaces verts (création de jardins potagers, de vergers, d'espaces d'agrément intergénérationnel...), de végétalisation des façades, d'exposition d'œuvres d'art et de décoration de la Ville sont envisagés (sous réserve des moyens financiers disponibles et des partenariats qui pourront être établis), en collaboration avec les citoyens et diverses associations.

4. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'AGRICULTURE

Le Développement économique

La politique que le Collège entend poursuivre en matière de Développement économique est orientée sur 2 axes principaux :

- 1) Le renforcement du tissu économique montois par une politique de démarchage et d'accueil des investisseurs ainsi que par la mise en place de projets porteurs pour le développement régional ;**
- 2) Le renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville et sa promotion ;**

Chacun de ces axes comporte des plans d'actions qui sont détaillés ci-dessous.

Tout d'abord, il convient de préciser que le niveau communal n'est naturellement pas celui qui dispose des principaux leviers pour mettre en œuvre une politique de développement économique. La Ville de Mons ne peut en effet, à elle seule, peser sur les grands cycles économiques internationaux, ni influencer de manière déterminante sur les trois facteurs de croissance économique que sont les exportations, l'investissement et la consommation intérieure.

Cependant, le Collège entend participer au processus de redéploiement qui est en œuvre dans notre région depuis une quinzaine d'années, soit essentiellement depuis l'obtention par le Hainaut des fonds Objectifs 1 et assimilés.

Cette politique, mise en œuvre en collaboration avec l'IDEA, repose sur trois axes majeurs :

- le renforcement du tissu économique par le biais de l'augmentation du nombre d'entreprises et d'emplois dans le tissu productif : pour ce faire, l'utilisation de mesures telles que les aides à l'expansion économique, le capital à risque via l'Invest Mons-Borinage-Centre, l'accompagnement des investisseurs par le biais de l'animation économique, les infrastructures d'accueil du type incubateur, la Maison de l'Entreprise, l'extension de l'offre de terrains à vocation économique, etc.) constitue un levier essentiel. Par ailleurs, les perspectives à venir offertes par l'intégration de Mons dans les zones dites franches permettant de réduire les charges du précompte professionnel et l'ouverture du financement des Invests au commerce de détail sont d'autres facteurs encourageants ;
- le développement d'une politique d'innovation et de formation : destinée à ancrer la région de Mons dans les secteurs d'avenir et à anticiper les changements de cycle économique, cette politique se traduit par le développement de PME innovantes, notamment au départ des laboratoires universitaires (les spin off) ou d'entreprises existantes (les spin out), lesquelles sont soutenues par les aides à la recherche développées par la Région wallonne. Mais au-delà des entreprises, cette politique a également soutenu la création de nouveaux centres de recherche (Multitel, Materia Nova) et la consolidation d'existants (INISMA, CRIBC), sans oublier la création du Parc scientifique Initialis et de son extension de l'autre côté de l'autoroute sur une zone de 40 ha, compte tenu de son succès (plus de 500 emplois créés en 10 ans). Cet espace permettra d'accueillir non seulement des entreprises innovantes, telles que celles qui sont implantées actuellement sur Initialis, mais également des entreprises plus classiques (c'est-à-dire ne recourant pas à la recherche

scientifique ou à l'innovation technologique). Il n'y aura en tout cas pas de commerce de détail sur ces espaces. Au-delà de la politique de recherche, on soulignera également les efforts accomplis en matière de formation, notamment avec le soutien du FOREM : la création des centres de compétences s'inscrit dans ce cadre, dans les secteurs de l'environnement, de l'image et du son, mais également de la construction.

- la valorisation de notre potentiel patrimonial, touristique et culturel : atout important de notre Ville, ce secteur qui génère des emplois non-délocalisables revêt un intérêt particulier dans le cadre d'une économie toujours plus orientée vers les services.

Dans ces trois domaines, les effets concrets de la politique entamée se sont très nettement faits sentir ces dernières années, tant sur l'évolution du nombre d'entreprises que sur le nombre de postes de travail, ce qui permet à notre région d'envisager sa reconversion après une trentaine d'années de difficultés très importantes.

C'est dans cette dynamique que de grandes entreprises ont fait le choix de s'implanter, pour la première fois depuis longtemps, dans notre région, que ce soit dans des secteurs à haute valeur ajoutée (Google, Microsoft) ou bien encore dans des secteurs à faible qualification (centre de distribution logistique du groupe H&M), sans parler du développement commercial qui permet à Mons d'attirer de grands noms eux aussi porteurs d'emplois non qualifiés (Décathlon, BRICO Plan-It, IKEA, Primark, etc.)

Il convient encore d'ajouter à cela le développement touristique et culturel qui, s'il affichait déjà une belle croissance en termes de nuitées, s'est vu propulsé durant l'année 2015.

Même si les conséquences de la crise économique altèrent les tendances des derniers chiffres notamment le nombre de postes de travail. Ces signaux indiquent que les choix posés vont dans le bon sens, mais ils ne doivent bien entendu pas occulter les défis importants qui restent à relever en matière économique et sociale dans notre région.

Dans le cadre de cette législature 2013-2018, les efforts enclenchés sont poursuivis et consolidés notamment par le dernier programme FEDER ayant permis de nombreuses réalisations porteuses d'avenir.

La contribution à la mise en œuvre du partenariat stratégique local initié par l'IDEA visant le redéploiement économique et social du Cœur du Hainaut avec la participation des syndicats, des chefs d'entreprises, et autres acteurs du monde économique constitue également une priorité.

Dans ce contexte, il s'agira de soutenir la création et l'expansion d'entreprises (y compris les entreprises d'économie sociale) en vue de densifier le tissu économique montois et d'augmenter les possibilités d'emplois.

D'autres axes d'action feront également l'objet d'une attention particulière du Collège tels que :

- l'intensification de l'emploi dans les secteurs de l'environnement et de l'aide à la personne : un centre de compétences en environnement a été développé par le FOREM sur le parc Initialis : il forme les demandeurs d'emplois, étudiants et travailleurs aux métiers de l'environnement et permet ainsi de renforcer les synergies avec le monde de l'entreprise. Cette action doit être soutenue et poursuivie, avec l'aide de la Région wallonne. Pour ce qui concerne les emplois liés aux aides à la personne, il s'agit essentiellement des titres services, qui se sont fort développés dans notre ville au cours des dernières années.

- le soutien au secteur de l'économie sociale : Mons a développé de nombreux outils en la matière : l'agence PROGRESS est une agence conseil qui accompagne les porteurs de projets qui souhaitent développer leur propre entreprise, tandis que la coopérative AVOMARC permet d'accueillir de nombreuses entreprises naissantes. En marge de ces projets, la Ville a encouragé le développement du secteur du design à partir de l'économie sociale, grâce à l'installation de la Maison du design qui poursuit son développement dans le cadre du nouveau centre d'entreprise design. Celui-ci peut héberger et encadrer jusqu'à une quinzaine de jeunes entreprises, le temps qu'elles puissent se lancer, avant de leur permettre de s'installer dans des lieux plus définitifs. Enfin, la Ville de Mons a également soutenu, avec la Région wallonne, l'implantation d'un espace de co-working permettant à des indépendants de profiter d'un lieu de travail partagé avec d'autres, l'espace de quelques heures par semaine. Celui-ci est désormais localisé au centre de design.

- la participation à la mise en place de la *Digital Innovation Valley* afin de renforcer la position de Mons dans le domaine de l'image et du son, mais aussi à la valorisation des PME innovantes montoises et le soutien au développement de l'économie créative au travers du projet de Hub créatif du Cœur du Hainaut qui regroupe une trentaine de partenaires mixtes oeuvrant à l'intégration de la créativité en tant que moteur de croissance économique et de développement.

Plus spécifiquement et au-delà de ce qui vient d'être évoqué, au niveau des autorités communales, les projets élaborés lors de la précédente législature dans le domaine des entreprises et du commerce sont poursuivis afin de créer des conditions propices au développement économique et à l'investissement.

Par ailleurs, l'extension significative de la zone de chalandise liée à l'arrivée de l'enseigne IKEA (plus de 2 millions de clients par an) rend plus que jamais stratégique, le développement de l'activité commerciale d'une Ville qui se positionne comme un pôle économique moteur pour sa région.

Dans ce cadre, la fin de la loi IKEA, suite à la directive Bolkenstein, nécessite également pour les Villes de se repositionner en établissant des objectifs clairs qui soient aussi une aide à la décision pour les investisseurs.

C'est d'ailleurs une recommandation formulée par la Région wallonne lors de la mise en application du nouveau décret relatif aux implantations commerciales.

Dans ce contexte, le Collège souhaite veiller au bon équilibre des fonctions commerciales sur son territoire. A ce stade, le Collège entend plus que jamais poursuivre sa politique d'attraction de l'investissement commercial en centre-ville. A ce titre, la politique fiscale relative aux implantations commerciales a d'ores et déjà été significativement revue en faveur du centre-ville (taxe sur les superficies commerciales, sur les parkings de périphérie, etc.) et les efforts initiés dans ce sens seront poursuivis.

En outre, les avis remis dans le cadre de l'instruction des demandes d'implantations commerciales sur la périphérie tiennent compte d'un moratoire visant à refuser tout développement de nouveaux mètres carrés de commerce concurrents au centre-ville en périphérie. S'il échet, le Collège n'hésitera pas à contester toute décision contraire imposée par la Région wallonne par le biais des voies juridiques et/ou administratives dont il dispose.

Un regard attentif sera notamment porté sur l'Avenue Wilson (face au centre commercial du Médiamarkt) à Jemappes qui fait l'objet de nombreuses convoitises et qui nécessite par ailleurs une réflexion globale quant à son devenir. En effet, le Collège entend mener une réflexion stratégique quant au réaménagement du site arborant actuellement plusieurs enfilades de « boîtes à chaussures » commerciales. Cette réflexion sera menée en termes d'aménagement du territoire conjointement avec l'IDEA, dont le zoning se situe à proximité, et dans la perspective du futur aménagement de la N51. La première étape de cette ambition est traduite par la prise d'un SOL sur cette zone qui permettra dans un premier temps de stopper tout développement nouveau et ensuite de réorganiser les fonctions sur la zone. Une réflexion sera également lancée en concertation avec les propriétaires des cellules du site commercial des Baudarts à Ghlin.

La stratégie mise en œuvre quant au redéploiement du commerce du cœur de ville et principalement du Piétonnier se poursuivra. Si les axes secondaires connaissent aujourd'hui un regain d'attractivité avec le développement d'un commerce indépendant de qualité, le Piétonnier souffre d'un mix commercial très affaibli. Les raisons en sont diverses. Comme dans la plupart des centres-villes wallons, les flux ont connu une régression liée à la crise économique, la pression de l'offre commerciale en périphérie mais également au changement du comportement du consommateur, à l'intensification du commerce en ligne et à la politique locative parfois pratiquée par certains propriétaires importants du Piétonnier, en complète inadéquation au marché pour des biens, la plupart du temps, en mauvais état. Cela explique d'ailleurs plusieurs départs d'enseignes ayant décidé de quitter le centre-ville en raison de l'intransigeance de certains propriétaires refusant de revoir le niveau de loyer dans une proportion reflétant le marché et tenant compte des aménagements à réaliser.

Dans ce contexte, nous poursuivons la mise en œuvre de la stratégie qui résulte de plusieurs années de travail et de discussions avec l'ensemble des acteurs.

Afin de peaufiner cette stratégie et de poursuivre la mise en œuvre de ses principales actions, la Ville de Mons s'est adjointe le conseil d'un expert senior en retail via procédure de marché public. Son rôle principal réside en la représentation de la Ville et de ses intérêts ainsi qu'en sa promotion auprès des acteurs importants du terrain commercial, à savoir les propriétaires et les enseignes.

La stratégie déployée se concentre avant tout sur l'axe qui symbolise le commerce du centre-ville : **le piétonnier**. En effet, le redressement du piétonnier constitue la condition sine qua non permettant d'envisager une nouvelle prospérité pour les commerces de l'ensemble du cœur de ville.

En conséquence, il est indispensable d'envisager le piétonnier comme un tout : sa gestion doit être envisagée à l'image d'un centre commercial intégré.

Qu'il s'agisse de marketing, d'horaires, de jours d'ouverture, d'animations, de gestion du mix commercial, l'ensemble doit être coordonné et pensé globalement.

En ce qui concerne la redéfinition du mix commercial visant à attirer de nouveau un public qui ne réalise aujourd'hui plus ses achats en centre-ville, il s'agira de travailler à plusieurs niveaux afin de reconstituer un mix commercial fort et diversifié. Ce travail s'appuiera en bonne partie sur l'étude réalisée par la Gestion Centre Ville auprès de 1.100 chalandes et 100 commerçants du centre-ville concernant leurs attentes sur le plan de

l'évolution de l'offre du centre-ville. D'une part, il s'agira d'attirer des enseignes locomotives qui auront pour objectif de rehausser le flux hebdomadaire de passage (ex : Primark), principal critère entrant en ligne de compte dans le choix d'implantation des enseignes. D'autre part, de convaincre les enseignes qualitatives à consolider le mix en termes de qualité de commerce. Aujourd'hui, le commerce indépendant de qualité est présent dans les axes secondaires du centre-ville. Etant donné que les commerces indépendants n'attirent pas à eux seuls un flux suffisamment important permettant d'assurer des chiffres d'affaires viables, seules les enseignes possédant un pouvoir d'attraction fort auprès des chalands et drainant, par conséquent, un public nombreux et une cible large, pourront redresser le flux actuel de fréquentation du Piétonnier. Afin de diversifier le mix commercial, il s'agira de veiller au type d'enseignes. A ce titre, la priorité qui portait sur l'importance de retrouver un flux suffisamment critique pour attirer les enseignes est aujourd'hui rencontrée grâce à l'arrivée de l'enseigne Primark. Outre le fait que cette confirmation a permis de maintenir une série d'enseignes déjà présentes dans le centre-ville telles que H&M, C&A, Bershka, etc., elle provoque une série de marques d'intérêt de la part d'autres enseignes.

D'autres locomotives sont également ciblées.

La mise en place de cette stratégie se poursuivra sur base de la dynamique enclenchée par le biais :

- de projets portés de manière autonome par les investisseurs immobiliers privés (Primark, etc.) ;
- de projets à développer conjointement avec les investisseurs privés ou en raison d'engagements de ceux-ci à l'égard de la Ville (Investissement de City Mall) ;
- du projet de maternité commerciale porté par la Ville, grâce aux fonds européens, visant prioritairement le rachat de cellules dans le haut de la rue de la Chaussée ;

- et la poursuite de la mise en œuvre du fonds d'impulsion qui aura déjà permis le soutien à l'installation d'un peu moins de 10 projets avant 2018 dans le piétonnier principalement.

Cette politique de soutien au commerce du centre-ville sera par ailleurs accompagnée de réels efforts en termes de mobilité qu'il s'agisse de projets privés adjoints à des développements commerciaux ou de bureaux (parking de 230 emplacements sous le Primark, parking souterrain du projet de 10.000 m² de bureaux sur le site de l'ancienne poste dans le quartier de la gare, etc.) ou de projets d'initiative publique (parking sous la place Nervienne - garage collectif sous la place de la Grande Pêcheurie - parking souterrain de la future gare - 860 emplacements - rénovation des parkings couverts - 420 emplacements).

En outre, le Collège entend favoriser le développement de projets générateurs d'activités en centre-ville : projets de bureaux, projets de logements, etc.

Dans ce contexte, l'accueil des investisseurs et candidats commerçants et leur encadrement dans les démarches visant à l'obtention des autorisations nécessaires constitueront la priorité.

A cet effet, le Collège poursuivra l'action initiée par le biais de la mise en place de la **cellule des investisseurs**. Cette cellule, réunissant l'ensemble des niveaux de pouvoir et des compétences (Région wallonne, Ville, développement économique, urbanisme, environnement) amenés à statuer dans le cadre des autorisations à délivrer pour le développement de projets en tous genre, poursuivra le travail engagé et visant à développer une plateforme cohérente et efficace auprès des porteurs de projets souhaitant développer des projets sur le territoire montois.

En parallèle, les actions initiées précédemment seront poursuivies et renforcées. Elles constitueront un support complémentaire au plan de redynamisation en cours de développement en ville.

Parmi ces initiatives :

- La mise en œuvre d'une politique proactive dans la recherche de commerces de qualité en centre-ville, en participant notamment au Mapic ainsi que par la mise en place de partenariats publics-privés forts ;
- La poursuite de la mise en place du plan stratégique de redéploiement du commerce en centre-ville, son enrichissement par la collaboration avec le consultant retail ;
- La collaboration avec les Finances et la Gestion Centre Ville pour la taxation des bâtiments commerciaux inoccupés ;
- La poursuite des actions réalisées en matière d'accueil de porteurs de projets de nature commerciale en collaboration active avec la Gestion Centre Ville lorsque les projets d'implantation concernent l'intra-muros ;
- L'accompagnement des porteurs de projet dans les démarches qu'ils entreprennent en vue de leur implantation à Mons en concertation avec les services de l'Urbanisme, la Régie foncière, la Gestion Centre Ville et la Régie Communale Autonome, la poursuite du travail de la Cellule des investisseurs réunissant les services de la Région Wallonne et de la Ville ;
- L'instruction des demandes d'implantations commerciales au regard du nouveau décret régissant la matière avec application d'un

moratoire visant à refuser tout nouveau développement de mètres carrés de commerce concurrentiel au centre-ville en périphérie ;

- La poursuite des réflexions menées sur le positionnement du site du Grand Large, en lien avec l'étude réalisée par le l'IDEA. L'objectif poursuivi consistant à faire de ce site stratégique un pôle majeur en termes d'offre de loisirs et de tourisme sans concurrence avec le centre-ville ;
- La consolidation des liens étroits de collaboration développés dans les différents champs d'action avec les acteurs économiques locaux tels que l'IDEA, La Maison de l'Entreprise, l'Invest Mons-Borinage-Centre, l'UCM, la RCA, Progress, Avomarc, la Région wallonne, etc.
- Le soutien à la concrétisation du projet de maternité commerciale en centre-ville et à la définition du modèle de mise en place, de fonctionnement et de gestion ainsi que le lancement d'appel à projets spécifiques pour chaque cellule ;
- La poursuite de la mise en œuvre du fonds d'impulsion à l'installation de nouveaux commerces de qualité en centre-ville ;
- Le soutien aux commerces de proximité dans les villages du grand Mons par la mise en place d'un fonds visant à soutenir financièrement les candidats développant une activité hautement utile pour le public (une boulangerie, une boucherie, une alimentation générale etc.);
- L'incitation au recrutement local auprès des investisseurs en promotionnant les structures de réinsertion socioprofessionnelle ;

- Le soutien à la promotion des entreprises et des commerces par la remise des prix Mercure et des « chèques promotion » visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces de qualité en centre-ville et de commerces de proximité dans les villages du Grand Mons ;
- La participation au travail d'embellissement continu du centre-ville (fleurissement, signalétique, sécurité, répression des incivilités, etc.), mise en place d'opérations de street art dans les axes commerçants ;
- La poursuite de la dynamisation des cellules commerciales vides par des collaborations artistiques ou encore l'installation de trompes l'œil ;
- La promotion marketing du « centre commercial » du centre-ville dans la foulée de la campagne « Mons, le Shopping autrement » ;
- La réédition des actions menées en collaboration avec le Shape (« Newcomers'Days », « Ladies'Days », ...) ;
- La poursuite du soutien à la mise en place des animations musicales pendant les 2 mois d'été sur la Grand'Place et dans les artères commerciales du centre-ville. La mise en place d'opérations de « place making » visant à ce que le citoyen se réapproprie l'espace public ;
- La mise en place d'actions commerciales de promotion du centre-ville associant l'offre touristique, culturelle et l'accès aux parkings ;

- Le développement d'un projet de fidélisation des clients aux magasins du centre-ville par le biais du développement d'une application ludique ;
- La collaboration avec les responsables du centre commercial des Grands Prés et du retail park développé par IKEA afin de développer des synergies avec le centre-ville, notamment en termes de visibilité ;
- Le soutien à la Gestion Centre Ville dans le cadre de l'exercice de ses missions et la réalisation de ses objectifs (affectation des subsides, actions commerciales, coordination du planning des animations commerciales portés par les associations de commerçants, organisation du marché de Noël, rachat et gestion du mobilier Grand Place, etc.);
- Le soutien aux associations de commerçants et à la mise en place de leurs animations visant à renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- Le dialogue continu avec les commerçants et le relais de leurs préoccupations sur le terrain ;
- La collaboration avec les grandes enseignes alimentaires du territoire montois afin de récupérer les stocks d'inventaires alimentaires dans le cadre du projet SOREAL ;
- La participation au développement durable et solidaire par la reconnaissance de Mons comme première « commune du commerce équitable » de Wallonie ;
- L'organisation de la part commerciale de la Ducasse en collaboration étroite avec les services de la Police administrative : travail de

vérification des débits de boissons, analyse des demandes d'autorisations d'exploitation de la voirie, contrôles des ventes ambulatoires et déambulatoires, organisation de la braderie, etc.

- La continuité des efforts déployés dans la reprise en main de la perception des droits d'inscription de la Braderie du Doudou permettant le soutien financier et la coordination des animations et actions commerciales initiées par les associations de commerçants en centre-ville, la veille quant au respect de la convention régissant l'utilisation des subsides octroyés, la poursuite de la collaboration entretenue avec ces associations en lien étroit avec la Gestion Centre-Ville, l'intégration des commerces dans le cadre des évènements se tenant dans le centre-ville ;
- La concertation préalable lors de la réalisation de travaux, l'information et l'encadrement des commerçants victimes de nuisances suite à la tenue des chantiers en lien, notamment, avec le mécanisme d'indemnisation communal mis en place en 2012 et permettant aux commerçants de bénéficier d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1.000 € ;
- La poursuite de l'encadrement des chantiers susceptibles de générer des nuisances auprès des commerçants.

En ce qui concerne les **marchés hebdomadaires**, voici ci-dessous les actions qui seront prioritairement poursuivies :

- La promotion générale des marchés avec la brochure « Les Marchés hebdomadaires du Grand'Mons » et des actions ponctuelles pour les marchés en difficulté ;

- L'organisation d'animations culinaires sur le marché du Marché-aux-Herbes et la réalisation d'un guide des recettes réalisées visant à promouvoir la tenue du marché, les produits vendus par les maraîchers et le savoir-faire des restaurateurs de l'intra-muros ;
- L'analyse de l'organisation de marchés dans les communes non desservies et le soutien à l'installation de maraîchers ambulants dans les communes ayant vu leur offre de commerce de proximité s'amenuiser permettant de cette manière à la population d'accéder à un service n'étant plus représenté dans sa commune. Le développement du nouveau marché à Hyon en est un exemple ;
- La veille au bon déroulement des activités liées au marché en évitant au maximum les déplacements ;
- L'organisation de contrôles systématiques par le service du Développement économique sur le terrain, y compris quant à la régularité des inscriptions au registre TVA des commerçants ambulants ;

Depuis 2011, le département du Développement économique est également chargé de la gestion des dossiers de débit de boisson, permettant notamment l'ouverture de ce type d'établissements en fonction de la législation. En 2012, un travail de régularisation de l'ensemble des établissements de l'intra-muros a été opéré, le travail a été poursuivi sur le reste du territoire. A présent, le Collège entend poursuivre le travail réalisé consistant désormais au traitement des nouvelles demandes, des reprises et du suivi des dossiers en cours.

La redynamisation économique engendrée par les nombreuses actions citées ci-dessus permettra, par effet d'entraînement, l'amélioration des conditions sociales de l'ensemble des Montois.

L'Agriculture

L'essentiel du travail mené en matière d'agriculture s'articule au travers d'initiatives visant la promotion des agriculteurs montois, de leur métier et de leurs produits.

Mons compte pas moins de 130 exploitations sur son territoire. Cette activité fournit de l'emploi à plusieurs centaines de personnes et permet à de nombreux villages de conserver une âme particulière. Ce secteur est plus que jamais essentiel : les dernières crises alimentaires et l'augmentation des prix des produits de base en sont la preuve. Par ailleurs, le comportement du consommateur tend aujourd'hui vers un retour aux produits du terroir.

C'est la raison pour laquelle le Collège entend poursuivre la politique entamée à destination du monde agricole depuis le début de la précédente législature.

Pour l'année 2018, en plus des actions récurrentes, les principaux objectifs resteront identiques : faire découvrir ou redécouvrir le métier d'agriculteur et les produits de la ferme auprès des citoyens, quel que soit leur âge.

Dans cette perspective, il sera question de poursuivre l'actualisation de la brochure mettant en évidence les produits du terroir de même que les dépôts de produits fermiers ou bio.

Pour faire découvrir aux jeunes le métier d'agriculteur, une collaboration sera envisagée avec le secteur de l'enseignement.

Parmi les autres initiatives soutenues :

- La poursuite de la défense d'une agriculture wallonne de qualité;
- Le soutien à la collaboration entre commerçants et agriculteurs;
- Le lancement d'une réflexion quant à la mise en place d'actions visant la promotion des ressources locales et des circuits-courts ;
- Le démarchage de producteurs locaux pour intégration sur les marchés hebdomadaires ;
- Le soutien aux agriculteurs dans le cadre des procédures de déclaration des dégâts subis par les cultures lors des intempéries ;
- La réédition d'une charte de la convivialité pour les néo-ruraux afin de faciliter l'accueil et l'intégration des citadins dans le monde rural ;
- L'organisation d'un déplacement en car gratuit à destination des agriculteurs montois durant la foire de Libramont ;
- L'actualisation continue de la brochure promouvant les producteurs de produits de ferme, avec intégration des comptoirs fermiers, s'inscrivant également dans la volonté de soutien aux produits agricoles locaux et durables mis en avant dans le cadre de la reconnaissance de Mons comme première « commune du commerce

équitable » en Wallonie ainsi que la brochure présentant l'agriculture montoise ;

- Le soutien au développement d'initiatives privées promouvant les circuits-courts et les produits du terroir et le soutien au développement de leurs activités telles que le salon « C'est bon, c'est wallon ! » ;
- La mise en place d'un projet commun avec l'Environnement et l'ASBL Picardie Laïque pour la mise en place de potagers partagés ;
- Le soutien financier et la participation aux activités des cercles horticoles et de petits élevages.

5. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La cellule développement durable créée en 2008 est intégrée au service environnement et travaille à la concrétisation progressive du développement durable à Mons.

Elle collabore principalement avec les services communaux comme :

- conseil les différents services de la Ville afin de les encourager à intégrer progressivement une réflexion globale de développement durable dans leurs projets et dans le cadre de leur vie privée.
- Proactive de propositions d'actions, de relais de campagne visant à renforcer le statut de capitale de Mons (= ville modèle, ville pilote).
Ex : Mons, première commune du commerce équitable de Wallonie, organisation de conférence sur son territoire
- Coordination de projets via, entre autres l'animation du CPDD, comité de pilotage CDCE,...
- relais du monde associatif auprès de l'administration communale

- veille documentaire et de personne ressource sur toutes les thématiques de développement durable.

En 2017, le **Conseil Participatif du Développement Durable (CPDD) a été complètement revu et ce afin de repositionner ses actions, ses réalisations en fonction des sujets de l'actualité.** Une nouvelle dynamique s'est mise en place avec des sous-groupe qui s'active spécifiquement selon 4 axes. Force de proposition et soutien aux politiques de développement durable, le CPDD organise le dialogue entre monde politique, administration, monde associatif et personnes ressources du territoire. Il est chargé d'accompagner la Ville de Mons dans ses réflexions pour intégrer toujours plus de durabilité dans ses actions. Il apporte également la garantie d'une approche transversale des projets.

La Ville de Mons a adhéré à la Convention des Maires, vaste programme européen par lequel des collectivités territoriales s'engagent à **réduire les émissions de CO2 sur leur territoire.** Dans cette optique, la Ville présentera dès 2018 une initiative où les habitants de Mons pourront bénéficier d'expertise professionnelle dans leurs travaux d'isolation et d'achat groupé.

Aussi, la Ville de Mons proposera plus de **sensibilisation sur les thèmes du développement durable** via de nouveaux canaux de communication et via du face to face, c'est-à-dire à la rencontre des citoyens et des plus jeunes. Par exemple, l'action de mise en place de potager partagé et de verdurisation de l'îlot de la Grand'Place et l'accompagnement pédagogique qui y est associé est un excellent exemple car il permet non seulement d'ancrer des projets en DD mais aussi d'apprendre aux citoyens comment produire des légumes pour leur consommation. Des actions en centre-ville et dans les sections vont voir le jour comme par exemple les aménagements du square Jacobs. Dans le même objectif, des ruches seront installées aussi bien dans les campagnes qu'en centre-ville afin d'une part de sensibiliser la

population sur la problématique de la pollinisation et de l'impact des herbicides sur les abeilles et d'autre part afin d'améliorer la biodiversité et la flore de nos régions.

Une des actions menée en 2017 et qui perdurera en 2018 est **l'installation des Monster trash durant la ducasse**, une évaluation est actuellement menée pour analyser son impact et optimiser le système. Aussi il est évident qu'il faudra augmenter le nombre de réceptacle pour recueillir les gobelets ainsi que de diversifier les possibilités afin que certains tenanciers puissent proposer des gobelets réalisables. Le tout est de changer les comportements ce qui prend du temps mais le résultat et l'accueil fait en 2017 confirme que l'option choisie est actuellement la plus pertinente.

Dans l'objectif de **réduire les déchets putrescibles** des poubelles ménagères, deux actions sont renforcées en 2018, d'une part par la sensibilisation à la mise en place d'un compost et via l'aide de formation de compostage et d'autre part par l'action d'octroyer **deux poules** aux ménages montois qui décident de les adopter afin qu'elles puissent s'alimenter avec les déchets organiques.

D'autres actions transversales seront mises en place pour faire du Développement durable le leitmotiv général des projets de ville, car Mons comme les autres cité de Belgique, doivent se recentrer autour d'action en vue du bien-être de ses habitants et en proposant des solutions sur le long terme.

La cellule développement durable créée en 2008 est intégrée au service environnement et travaille à la concrétisation progressive du développement durable à Mons.

6. LA MOBILITE

1. Le stationnement

1.1 Les horodateurs

Le stationnement a été réglementé par des horodateurs, repartis en 2 zones principales qui ont été établies en fonction de leur proximité de l'hyper-centre. Ce sont les contrôleurs civils qui dressent les « invitations à payer » aux usagers n'ayant pas acquitté leur taxe de stationnement. Ils exercent également une surveillance des zones riveraines et des zones « bleues » implantées dans l'extramuros ainsi que dans les sections périphériques.

Le Collège s'est positionné favorablement sur l'acquisition de nouveaux horodateurs équipés de systèmes de paiement électronique, via carte bancaire et gsm, engendrant une suppression totale de l'utilisation de monnaie qui occasionnait depuis de nombreux mois des multiples actes de vandalisme. Et permettant également l'encodage des plaques d'immatriculation des véhicules stationnés afin d'éviter la présence de véhicules ventouses. La première phase d'installation des nouvelles machines est prévue début 2018.

En matière de stationnement, il est essentiel de favoriser les rotations des véhicules en centre-ville de manière à renforcer l'accueil d'un nombre croissant de visiteurs dans l'intra-muros. Cela contribue à la dynamique économique, tout en évitant le stationnement de longue durée en voirie. Rappelons que les usagers « longue durée » disposent de poches de stationnement gratuites (2500 places) le long des boulevards ainsi que 2 P+Bus (Grand Large et Grands Prés).

La mobilité est une thématique qui doit être appréhendée à une échelle macro. Toute mesure prise, sans interaction avec l'ensemble du territoire, risque de déstructurer la politique globale de mobilité.

Plusieurs mesures sont d'application depuis 2017 :

- La mise en place de 110 emplacements « Achat Minute » (stationnement de courte durée) proposant du parking gratuit toute la semaine, 30 minutes maximum. Les visiteurs ou fournisseurs pouvant ainsi se garer gratuitement durant une demi-heure, via un système de capteurs sans fil dans le sol, répertorient la durée de stationnement des automobilistes dans le centre-ville. L'extension de ce système à d'autres zones pourrait être envisagée dans les mois à venir.
- L'augmentation de la taxe de stationnement de 15 à 25 euros par jour.
- Mise en application de sanctions administratives dans le cadre des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement via les cellules « Incivilités » et « Horodateurs ». Seront notamment sanctionnés les stationnements gênants sur pistes cyclables, trottoirs, emplacements PMR, zones de livraison, etc.

Enfin, le développement de stratégies dites de "Smart Cities" a tendance à se généraliser dans les villes car les solutions technologiques peuvent répondre à des besoins ou des enjeux fondamentaux. En matière de mobilité et de stationnement, les solutions existent pour limiter la congestion et renseigner les usagers sur la disponibilité en temps réel des emplacements de stationnement par le biais de techniques diverses.

On estime souvent que 30% du trafic routier dans le centre-ville est liée à la recherche de stationnement. Dès lors, la mise en oeuvre de modules permettant d'identifier les entrées et sorties dans les quartiers permettrait de réduire la circulation. La qualité de vie n'en serait alors que meilleure.

Pour cela, la Ville de Mons s'attelle à rechercher des sources de financement pour couvrir l'installation de ce type de matériel dans le centre-ville.

1.2. Les parkings couverts

Dans l'hyper-centre, 2 établissements offrent au total 425 places de stationnement en rotatif horaires et en location. Il s'agit des parkings de la Halle et de la Grand Place.

La Ville a également repris en gestion le parking de Messines utilisé comme « garage collectif » proposant près de 140 places à des abonnés en cours de sécurisation.

Dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds Feder, le projet d'aménagement d'un parking souterrain place Nervienne a été accepté. La Ville travaille maintenant au suivi et à la concrétisation de ce projet.

1.3. Les zones bleues

Il existe des zones bleues « excepté riverains » dans des sections périphériques (Jempappes/Nimy) afin de limiter, autant que faire se peut, le stationnement de trop longue durée perturbant le commerce local. Evidemment, la zone bleue qui limite le stationnement, sur base du disque traditionnel, doit être contrôlée sous peine de voir le règlement transgressé.

1.4. Les zones « riverains »

Il n'existe plus de véritables zones « riverains », excepté le long des boulevards de la petite ceinture. La réglementation en vigueur veut que le stationnement soit payant dans toutes les rues de l'intra-muros, sauf pour les titulaires de la carte "riverains" qui peuvent stationner dans les 8 zones définies à cet effet.

Le coût de la carte est fixé à 50 euros pour l'intramuros. Il est aussi possible d'obtenir une seconde carte riverain à 50 euros (maximum 2 cartes et 2 numéros de plaque par ménage).

2. Les cyclistes

2.1. Les rencontres avec les usagers deux roues

La commission de concertation avec le Gracq (Groupement de Recherche et d'Actions des Cyclistes au Quotidien) dite « commission vélo » continue ses travaux. Les réunions et sorties vélo se font en collaboration avec l'Echevinat de la Mobilité, les services de la Ville, la Zone de Police Mons-Quévy, le SPW, le TEC Hainaut, la S.N.C.B. et Pro Vélo, en vue de prendre en compte les besoins des utilisateurs du vélo et ce, à raison d'une rencontre tous les 3 mois.

2.2. Les aménagements « deux roues »

Outre les aspects formels des discussions menées au sein de la « commission vélo », des modalités pratiques sont régulièrement abordées. Il en va ainsi des aménagements de pistes cyclables et d'aménagements en centre-ville pour les cyclistes.

De nouveaux investissements sont prévus en 2018 pour poursuivre l'installation de range-vélos en centre-ville sur base de leurs attraits touristique, commercial, culturel, scolaire, etc.

D'autres créations et avancées ont également pu voir le jour, comme par exemple :

- o la création de nouvelles pistes cyclables, (Exemples : liaison Grand Large gare de Mons, piste bidirectionnelle N50 Ghlin, empierrement de l'axe chemin des Moutons/rue du Travail à Cuesmes dans le cadre d'un appel à projet du Ministre de la Mobilité)
- o la mise en place de Sens Uniques Limités (SUL) intra et extra muros, en collaboration avec la zone de Police.

Une réelle volonté existe de renforcer les infrastructures afin de développer l'offre cyclable en centre-ville et proche périphérie. (Exemples : retraçage

de pistes existantes, sécurisation de pistes, stationnements vélos via des abris couverts et dans les parkings en infrastructure).

2.3. Système de vélos partagés nouvelle génération

La Ville de Mons est partenaire d'un projet de recherche intitulé « Share a bike » porté par l'UMons, en collaboration avec l'Université de Namur et divers partenaires (TEC, SRWT, Pro Vélo, Ville de Mons). L'objectif est d'étudier et d'analyser la mise en œuvre d'un cadenas intelligent pour un système de vélos partagés. Cette étude sera concrétisée par un second dès le printemps 2018. La finalité de ce test est de pouvoir démontrer l'efficacité du système.

La volonté affichée est de parvenir à mettre en place un tel système de vélos partagés en centre-ville. Notre intention est de réaliser, dans un futur proche, un test grandeur nature pour évaluer le succès de ce genre système.

2.4 Formation et sensibilisation

Notre volonté est de réserver une enveloppe budgétaire consacrée à la formation et aux déplacements des écoliers, en travaillant sur les axes formation, itinéraire, sensibilisation.

3. Transports en commun

En collaboration avec le TEC Hainaut, la Ville de Mons souhaite maintenir un réseau interurbain, favorisant les connexions entre les différentes sections.

Depuis juillet 2016, une offre de service intramuros (payante) est proposée aux usagers :

- Deux lignes intramuros dont l'une dessert dorénavant Hyon (somme modique).

- Deux lignes régulières dont l'une maintient ses liaisons vers les Grands Prés et l'autre relie la gare à la zone du Grand large (tarification ordinaire)

4. Le Plan Communal de Mobilité

Depuis quelques années, il s'avère nécessaire de procéder à la réactualisation du PCM (Plan Communal de Mobilité).

La Ville de Mons a effectué en 2016 un travail préalable, en réalisant un pré-diagnostic validé par les différentes instances. Une procédure de marché public a été lancée en 2017 afin de mettre en oeuvre à proprement dit un « Plan de Mobilité » actualisé. L'étude à proprement dit démarrera début 2018.

Parallèlement à cela, la Ville continue à étudier, en collaboration avec le SPW, l'aménagement de grandes voiries. (Exemple : rond-point Place des Alliés)

5. Alternatives à l'usage de la voiture

- Le « Car Sharing »

La Ville de Mons soutient des initiatives visant le recours à une mobilité alternative. Le « car-sharing » ou « voiture partagée » consiste en un système de location selon lequel des clients abonnés se partagent un nombre de véhicules disponibles stationnés en des endroits «stratégiques» de la Ville.

Cette location de véhicule est possible pour une courte, moyenne ou longue durée et ce 24 heures/24. Le paiement s'effectue en fonction des kilomètres parcourus et de la durée de la location. Il existe actuellement 4 stations

CAMBIO en intramuros, une station implantée à Cuesmes et depuis novembre 2017, une station à Nimy, toute proche de l'UMons.

Les excellents résultats enregistrés ces dernières années incitent la société CAMBIO à poursuivre son développement.

- Carpoolplaza

La Ville de Mons propose, via son site Internet, un portail de covoiturage, dénommé «Carpoolplaza». Cet outil permet de promouvoir la démarche et d'identifier les covoitureurs locaux.

7. Les taxis

A ce jour, l'entité montoise compte :

- 7 exploitants de service de taxis ;
- 37 véhicules autorisés ainsi qu'un véhicule de réserve ;
- 15 chauffeurs ayant reçu leur certificat de capacité en 2017 et à ce jour, 57 chauffeurs sont en fonction ;

Toutes les demandes d'autorisation d'exploiter ainsi que les demandes d'autorisation d'un ou plusieurs véhicule(s) supplémentaire(s) font l'objet d'une décision de Collège. Le dossier complet est alors transmis au SPW (Service Public de Wallonie) pour approbation. Tout chauffeur agréé reçoit un certificat de capacité signé par le Bourgmestre et la Directrice Générale.

3.LA REGIE FONCIERE ET LA GESTION PATRIMONIALE

1. LA REGIE FONCIERE

Acquisitions en rénovation urbaine (RF) :

-bien sis à Mons, rue de la Houssière 9-11 (Ancienne librairie)

-biens sis à Mons, rue de Nimy 127-129 (à côté du Delhaize)

Acquisitions Ville

-une parcelle dans le parc du Bois de Mons (pour la nouvelle école)

-une parcelle Canal Nimy-Blaton (régularisation d'un collecteur)

-une parcelle jouxtant le cimetière de Jemappes (régularisation de servitude) : 10.000 E

-école (partie) de l'école sise à Obourg, rue des Ecoles 52-54 + conciergerie

-école sise à Cuesmes, rue Commandant Lemaire, +170

Ventes

Mons

-Grand'Place (RF)

4B (appartement 1 chambre) = 100.000€

4F (appartement 1 chambre) = 100.000€

-Rue Peine Perdue (RF)

4/1 (appartement) = 100.000€

4/3 (studio) = 50.000€

4/7 (studio) = 50.000€

-Rue de Bertaimont 33 (RF)

2 appartements 2 chambres = 120.000€/unité

1 studio 1 chambre = 90.000€/unité

1 local commercial

Petit local = 25.000€

-Rue du Miroir (RF)

16 (local commercial) = 90.000€

20 (local commercial) = 90.000€

-Cour du Noir Lévrier 8 et 16 (RF)

-appartements esplanade du Dragon 123-124

-Les emplacements de stationnement au parking Rachot à Mons (RF)

-l'ancien Cinéma le Clichy à Mons (Ville)

-Les quotités de terrain (Citadelle/Les parkings du Nouveau Béguinage/Val des Ecoliers) (Ville)

-Rue Lamir 11-13 : vente au CPAS – 600.000 E (RF)

-Régularisation cabine électrique Av de Gaulle (Ville)

Jemappes

-Rue Lemar 41 (appartement 1^{er} étage) (RF)

-Rue Lemar 15 (anciens ETS Mouton) (RF)

-Le site de l'ancien Athénée de Jemappes, rue des Représentants (RF)

-conciergerie du cimetière de Jemappes 110.000 E (RF)

Flénu

-Avenue du Champ de Bataille 415 (1 duplex avec garage) (RF)

-régularisation des cabines électriques ORES (Ville)

Harveng

Presbytère, rue Cardinal Mercier (Ville)

Havré

Conciergerie du cimetière d'havré : 60.000 E (Ville)

Cuesmes

Régularisation des cabines électriques ORES rue du Troubiot (Ville)

Les terrains à vendre :

- Ghlin, rue du Temple et des Déportés = 1.206.135€ (RF)
- Ghlin, rue Eva Dupont B 193 V 902.000 E et B 252 D 194.000 E (Ville)
- Cuesmes rue Hector Delanois, ZACC 41, Fontaine Saint Rémy, cadastrées sur Mons, 6^{ème} division, section B :
- Ville** : n^{os} 786 G (1a32ca), 792 S (1a30ca),
- Régie Foncière** : n^{os} 806A (1ha67a10ca), 802D (51a20ca), 803A (58a), 805 E (14a), 805M (23a88ca), 907B (1ha99a04ca), 805D (61a60ca) et 906G (45a23ca)
- Havré, terrains sis rues Dewit et Sturbois : lotissement (RF)
- Les biens de fondation (terrains agricoles hors entité montoise) (RF)
- Mons, rue de la Chênaie (RF)

Les anciens ateliers communaux à vendre : (Ville)

- Mons
- *Avenue de l'Université = 350.000€
- *Avenue Maistriau = 250.000 E (RF)
- Jemappes
- Rue des Trois Crampons = 220.000€ (hors hangar)
- Nimy
- Rue du Prince Régent 50 = 200.000€
- Cuesmes
- Rue du Travail 50 (partie)

Echange

-Mons : BAM : échange avec la Communauté Française et la Ville de Mons et constitution de servitude (Ville)

-Avec le CPAS : parcelles à Ghlin Près Turin section C n° 202 204 A et 221 et à Mons rue Henri Dumont 4^{ème} div section B n° 112 B4 contre partie de la parcelle à Flénu 18 R4 pour l'extension du cimetière de Flénu (Ville)

Incorporations dans le domaine public (ville)

Cité du Congo à Havré, Quai des Otages à Mons, Rue Louise Cambier à Havré, Puits 28 à Jemappes, Clos St Macaire à Obourg, Résidence Charles Plisnier à Ghlin, Nouveau Quartier à Cuesmes, ZAE Mons Géothermia, Quartier Rachot, rue Follereau à Maisières, Chemin de l'Inquiétude à Mons, rue des Tourterelles à Hyon, lotissement V Cross à St Symphorien, allée des oiseaux (étang) à Mons, rue Chêne Damseau à Ghlin.

Les conventions

-occupation à long terme avec les archives de l'Etat à Mons à l'étude (Ville)

-convention d'occupation avec la PACO pour les darses du Grand Large à Mons (Ville)

-occupation à long terme du bâtiment principal sur le site des anciens ETS Gobert en cours (Ville)

-baux emphytéotiques pour régularisation des cabines électriques ORES (Ville)

-constitution d'une servitude Centre de Congrès (Ville)

-constitution servitude avec le centre de santé (Ville)

-constitution de servitudes d'aspect architectural sur les immeubles rue Chisaire, rue de la Chaussée, rue de la Cléf, Grand PPlace, rue de NImy rue Léopold II, PPlace Léopld, Marché aux Herbes,(Ville)

- convention avec le CPAS portant sur le site de la Rue du Travail à Cuesmes dans l'attente de la signature de l'acte de location/achat (Ville)
- projet d'assainissement du site de la rue du Travail à Cuesmes dans le cadre du Plan Marshall 4.0 (Ville)
- Plan de Division du Site de la Rue du Travail à Cuesmes (Ville)
- Suivi du bail emphytéotique conclu entre la Ville et la S.A. Mons Rénovation.

Les programmes européens FEDER-Convergence (VILLE)

Maternité commerciale : acquisition de 4 immeubles dans la rue de la Chaussée ou Grand-Rue pour un montant de 1.750.000 E, dont le n° 8 rue de la Chaussée

Et auteurs de projets (arcadis) pour les 8, 25, 26, 28, 54 (travaux)

Salles

La Ville de Mons met actuellement à disposition des citoyens 10 salles CALVA ; La RF s'occupe de la mise en conformité et du permis d'exploitation des salles ; 2 aménagements sont en cours pour Ghlin (+ étude) et Hyon. La RF gère le CALVA de Jemappes.

Travaux et entretien du patrimoine

- Mise en conformité des CALVA :
- CALVA Havré - aménagement parking (30 places)
- Aménagement CALVA – Hyon
- Aménagement CALVA Ghlin – Honoraires
- Construction CALVA Ghlin
- Isolation CALVA Jemappes
- Mobilier & matériel CALVA
- Equipement rue Dewit & Sturbois – Havré
- Aménagement Piste de Skate - Grand-Large

- Maison communale de Flénu - honoraires
- Maison communale de Flénu – logements
- Remplacement des chaudières (logements)
- Rue de la poterie 17 – Aménagement
- Conciergerie ancienne boulangerie militaire (rénovation)
- Réhabilitation du SAJ
- CALVA de Nimy – Auteur de projet
- ancien lavoir av du roi Albert à Jemappes – auteur de projet
- Toiture du CALVA de Saint-Symphorien
- Renouvellement des châssis et restauration des balcons îlot Grand-Place
- Entretien général du patrimoine
- Aménagement de la conciergerie de Flénu
- démolition conciergerie école de la chaussée du Roeulx à Mons (Ville)

2.LA REGIE COMMUNALE AUTONOME

La Régie Communale Autonome « Mons Capitale » fonctionne comme un outil très souple avec des contraintes de fonctionnement minimalisées, destinés à permettre la mise en œuvre de grands projets innovants.

Dans ce contexte et en vue de la réalisation de son objet social, les objectifs de la RCA pour l'année 2018 sont:

- La poursuite de la revitalisation économique, patrimoniale et commerciale du centre ville de Mons ;
- Le développement économique et commercial par l'exploitation du hall multifonctionnel rebaptisé « Lotto Mons Expo », via sa filiale;
- La mise en œuvre de grandes infrastructures sportives au profit de Mons et de sa région via notamment la piscine du Grand Large ou

encore le stade de l'Avenue du Tir et le hall Mons Arena. Plus particulièrement pour la Piscine, le développement sportif, ludique et commercial sera poursuivi.

- L'exploitation d'un crématorium ;
- La mise en place du schéma d'exploitation du Centre de Congrès, avec le changement d'exploitant des infrastructures qui se fera courant 2018.

Dans le cas des infrastructures sportives, la RCA est mandatée par la Ville de Mons pour être Maître d'ouvrage et/ou disposer des droits réels nécessaires afin d'assurer la construction de ces infrastructures et leur financement.

En outre, la RCA possède un droit réel portant sur le stade de l'Avenue du Tir et fournit des prestations de services de mises à disposition « all in » du dit Stade à toute personne et/ou association qui le souhaite. Notamment, via le biais d'un partenariat privilégié avec le RAQM.

La RCA, est propriétaire du terrain et du bâtiment de la Piscine à vocation sportive et ludique de Mons, située au Grand Large. Il s'agit d'un partenariat unique en Wallonie « Conception, Réalisation et Exploitation » sous la forme d'un partenariat public-privé.

Un projet d'extension devrait se concrétiser en 2018. (Notamment, deux toboggans).

Toutefois, à la différence d'institutions publiques, la RCA exerce une activité purement commerciale et/ou industrielle. Sa stratégie est donc « publique », sa tactique est de nature « privée » : elle vise à respecter des objectifs fixés par l'autorité publique avec des moyens qui sont de nature privée.

Les grandes options quant à son fonctionnement sont donc assez proches de ceux d'une petite entreprise de droit privé même si elle est amenée à gérer des projets dont les montants peuvent être assez considérables :

- limitation du personnel à ce qui est strictement nécessaire ;
- choix du statut contractuel pour le personnel ;
- limitation des frais de fonctionnement ;
- recours à la sous-traitance et recours à des sociétés spécialisées pour tout ce qui sort de son objectif premier (outsourcing) ;
- indépendance du Conseil d'Administration et de la RCA par rapport aux services communaux ;
- souplesse de fonctionnement et d'adaptation à de nouvelles réalités (capacité à créer de nouveaux « produits » ou de nouvelles solutions pour répondre aux demandes de la Ville).

4. LES SERVICES EXTERNES

1. LE POLE MUSEAL MONTOIS

Le contexte

Depuis 2012, c'est un seul et même département de la Ville qui gère la politique des arts plastiques, de la gestion muséale et de l'économie créative (depuis 2015) sous la dénomination du **service Pôle muséal et économie créative**.

Un nouveau contrat programme 2018-2021 doit être signé entre la Ville et la Fédération Wallonie Bruxelles apportant un financement de 1.080.000€/an et fixant les missions du Pôle muséal montois : la gestion générale, la gestion des collections, l'organisation d'expositions, la mise en place de projets culturels, le gardiennage, l'accueil billetterie et boutique, la médiation et l'accueil des publics. Une organisation en pôle est une véritable opportunité qui permet de revoir totalement la manière de gouverner le musée, de collaborer entre institutions et d'initier d'autres manières de pratiquer le musée.

Par ailleurs, l'axe économie créative au travers des projets FEDER menés par le Pôle muséal : museum lab et le hub creative valley constitue une base d'expérience cohérente pour envisager le modèle de fonctionnement muséal innovant face à la transition numérique, la diversification des publics et l'insertion dans l'univers économique.

L'équipe du pôle muséal

Depuis 2017, les agents du pôle fonctionnent davantage sur le mode du projet, au lieu de celui de la compétence. Le management par projet modifie profondément la gestion du travail, les rôles et les relations des agents devenus des «acteurs». La séparation traditionnelle entre la conception et l'exécution est remise en cause et fait apparaître de nouvelles fonctions

transversales, conduisant à la mobilisation sur des résultats plutôt que sur l'application de savoir-faire métiers. Ce modèle permet d'éviter des engorgements au niveau des cellules transversales comme la communication, la régie ou la médiation.

Les sites muséaux

Les sites du Pôle muséal sont : le BAM, les 3 patrimoines UNESCO : le Musée du Doudou, le Beffroi, le SILEX'S, l'Artothèque, le Mons Memorial Museum, la Salle St-Georges, les Anciens Abattoirs, le Musée Duesberg, la Maison Van Gogh, le Magasin de papier et le Trésor de la Collégiale. Cette gestion de 12 sites par un seul opérateur est unique en Wallonie et permet ainsi une gestion en réseau de manière transversale et cohérente des musées.

L'avenir devrait voir l'ouverture de de la maison Jean Lescarts et d'une Maison des Patrimoines UNESCO à la maison espagnole, deux projets subventionnés par les fonds FEDER.

La programmation 2018

L'année 2018 sera jalonnée par une riche programmation proposant des expositions qualitatives et des activités décalées, et construite sur base

- D'événements internationaux dans le cadre de la Biennale 2018 avec l'exposition consacrée à Nikki de Saint Phalle et les commémorations 1918-2018
- D'un recentrement sur les musées (diminution progressive d'occupation des sites dits d'expositions Abattoirs et magasin de papier pour se concentrer sur les musées),
- D'un recentrement sur les publics,
- D'une valorisation du patrimoine et les artistes locaux (Alfredo Longo, Royal Photo club et le groupe Hello),

Les expositions

Au premier semestre, l'exposition de prestige présentant au BAM, David LaChapelle, un artiste photographe américain de renommée internationale se tiendra d'octobre 2017 à février 2018. L'exposition A la Soupe présentée au Mons Memorial Museum se tiendra jusqu'en avril 2018 proposant aux visiteurs de partir à la découverte de l'histoire culinaire de la Grande Guerre. Dès le mois de mars, les collections permanentes seront accessibles au BAM et mises en lien avec le travail du Royal Photo Club et du groupe montois Hello.

Durant l'été, la Salle Saint Georges accueillera une exposition consacrée à l'artiste montois Alfredo Longo.

Le second semestre sera marqué par les événements produits dans le cadre de la Biennale 2018 avec la Fondation Mons 2025 et MARS : des expositions dont celle consacrée à Nikki de Saint Phalle au BAM, une nuit des musées et les commémorations 2018. Le Mons Memorial Museum sera mis en avant au travers d'une exposition proposée dans le cadre des commémorations.

Ces événements seront prioritaires en termes de ressources humaines occupées sur le projet (communication, médiation, événements, commercialisations).

Les Abattoirs accueilleront les Aquarellades fin février.

Les événements

Au vu du succès des éditions 2015, 2016 et 2017, la quatrième édition de la nuit des musées change de date et donnera le LA des commémorations en se tenant fin octobre 2018 et en faisant la part belle à la thématique des « Libertés ». Le principe reste le même : au travers d'une programmation jeune, décalée et originale, l'objectif sera de découvrir les musées autrement, le temps d'une soirée hors du commun.

Tout au long de l'année, l'objectif sera de proposer de nouveaux concepts pour attirer dans les musées des visiteurs qui n'auraient pas

nécessairement poussé les portes des musées en travaillant et collaborant avec des structures extérieures (ateliers créatifs pour adultes, maison des Ateliers, SRPH...).

La saison touristique du Silex'S s'étendra du 31 mars au 4 novembre 2018.

Médiation

La médiation des publics devient l'élément clé de la réorganisation du Pôle, sous le mode du musée collaboratif et co-créatif. Ce modèle modifie l'approche classique qui mettait la connaissance, la spécialisation et la conservation comme valeurs premières du musée en équilibrant ces aspects scientifiques et culturels par une politique volontariste de médiation de manière à mettre les projets muséaux au service des publics.

Le dynamusée est le véritable service éducatif du Pôle muséal. Il intensifiera son action de promotion des collections et des arts plastiques auprès des enfants et des publics à besoins spécifiques. Accueillant chaque année des milliers d'enfants tant dans le cadre des activités scolaires qu'extrascolaires lors de stages mis sur pied lors des vacances scolaires, il travaille également en dehors des murs des musées pour mener des ateliers créatifs avec des enfants hospitalisés. En 2018, l'idée est de poursuivre le concept mêlant l'art et la cuisine !

Dans le cadre de l'exposition Food and War, en parallèle du propos historique, la médiation mise en place éveillera le visiteur à des thématiques actuelles que sont la lutte contre la malbouffe, la découverte d'aliments et de saveurs parfois oubliés, les techniques pour éviter le gaspillage, l'aide alimentaire de nos jours, etc.

La formule d'abonnement du Mons Museum Pass sera maintenue afin de fidéliser le public dans les musées et plus particulièrement les locaux.

Des visites insolites seront mises en place s'inscrivant dans le thème touristique 2018 de la Région wallonne « lieux insolites».

Communication

Concernant la communication, nous continuerons à miser sur une communication mutualisée des acteurs culturels avec l'édition par la Fondation Mons 2025 de l'agenda trimestriel des activités culturelles locales. La priorité sera mise sur la mise en place du plan de communication international de l'exposition de prestige menée au BAM tout en assurant la promotion des autres expositions et de la nuit des musées.

Le développement d'un axe web et cross media plus fort : maximiser la visibilité du Pôle muséal sur la toile grâce à des campagnes dédiées sur les réseaux sociaux et un renforcement de la communication à travers l'intégration dans des campagnes d'outils multimédias (vidéos, sons, photos, etc) et en s'inscrivant dans des communautés des secteurs spécifiques. L'objectif sera d'impliquer davantage les membres de l'équipe et les publics dans la vie quotidienne des musées via le web

La gestion des collections communales

En 2018, le travail de fond entamé par l'équipe de conservation qui porte essentiellement sur la gestion des collections communales se poursuivra (politique d'achat, restaurations, prêts,...). L'inventorisation et la numérisation des œuvres continueront. Un plan de numérisation 2D/quasi 3D des collections est en cours depuis 2012. En plus d'enrichir l'inventaire, il constitue un fonds de photographies HD permettant la publication de catalogues, la mise en ligne des collections et surtout l'alimentation des dispositifs multimédias. Grâce à l'ensemble de ce travail sur les inventaires, le Pôle muséal espère accroître sa présence sur le portail AICIM et rejoindre le portail EUROPEANA.

La mise en ligne des collections via notamment la participation des visiteurs comme outil de médiation par l'intermédiaire de programmes de type

“Sharing is caring”. Dans cette optique, la politique d’inventorisation devra être renforcée et notre logiciel Flora devra être amélioré en termes d’ergonomie. L’Artothèque deviendra donc le lieu totem pour le développement de cette nouvelle stratégie qui repose sur trois piliers : le numérique, l’appropriation intelligente et le patrimoine tant matériel qu’immatériel.

Le centre de documentation

Le Centre de documentation situé au sein même de l’Artothèque, travaille en étroite collaboration avec les bibliothèques publiques du réseau communal de la Ville de Mons (catalogue informatisé commun, prêts d’ouvrages, copies de documents), ainsi qu’avec le réseau des bibliothèques publiques provinciales (consultation du catalogue, prêt inter-bibliothèques, formations professionnelles).

Politique éditoriale scientifique

Les catalogues des musées sont disponibles depuis fin 2016. Des ouvrages et catalogues seront également édités dans le cadre des différentes expositions.

Les Partenariats du Pôle muséal

La Biennale – temps fort 2018

Pour faire suite au projet de Mons Capitale européenne de la Culture en 2015, le Pôle muséal poursuit son partenariat avec de la Fondation Mons 2025 et MARS notamment dans l’organisation et la production de la Biennale dans le cadre de l’accord de coopération horizontal entre les 3 institutions culturelles montoises.

L’axe Culture-Tourisme

Au niveau touristique, nous continuerons à renforcer les liens avec visitMons en vue de développer des produits attractifs pour les visiteurs, tout en soignant l'accueil des publics dans les différentes langues grâce à des supports multilingues et des formations conjointes de guides touristiques et culturels. Le lien entre Tourisme et Culture est fort à Mons.

Les partenariats privés – Sponsoring

Cette démarche commerciale sera maintenue et accentuée en 2017 dans le cadre de l'exposition de prestige et de la nuit des musées. En contrepartie les entreprises bénéficient de soirées privées, d'entrées ainsi que de visibilité sur les différents supports de communication. Des actions avec les commerçants montois seront également développées.

Axe Economie créative (fonds FEDER)

L'année 2018 sera également consacrée à la mise en œuvre des projets FEDER : des projets du museum lab en lien avec la programmation du Pôle et creative valley avec l'organisation d'un festival ouvert à tous pour venir concrétiser des idées folles ainsi qu'un accélérateur de projets sociétaux en septembre 2018.

Par ailleurs, nous souhaiterions déposer un projet qui fait suite au projet PITCH Van Gogh Europe pour poursuivre la collaboration entre les institutions muséales et touristiques de van Gogh.

2.LA PROMOTION TOURISTIQUE

L'offre touristique et culturelle montoise a explosé en 2015 et la notoriété de la ville sur les marchés limitrophes est désormais acquise. De nombreux professionnels programment la destination et sont aujourd'hui convaincus

de son potentiel touristique. L'objectif poursuivi en 2016 et 2017 d'attirer plus 500.000 visiteurs a été atteint. Il s'agit de maintenir la croissance des touristes d'un jour mais également de séjours en augmentant le nombre de nuitées. Mons est aujourd'hui une ville que les touristes apprécient et est également convoitée en tant que destination de tourisme d'affaires.

Les nouveaux produits développés en 2016 tel que la Mons Card ou encore une offre structurée autour du vélo tourisme ont contribué à ce succès. 2017 a permis d'asseoir ces produits et de développer l'offre et la promotion des produits du terroir et de la gastronomie dans le cadre de « La Wallonie gourmande ».

Les objectifs majeurs de 2018 s'inscrivent dans la continuité du plan stratégique touristique mis en œuvre par l'Echevinat du Tourisme à travers une stratégie de marketing affinitaire ayant pour objectif de toucher des communautés d'intérêt et des communautés identitaires (Familles, amateurs de culture, groupes loisirs, hommes d'affaires & event organizers, ...) et par ailleurs une stratégie de marketing verticale allant de l'accueil à la promotion internationale

Les cibles majeures restent les groupes et les autocaristes de loisirs, les familles et les groupes scolaires, les entreprises et associations internationales (tourisme d'affaires). Les thématiques affinitaires sont quant à elles les suivantes: La Wallonie insolite, thématique touristique annuelle 2018 de la Région Wallonne, le tourisme mémoriel, Van Gogh au Borinage, Histoire, patrimoine et Folklore (unesco) ainsi que « La Région de Mons à vélo » avec la mise en place d'un réseau points-nœuds. 2018 sera par ailleurs l'année des commémorations de la libération de Mons par les troupes canadiennes. Dans ce cadre, un plan de promotion a été développé sur le marché canadien tout en continuant à travailler le marché britannique. visitMons œuvrera également à la promotion du temps fort de 2018 avec comme principal point d'accroche l'Exposition Niki de Saint Phalle très attendue sur les marchés internationaux et tout particulièrement en France et en Allemagne.

Au-delà des marchés déjà cités, visitMons restera très attentifs aux marchés flamands et hollandais et développera également diverses actions sur le marché chinois dans la continuité du travail entrepris en 2017. Deux nouveaux marchés seront également prospectés : la Suisse et le Luxembourg.

En termes d'accueil, un accent fort est également mis sur les nouvelles technologies et l'accueil numérique. A cet égard, VisitMons, centre d'accueil des visiteurs à Mons, Office d'Information touristique et culturelle unique, contribue au rayonnement des attraits touristiques, patrimoniaux, culturels et artistiques de la cité, en exploitant les dernières technologies. Cette structure intégrée se présente comme un office pluri-services destiné à tous, permettant une accessibilité facilitée à une information complète de la vie de la Cité. Il est situé au cœur de la Grand'Place et bénéficie d'une grande visibilité ; les visiteurs peuvent y acheter des entrées pour les musées, expositions, spectacles au guichet d'information ; ces services sont disponibles au guichet, par téléphone et online sur le site planificateur de séjour, www.visitmons.be. Les touristes peuvent également découvrir la région grâce à des vidéos, des tables présentant l'offre touristique et culturelle ainsi que les commerces sur des google maps, ou encore via des vitrines explicatives. Par ailleurs, dans un espace dédié aux enfants, ces derniers peuvent y découvrir le folklore montois à travers un serious game dédié au Doudou.

Le Collège entend poursuivre le positionnement du tourisme comme un des axes majeurs du développement économique montois par la mise en place des actions suivantes :

- La participation aux réalisations menées par Wallonie-Belgique Tourisme autour d'une communication globale dans le cadre des clubs de promotion : séjours, excursions et MICE et la mise en place de

produits combinés à destination des marchés limitrophes tels que la Flandre, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne ;

- La promotion d'un tourisme intégré par le développement de synergies internes dont la mise en place de partenariats entre l'Office du Tourisme et les différents secteurs d'activités tels que le domaine culturel et évènementiel, le secteur commercial et artisanal, le secteur HORECA et le monde du sport ;
- Le développement du tourisme de séjour par le renforcement de synergies extérieures (grâce à la collaboration avec les sites et outils hennuyers tels que Pairi Daiza, le MAC's, le PASS ou l'aéroport de Charleroi, le développement de nouveaux packages en lien avec le secteur hôtelier) ;
- Il faudra assurer une visibilité internationale de la destination via des partenariats avec les aéroports nationaux, la gare du Midi, avec les transporteurs (Brussels Airlines, Ryanair, Thalys, Eurostar, ...) ainsi qu'avec les sites touristiques majeurs (booking.com, trip advisor, ...)
- Les collaborations avec les grands complexes commerciaux de la région (grands prés, Ikea, Cora etc.) seront également renforcées afin de capter de nouvelles clientèles et les amener à visiter le centre ville.
- Le positionnement de Mons comme centre wallon du tourisme d'affaires grâce à une étroite collaboration avec les gestionnaires du MICX, la fédération des prestataires, une structuration de l'offre MICE, une sensibilisation des acteurs du tourisme d'affaires, la réalisation d'outils de communication, une présence sur les salons nationaux et internationaux et un démarchage direct vers les clients du monde associatif et entrepreneurial ; une collaboration accrue

avec l'IDEA et le tissu économique local via la mise en place de produits touristiques adéquats ;

- La poursuite du développement du tourisme d'un jour par le positionnement de Mons comme pôle majeur du tourisme culturel, historique et patrimonial ; Il s'agira de renforcer la position de ville d'art en collaboration avec WBT grâce aux campagnes de promotion du pôle muséal ;
- La mise en avant de l'hébergement en chambres d'hôtes et gîtes ruraux via une promotion accrue et une sensibilisation des opérateurs potentiels ; l'organisation de rencontres entre les responsables des chambres d'hôtes afin de favoriser les synergies ; l'intégration de la centrale de réservation hôtelière du GIE des hôteliers de Mons et de La Louvière dans la stratégie développée par la Maison du Tourisme, entre autres, via l'intégration à l'outil de planification de séjour développé par la Ville de Mons et un service de réservation multi-canal ;
- La promotion du tourisme culturel par le renforcement des liens qui unissent la culture au tourisme grâce aux synergies développées avec le pôle muséal de la Ville de Mons sur la base d'infrastructures existantes telles que le BAM, les Abattoirs et Mars dans la poursuite des collaborations initiées dans le cadre de Mons Capitale européenne de la culture en 2015 ; l'accent est principalement mis sur des produits d'appel forts que son Van Gogh, le patrimoine Unesco ainsi que la programmation de la Fondation 2018 ;
- L'entretien d'un partenariat étroit avec la Fondation Mons 2018 visant à accroître l'échange d'informations afin de permettre à l'Office du Tourisme d'assurer de manière efficace, d'une part, la promotion des produits touristiques et culturels de la destination en Belgique et sur

les marchés étrangers tant pour le tourisme de loisirs que pour le tourisme d'affaires; et d'autres part, l'accueil des touristes individuels et en groupes ;

- La poursuite du développement du tourisme mémoriel principalement à destination du public anglo-saxon au travers de la mise en valeur des sites et de la création de produits en lien avec l'histoire militaire et, dans ce cadre, la promotion du Mons Memorial Museum ainsi que des parcours didactiques réalisés dans le cadre du projet Interreg « La Grande Guerre, Corps et Armes de paix ». Des collaborations étroites avec les TO spécialisés sur le marché britanniques ainsi avec la « Guild of Battlefield guides » sont en place et devront être entretenues. La promotion du tourisme de mémoire devra également être assurée par une présence accrue sur les réseaux sociaux, sur les foires et salons spécialisés, des collaborations avec la presse et des missions de prospections directes ;
- La présence au sein des Comités de gestion mis en place par le Service Public de Wallonie, dans le cadre du développement et de la protection des sites reconnus au patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce titre, l'Office du Tourisme et la Maison du Tourisme participent aux comités sur les Beffrois, les minières néolithiques de Spiennes et les sites miniers wallons en attente de reconnaissance. Les Comités de gestion devront à terme définir des plans de gestion pour chacun des sites recouvrant les aspects de conservation, de promotion, de participation et de recherche;
- La concentration de la politique de communication et marketing de l'Office et de la Maison du Tourisme sur les initiatives les plus porteuses et sur les marchés les plus prioritaires. Une attention toute particulière sera portée sur l'exploitation des réseaux sociaux et de l'email marketing en parfaite cohérence avec le site Internet en trois

langues et les supports offline afin de mettre en place une communication 360 °, et 365 jours par an ;

- La présence sur les sites des foires et des salons nationaux et internationaux de manière directe ou indirecte afin d'augmenter la visibilité de la Ville de Mons sur les différents marchés touristiques ;
- La poursuite de la réflexion en matière de merchandising en vue du développement de la palette des articles proposés. Il s'agira de continuer à concevoir notre merchandising pour outil marketing vecteur d'une communication touristique efficace ;
- Le développement de produits touristiques (cartes, itinéraires,...) destinés aux touristes en vélo ainsi que la location de vélos classiques et à assistance électrique en collaboration avec la Maison des cyclistes;
- Le renforcement de l'accessibilité des touristes en vélo et en train avec notamment le renouvellement de la mise en place d'un billet « B Excursions » de la SNCB lors du Doudou mais aussi durant le reste de l'année ;
- La mise en place d'un parcours touristique destiné aux personnes à mobilité réduite en collaboration avec le département du Cadre de Vie et celui des Affaires sociales ;
- Le renouvellement des itinéraires de balades pédestres sur les sentiers de l'entité montoise en collaboration avec la Fédération provinciale du Tourisme et la cellule Environnement de la Ville de Mons ;

- Le développement de réseau de tourisme participatif « Greeters » ayant pour but de faire participer la population d'accueil aux activités touristiques mais aussi d'associer les visiteurs à la vie locale du territoire visité ;
- La participation aux Journées du patrimoine ;
- L'amélioration de la dimension territoriale du projet touristique, qui ne peut se cloisonner à Mons proprement dit avec l'IDEA et le Territoire Cœur de Hainaut.

3. LES EVENEMENTS

1. Les événements

Au cours de l'année 2017, le service « Communication et événements » a été scindé en deux nouveaux services : le service « communication », d'une part, et le service « événements » d'autre part.

Le service événements qui comprend désormais les cellules événements, sport et Lumeçon se concentrera donc sur la gestion complète de toutes les festivités et événements organisés par la Ville de Mons, le support et la coordination des festivités et événements organisés par des tiers sur le territoire de la Ville, la gestion du protocole et des manifestations patriotiques ainsi que la gestion des matières sportives.

Les événements et le lumeçon

En 2018, le service assurera la présence d'une multitude de manifestations participant de la sorte à renforcer le lien social, favoriser la

découverte et l'amusement, soutenir et dynamiser les initiatives locales et développer l'attractivité de la Ville et de l'entité montoise.

A ce titre, de nombreux rendez-vous seront proposés tout au long de cette année à venir.

Parmi ceux-ci, citons bien entendu la **Ducasse festive et traditionnelle qui se déroulera du jeudi 21 au mardi 26 mai** comme points d'orgue le Combat dit Lumeçon le dimanche 24 mai et le Petit Lumeçon le dimanche 1^{er} juin.

La Cellule lumeçon veillera plus particulièrement à la conception, la préparation, l'organisation et l'exécution du Lumeçon et du Petit Lumeçon 2018 mais également de la préparation de ces moments incontournables en 2019.

Ces temps forts seront accompagnés d'une série de manifestations qui enrichiront le calendrier complet des festivités et notamment : le cortège aux littérateurs montois, la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice, les jeux populaires, les cabarets wallons, les repas et réceptions officielles ou encore le championnat Maistriaux de balle-pelote et le grand tir à l'arc de la Ducasse.

2018 verra également la **seconde édition du Festival international de fanfares** qui a remplacé en 2017 le Festival International de Musiques Militaires. Fort du succès de la première édition, le service s'appuiera sur l'expérience engrangée et les avis recueillis afin d'améliorer encore la nouvelle formule et proposer une programmation originale et attractive en 2018.

Dans une même perspective mêlant fête, culture et mise en exergue de nos artistes, 2018 verra également la seconde édition de la **Fête au beffroi** le 21 juillet 2018, rendez-vous musical convivial et familial qui a remporté un très grand succès en 2017, **les Fêtes de Wallonie** (du 14 au 16 septembre) mettant en avant la création théâtrale locale ou encore le **concert de Noël des Harmonies montoises**.

Les événements à vocation économique et plus particulièrement la mise en valeur et l'attractivité des commerces montois seront toujours d'actualité en 2018 avec la remise des « Prix Mercure », l'opération « Accueil des nouveaux commerces de qualité », les animations du centre ville (concerts, « Music in shop », « Grand-Place aux artistes ! », etc.), l'opération « Mons Ville fleurie » ou encore le soutien aux initiatives venant des associations de commerçants.

Le service poursuivra d'ailleurs en 2018 son travail de collaboration avec le tissu associatif de l'entité en co-organisant avec lui une série d'événements majeurs (comme la Cavalcade de Jemappes (avec, en point d'orgue, le lundi de Pâques, le grand cortège) ou les Feux de la Saint-Jean).

Cet important soutien sera poursuivi et amplifié en 2018 via l'encadrement, le conseil et l'accompagnement de nombreuses manifestations organisées par des tiers (conseil, organisation de réunions de coordination, établissement d'ordres de service, prêt de matériel, rédaction des rapports au collège,...) : Bière en Fête, Apéros Montois, Concours du Cheval de trait, Mons Cœur en Neige, Dimanche toqué, Tanks in Town, les ducasses de quartiers, les carnivals, etc.

A noter que **La Foire d'automne** et **une quarantaine de ducasses foraines** dans les sections coordonnées par le service participeront

également à l'effort d'animation du centre-ville et des multiples quartiers de l'entité.

Par ailleurs l'indispensable travail de mémoire sera particulièrement mis en exergue en 2018 avec les commémorations du centième anniversaire de l'armistice de 1918 (voir détail par ailleurs) et l'organisation des cérémonies patriotiques (la Libération des Camps, la cérémonie du 8 mai (libération des camps), l'Anniversaire de la Libération de 1944, la Journée Internationale de la Résistance à Cuesmes, la Commémoration de la Bataille de Jemappes, etc.).

Le service sera enfin attentif à l'image de la Ville et à l'accueil de ses invités via l'organisation de l'accueil des groupes, écoles, associations et personnalités reçus à l'Hôtel de Ville.

2. Les sports

Le rôle de la cellule des Sports est d'initier une politique sportive pour la Ville de Mons et ses habitants. Les différents pôles de cette politique s'articulent autour :

1) De la gestion des infrastructures

Une politique rationnelle d'occupation est mise en place dans nos salles afin d'optimiser les locations, tout en veillant à les diversifier. Près de 3000 personnes fréquentent nos infrastructures, au travers d'une soixantaine de clubs sportifs mais aussi d'institutions ou d'écoles. Afin de mieux coordonner ces différentes mises à disposition, l'ensemble des halls sportifs seront gérés à partir du 1^{er} janvier 2018 par l'ASBL Monsports.

Le programme de législature prévoit de poursuivre la rénovation des infrastructures sportives de la Ville :

- La rénovation du hall omnisports de Cuesmes et l'extension de celui-ci en une salle 3 plateaux avec possibilité d'un système de cogénération avec la piscine toute proche ;
- La construction d'une salle sportive et récréative pour l'AEDEC Hyon-Cuesmes ;
- La mise en place du plan piscine initié par la R.W.

La ville de Mons apporte une aide importante dans la réalisation des dossiers d'infrastructures portés par les clubs eux-mêmes. 2 exemples concrets sont en cours de finalisation puisqu'une promesse ferme d'Infrasports nous est parvenue et un budget Ville en MBI 2017 inscrit pour financer la part non subsidiable des travaux. Il s'agit de :

- la construction d'un club house intégrant 8 vestiaires, l'aménagement d'un parking et la création d'une salle de musculation au RUGBY CLUB de Mons.
- Les nouvelles installations sportives sur le site de l'Héribus, portées par le RAFC Cuesmes, au profit d'acteurs sportifs de différentes disciplines comme le football, VTT, marche nordique, etc. Le projet consiste en l'implantation de 2 terrains de football, la construction de vestiaires, d'une buvette et de ses dépendances techniques (cuisine, sanitaires, réserve), d'une petite salle de sport multifonctionnelle (yoga, danse, tennis de table, sport de tapis, etc.), d'une conciergerie et d'un parking.

Les projets pour lesquels la Ville s'impliquera en 2018 sont :

- La recherche d'un terrain potentiel pour la création d'un terrain synthétique pour le club de hockey Ascalon (projet à l'étude pour la caserne Cabuy à Ghlin
- La fin des aménagements des abords du MOHA.
- La mise à disposition d'appareils de fitness, tables de ping-pong, matériel de Street Work Out pour le sport en plein air. Différentes

implantations sont actuellement à l'étude pour concrétisation en 2018.

- La rénovation des infrastructures du LC Ghlin et de l'USC Jemappes

Ces projets viendront compléter l'offre sportive communale.

2) Le fonctionnement du Centre Sportif Local (CSL)

Celui-ci comprend les salles de Cuesmes et de l'ICET ainsi que les structures externes de la Place du Parc, le ballodrome de Villers-Saint-ghislain et les terrains de tennis de Flénu. Dès janvier 2018, la gestion des halls de Flénu et d'Havré sera également confiée au CSL. Outre les occupations des clubs sportifs, il y a lieu de faire vivre le centre par des activités et animations ouvertes au tout public. Ces dernières font l'objet d'une concertation avec le Centre de Conseil du Sport de Mons, et, au final, constituent la base de la nouvelle procédure d'agrément des Centres Sportifs Locaux.

A cet égard, la cellule des Sports a des contacts réguliers avec l'Inspecteur local qui a émis un intérêt certain pour les différents projets de « Sport pour Tous » que pourrait initier la cellule des Sports. C'est une réelle volonté de travailler autour de cette thématique.

3) Le développement d'une politique de « Sport pour Tous »

Afin de toucher les différentes couches de la population montoise, la cellule des Sports a défini plusieurs axes de priorités.

a) l'axe « sport seniors »

Initié en 2013, le projet « Actiseniors » pour les plus de 50 ans, visant à permettre une pratique sportive adaptée aux seniors, est un véritable succès. Pas moins de 300 participants sont inscrits au cours.

Les activités dispensées par des moniteurs diplômés, à tarifs démocratiques (zumba, aquagym, yoga, self défense, gym douce, taïchi, swissball, pilates) se pratiquent au hall omnisports de l'ICET et à la piscine de Cuesmes.

b) L'axe du sport scolaire

L'amorce de la pratique sportive passe généralement par l'école et son environnement. Le travail réalisé par le service des Sports, par rapport à cet axe, s'inscrit dans la continuité.

Le service des Sports compte notamment reconduire l'organisation des 3 journées multisports pour les élèves de l'enseignement primaire sur le site du hall de Flénu, ainsi que les 3 journées psychomotricité et psychonataction, à la piscine de Cuesmes, pour les enfants du maternel. De plus, des journées découvertes et portes-ouvertes de nos halls seront organisées fin juin.

c) L'axe de l'intégration par le sport

Le service des Sports collabore à diverses activités permettant une intégration de leurs pratiquants à la vie sociale montoise, notamment avec :

- Le service d'accrochage scolaire pour proposer une pratique sportive diversifiée aux adolescents en difficulté,
- L'asbl « Accesport » du CPAS qui organise des stages, pendant les vacances scolaires, à destination des enfants mais également de la réinsertion par le sport pour les adultes en décrochage vis-à-vis de la société.

Mentionnons aussi, par rapport à un *axe sportif « tous publics »*, la collaboration du service avec l'ASBL «Dynamimons» qui organise durant les vacances scolaires des activités multisports et de psychomotricité, pour un public enfantin âgé de 3 à 12 ans.

d) Découverte du sport et initiations lors des stages organisés pendant toutes les périodes scolaires.

4) Une sensibilisation à la pratique sportive handisport

Depuis le début de la saison 2013-2014, nous accueillons, à Flénu, des pratiquants de Torball (malvoyants). Outre l'occupation régulière de nos salles par des déficients mentaux, un nouvel objectif est également d'organiser du sport en chaise roulante dès que le nouveau hall du Cuesmes sera fonctionnel.

Nous mettons tout en œuvre pour intégrer les déficients mentaux dans nos manifestations sportives (UrbanTrail, Dragonnades, etc).

Un tournoi de judo adapté a également vu le jour en 2017 et sera à nouveau organisé en 2018. De plus, le service des Sports souhaite réitérer sa collaboration au Mons Summer Dance Festival. Cet événement, qui s'échelonne sur 5 dimanches de juillet, associe la pratique de la danse à la découverte de cette discipline au niveau handisport. En 2017 d'ailleurs, des séances de cyclodanse, de la danse en fauteuil roulant, ont été réalisées sur la Grand Place de Mons. Des personnes « tout-venant » ont ainsi pu partager un peu de leur temps avec des personnes à mobilité réduite.

L'idée d'un projet d'intégration sportive pour enfants avec autisme a été lancée en 2017. L'objectif pour 2018 sera de rendre le projet effectif pour que ces jeunes sportifs puissent s'insérer pleinement dans un club sportif de notre commune et ce, sur le long terme, avec la collaboration des Actiseniors pour l'accompagnement des enfants.

Ce pôle, qui mérite d'être développé, concerne par certains de ses aspects le principe du « sport pour tous » ainsi que l'intégration par le sport. Il complète idéalement le cadre des possibilités de la pratique sportive à Mons.

5) La gestion des manifestations sportives réalisées ou non en partenariat avec les associations sportives

Le service des Sports continuera à collaborer, comme il le fait depuis de nombreuses années, à l'organisation de multiples manifestations sportives se déroulant au sein de l'entité. Chaque année, un calendrier de manifestations récurrentes, telles que le Trial du Mont Panisel, le tournoi de Tennis de table de la Ville de Mons, le salon du modélisme, les Dragonnades, le Mons UrbanTrail, le Duathlon vert de la Ville de Mons ou encore la Supercoupe de Belgique de balle pelote, est complété par différents événements ponctuels qui permettent d'offrir à la population montoise une panoplie d'animations. Un triathlon, un night-trail et un semi-marathon (aucune certitude actuellement par rapport à l'approbation de l'événement) seront organisés en 2018.

Enfin, la cellule des Sports ré-initiera bien entendu l'organisation des Mérites Sportifs pour récompenser les athlètes dans divers domaines : leurs performances, leurs résultats, leur implication, leur dévouement, leur «fairplay», etc.

6) La mise en valeur de l'élite sportive montoise comme image de marque de la Ville de Mons

Nous recensons à l'heure actuelle des clubs montois fréquentant l'élite sportive dans des sports aussi représentatifs que le basket, l'athlétisme, le judo, la nage synchro, le rugby, etc. Depuis de nombreuses années, la Ville soutient les clubs d'élite.

En retour, les clubs se doivent de contribuer à l'image de marque de la Ville de Mons. Dans ce cadre, nous devons être attentif à solliciter les sportifs de haut niveau afin d'obtenir leur participation lors d'initiations à leur sport qui seraient organisées dans nos infrastructures ainsi que leur présence lors de manifestations à connotation sportive.

7) Le développement d'une politique de communication en matière sportive

Le service des Sports se doit d'être le moteur d'une politique de communication, en développant divers axes:

- Un rôle très important est celui de donner une information régulière à destination des clubs locataires de nos infrastructures qui leur permet d'être au courant des mesures légales et réglementaires qui sont d'application dans le domaine sportif. Des informations concernant les normes d'encadrement, les possibilités d'obtention de subsides, les normes de sécurité sont essentielles et nos clubs, tels qu'ils sont structurés, n'ont pas toujours la possibilité d'y avoir accès.
- Dans le cadre de cette ouverture vis-à-vis des clubs sportifs, le service participe à des activités telles que les Apéros Montois ou le Salon de l'Accueil extra-scolaire pour servir de relais aux clubs, en présentant différentes activités ou en organisant les « Vœux des clubs sportifs » qui se veulent être la vitrine du sport montois permettant aux membres de se rencontrer, d'échanger et de créer des synergies.

8) Une sensibilisation aux formations dans divers domaines

- Point sécuritaire : plus de 120 personnes ont pu être formées à l'utilisation des défibrillateurs.
- Possibilité de cours de secourisme via l'AES.
- Possibilité de cours de sauvetage via l'ADEPS.
- Promotion des formations de moniteurs ADEPS.
- Promotion des formations de gestionnaires de clubs via l'AISF.

Le but de toutes ces formations est de garantir le maintien d'une très grande qualité d'accueil au sein de nos clubs.

9) Sport Santé

Cet axe est à développer via :

- Une collaboration et des synergies développées avec l'hôpital Ambroise Paré.
- Un suivi médical des sportifs de tous les niveaux au centre médical de la Sapinette.
- Un projet de réinsertion d'enfants en surpoids qui sera mis en place en 2018 au sein des clubs sportifs de l'entité.

4.LA COMMUNICATION

Afin d'assurer une communication plus cohérente de la Ville de Mons, le Collège a décidé en 2017 de regrouper tous les communicants de la Ville de Mons, dans un même espace, au sein d'un service communication unique et à part entière. L'objectif est de constituer une véritable équipe de communication qui englobe tous les services de la Ville et d'amener une vraie cohérence dans la communication de la Ville de Mons.

Ce service nouvellement constitué à la mi-2017 est composé d'une chef de service et Porte-parole, d'une attachée de presse adjointe, d'un webmaster, du fonctionnaire de la communication, d'une chargée de communication du pôle muséal et d'une adjointe à mi-temps, d'une chargée de communication du service de Prévention, de deux infographistes, de deux personnes coordonnant l'accueil du temps libre.

Le Service assure la communication de la Ville de Mons, l'organisation des conférences de presse, des inaugurations, la promotion des actions de la Ville et du collège.

Il gère le site Internet et les réseaux sociaux.

Il met sur pied des campagnes générales (Projet de ville, propreté, campagnes de promotion des commerces à travers les campagnes « Mons, le shopping autrement »).

Il assure la promotion des événements organisés par la Ville et/ou sur son territoire de la Ville.

Il organise la communication des vernissages, des rencontres citoyennes, des événements protocolaires.

Il réalise le Mons Magazine, il organise la communication interne.

Le service réalise du graphisme (affiches, folders, brochures,...) et la création de capsules vidéo.

Il gère la communication et la diffusion d'informations et d'évènements des 12 sites du Pôle muséal ainsi que des actions du Service de Prévention et des maisons de quartier.

Il assure la rediffusion des conseils communaux.

Il gère la communication avec la presse.

5. LA GESTION DES ASSOCIATIONS

L'opportunité qui s'est présentée en 2017, grâce aux fonds de la Politique des Grandes Villes, de développer une Maison des associations se concrétisera courant de l'année 2018 dans des locaux du Stade Tondreau. Depuis 2011 et le redéploiement des services communaux, le Service de Gestion des associations a été créé en tant que point d'entrée de référence et relais centralisateur des associations dans leurs contacts avec la Ville. Ce service assure l'administratif de base et le suivi des diverses demandes d'aides introduites (il les répertorie,...). Interlocuteur dédié au secteur associatif, il en réalise un recensement systématique et le plus complet possible dans ses multiples domaines d'activités. Ce service se charge aussi de ventiler les divers crédits de subsides disponibles pour les associations (culturelles, économiques, folkloriques, et autres). Collaborant notamment

avec le Centre du volontariat de Mons, il est également devenu sur le plan social « le relais Ville » du Service Egalité des chances du CPAS.

Pour créer la Maison des Associations de la Ville de Mons, est née la volonté de fusionner le Service de Gestion des associations et la Maison de la Vie associative et des Loisirs (MVAL) installée à Jemappes qui assure un service de terrain aux associations (mise à disposition d'une salle de réunion, prêt de matériel à titre gracieux).

Les missions des deux services seront ainsi maintenues, mais amplifiées afin de répondre au mieux aux demandes du secteur associatif montois. Seront pour rappel ainsi prévus :

- La concrétisation du processus de Charte associative montoise
- Le développement du centre de prêt de matériel
- La réalisation d'un cadastre associatif global traduit à travers la création d'un guide des associations montoises mis à jour annuellement
- La réalisation de séances de formation/information au secteur associatif et la création de fiches « conseils » pratiques liées à ce secteur
- la mise à disposition (dans les limites des ressources disponibles) de salles pour des réunions ou activités ponctuelles et d'outils de communication (fax, reprographiques, internet)
- l'aide à la recherche de subsides
- la mise à disposition d'une connexion WIFI
- le développement de la page vie associative du site web de la ville de Mons

Enfin, un inventaire des aides octroyées par la Ville (subsides, mises à disposition de locaux, aides diverses) pourra de la sorte être réalisé chaque année, et diffusé à terme via le site internet de la Ville.

5. LA SECURITE

LA DOTATION A LA ZONE DE POLICE MONS QUEVY

1) Plan de gestion et budget

La zone de police est soumise à un plan de gestion (2017/2022) qui s'intègre dans les objectifs d'équilibre budgétaire de la ville de Mons. Suite aux événements dramatiques de 2016, la ville a octroyé un budget supplémentaire de 500.000€ récurrent annuel afin d'espérer atteindre un effectif de 347 policiers.

2) Plan zonal de sécurité 2014-2017

La validité des Plans Zonaux de Sécurité a été adaptée et portée à 6 ans afin de coïncider avec la durée d'une législature locale.

En conséquence, l'ancien Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 a été prolongé pour 2 années supplémentaires, soit jusque fin 2019.

Pour ce faire, les Ministres de tutelle ont demandé d'adapter le Plan Zonal de Sécurité 2014-2019 sur le nouveau Plan National de Sécurité 2016-2019.

Le Plan National de Sécurité (PNS) s'articule autour de 10 phénomènes.

Parmi ceux-ci, la Zone de Police de Mons-Quévy, en accord avec les autorités judiciaires et administratives, a choisi de retenir les phénomènes suivants :

Phénomènes :

- Criminalité violente, les atteintes à l'intégrité physique et notamment les violences intrafamiliales ;
- Améliorer l'ordre public (gestion des événements, les incivilités incluant la sécurité routière dans les quartiers, la lutte contre les comportements marginaux...)
- Accidents de circulation avec lésions corporelles

- Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme

Autres phénomènes non repris dans le PNS mais repris au sein de la politique de la zone :

- Street deal (trafic de stupéfiants en rue)
- Vols à l'étalage

Un nouveau Plan Zonal de Sécurité sera donc élaboré en synchronisation avec la nouvelle législature communale et prendra effet début 2020.

Dans l'optique de l'élaboration de ce nouveau Plan Zonal de Sécurité, une nouvelle enquête Locale de Sécurité démarrera début 2018 (sondage sécuritaire auprès de la population locale). Les résultats sont attendus pour fin 2018 de sorte qu'ils pourront être repris dans le Plan Zonal de Sécurité 2020-2025.

3) Priorités 2018

Vu la réalité d'une menace prégnante de radicalisme, une approche sécuritaire intégrée et intégrale en collaboration avec les partenaires extérieurs policiers (police fédérale) et non policiers (ville, service de prévention ...) a retenu toute notre attention et sera consolidée en 2018: amélioration du cycle de l'information policière, consolidation du partenariat.

De plus, les axes suivants seront particulièrement développés :

3.1) Organisation efficiente.

Projet de travail en équipes dans le service de police secours afin de diminuer la charge psychosociale

Dispatching propre à la zone pour mieux servir la population locale par une réponse plus appropriée aux besoins exprimés par les citoyens

Projet UAS (unité d'assistance spéciale) permettant, en collaboration avec les zones voisines, de garantir une intervention dans l'heure en cas d'événement violent particulièrement grave.

Projet de patrouilles spécifiquement dédiées aux missions de sécurisation.

Renforcement du service de gestion de l'espace public et de la lutte contre les incivilités, plus spécifiquement par les agents de police.

3.2) La technologie au service de la sécurité

Les projets entamés en 2014 et 2015 continuent.

Il s'agit notamment :

- de l'extension du réseau de caméras urbaines (acquisition de caméras déplaçables supplémentaires : liaison gare-piétonnier, place de Cuesmes, place de Jemappes, place de Bootle)
- de la géo-localisation des policiers sur le terrain garantissant à la fois la sécurité du personnel et une couverture optimale du terrain (sécurité et transparence)
- de la possibilité de faire directement des constats sur le terrain (accès aux applications informatiques policières à partir du véhicule de service) garantissant ainsi une efficacité d'intervention et une amélioration du service au citoyen (remise de la déclaration d'accident imprimée dans le véhicule de service).
- caméras incivilité : opérationnalisation de l'usage de caméras déplaçables pour la détection des incivilités
- ANPR (lecture automatique des plaques d'immatriculation) permettant la détection automatique des véhicules non assurés, en défaut de contrôle technique ou signalés volés.
- radar numérique : achat d'un deuxième radar numérique, indétectable, dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de vitesse dans les quartiers.

- outsourcing de la rédaction des PV vitesse qui seront rédigés par le centre de traitement régional de Namur et plus par la zone de police.
- BLM (sécurité des communications GSM) : achat de cartes SIM prioritaires sur toutes les autres communications dans tous les réseaux d'opérateurs de téléphonie et ce, dans le cadre d'une gestion optimale de catastrophe
- travail collaboratif interne et mobile via le cloud (Sharepoint, ...)

3.3) Infrastructures optimales

Avec les rénovations du commissariat de Mons-centre fin 2014 et du commissariat central en 2015, la zone de police dispose maintenant d'infrastructures de qualité pour l'ensemble de ses services (quatre commissariats de proximité et un commissariat central).

L'amélioration de la sécurisation de l'accès aux différentes infrastructures de la zone est également continue.

Un projet d'extension de parking et de construction d'un stand de tir est en cours d'élaboration.

3.4) Investir dans la sécurité

Les investissements prévus dans le cadre du plan de gestion permettent de maintenir à niveau le parc de véhicules et l'équipement de fonction de base des policiers sur le terrain (armement, tenue de maintien de l'ordre, gilets pare-balles, tenues de motards, ...).

Dans le cadre de l'augmentation de la vigilance sécuritaire, une attention particulière est également portée sur l'investissement dans des éléments de protection supplémentaires (blindage de véhicules, armement collectif et particulier, ...).

Armement particulier. Acquisition d'un armement particulier (HK 5.56) dans le cadre de la sécurisation d'événements importants.

Projet pilote Taser : la zone de police de Mons-Quévy fait partie des 15 zones pilotes qui testeront le pistolet à impulsion électrique dès 2018 (TASER)

3.5) Formations et entraînements

Les formations et entraînements prévus dans le plan de formation 2018 seront également adaptés aux priorités de cette année de consolidation et d'augmentation de la vigilance.

En particulier, l'accent sera mis sur l'entraînement du personnel policier à réagir de façon optimale en situation de danger (exercices de tir, techniques et tactiques d'intervention...).

6.L'EMPLOI ET LES CULTES

1.L'EMPLOI

La Cellule Emploi continuera à travailler en partenariat direct avec l'Agence Locale de l'Emploi de Mons pour la réalisation de curriculum vitae et de lettres de motivation. Elle apportera également une aide dans la constitution de listes de candidats potentiels pour des postes à pourvoir en ALE.

L'administration du blog <http://monscelluleemploi.skynetblogs.be/> ainsi que de la page facebook <https://www.facebook.com/monscelluleemploi> sera toujours d'actualité; Des outils tels qu'un curriculum vitae type, une lettre de motivation type, un tutoriel pour créer sa candidature seront toujours disponibles.

Tout organisme de formation pourra envoyer des offres à la cellule. Celles-ci seront publiées sur le blog de la Cellule Emploi ainsi que sur facebook. . La mise à jour des dates des formations sera assurée.

La Cellule maintiendra sa mission de diffusion d'offres d'emploi venant de différents organismes tels que le FOREM ou les Pouvoirs Locaux.

La collaboration avec la Mission Régionale Mons Borinage sera maintenue pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés. La Cellule proposera des candidats pour des permanences de « Job Coaching »

Elle poursuivra également l'envoi d'offres d'emplois aux demandeurs d'emploi en fonction de leurs CV.

La Cellule continuera de s'informer sur les offres d'emploi de la région et proposera des candidatures intéressantes aux organismes recruteurs.

2. LES CULTES

La conjoncture actuelle appelle une gestion axée principalement sur l'essentiel.

Des réunions importantes ont été menées au cours de l'année pour permettre aux membres des cultes d'entrer dans la dynamique d'efforts qui est demandée au Secteur Public.

Les différents acteurs responsables des cultes protestant et catholique se sont donnés pour mission d'alléger l'enveloppe budgétaire tout en maintenant le bon exercice du culte dans chacune des paroisses de l'entité montoise.

L'actualisation du plan de gestion, pour 2018, compte tenu du système comptable lié au décret impérial de 1870, porte l'enveloppe « ordinaire » des cultes à 1.081.205,27 € et le subside octroyé à la Maison de la laïcité reste à 27.000,00€.

Il est important de souligner les efforts consentis par les fabriciens pour arriver à respecter l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée en 2018.

Les gros travaux d'investissement apportant une « plus-value » aux églises appartenant à la Ville, sont inscrits dans le cadre des travaux « extraordinaires » dont la charge réservée aux cultes est limitée à 1.500,00€.

Les priorités ont été données par le responsable des groupes des fabriques d'église.

Est concernée la FE Saint-Martin Obourg => réfection escalier extérieur pour 75.000,00 € ;

Sont aussi subsidiées les dépenses liées à la restauration d'œuvres d'art et autres pour Sainte-Waudru Mons.

7.L'EDUCATION, LA JEUNESSE ET LES BIBLIOTHEQUES

1. L'ENSEIGNEMENT

N.B : la partie de la note de politique générale consacrée à l'enseignement (chiffres et activités) est davantage centrée, contrairement aux autres parties, sur l'année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 31 août plutôt que sur l'année civile. Les comparaisons ainsi que la prévision des différentes activités sont donc parfois difficiles à établir, les subventions étant parfois versées par année scolaire alors que la note de politique générale s'établit sur l'année civile.

L'Education a toujours été et reste plus que jamais une priorité majeure de la Majorité. L'enseignement communal de la Ville de MONS est reconnu comme un enseignement de qualité à dimension humaine. Il est dispensé dans nos différentes écoles maternelles, primaires ainsi qu'à l'Académie de musique.

Outre l'apprentissage des traditionnels socles de compétence, les valeurs essentielles telles que la tolérance, le respect des différences et des convictions de chacun, la solidarité y sont véhiculées au travers des activités proposées. C'est en effet à l'école que chaque individu doit acquérir une grande partie des savoirs, des compétences et des comportements qui vont lui permettre de s'épanouir et de faire face aux défis qui se posent à lui tout au long de sa vie.

Notre enseignement vise à une véritable mixité sociale en intégrant des enfants venus de cultures, classes sociales, philosophies et horizons différents de même parfois que des enfants présentant un certain handicap.

Rappelons également que le Conseil Communal du 22 juin 2010 a décidé plus que jamais de réaffirmer la neutralité de son enseignement en adhérant notamment aux Décrets de la Communauté française des 31 mars 1994 et 17 mars 2003 relatifs à la neutralité de l'enseignement.

Le calcul des subventions de fonctionnement des écoles est fixé par l'article 3 de la loi du 29 mai 1959. La subvention annuelle de **fonctionnement** accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à **+/- 1.780.000€** pour l'année 2017-2018 (y compris la subvention attribuée pour les élèves des niveaux primaires pour la prise en compte de l'organisation des cours philosophiques). Le montant par enfant varie de 407,15 € à 429,38 € pour les maternelles et de 499,46 € à 527,42 € pour les primaires. Chaque école s'est vue attribuer un indice socio-économique (catégorie 1→20). Celui-ci résulte de la moyenne des indices « secteur de résidence » de chaque élève qui eux même dépendent de 11 variables (revenu par habitant, niveau de diplôme, taux de chômage...).

D'autres subventions sont également versées pour les écoles : encadrement différencié, projets sciences, projets fruits et légumes, manuels et logiciels agréés, projet Erasmus +, aides administratives, ... Le montant global des subventions s'élève à **+/- 247.000 euros.**

Les frais « Enseignement » du Budget Ordinaire s'élèvent +/- 1.000.000,00 € et comprennent les frais énergétiques, eau, téléphonie, assurance, frais de bâtiments et les frais de fonctionnement (matériel pédagogique, fournitures,...). On trouve également un article budgétaire de 42 000€ pour la gestion des alarmes.

La cotisation au **Centre Intercommunal de Santé** s'élève à **+/- 289.000, 00€**. Partant du postulat **qu'un enfant ne peut apprendre et étudier sans être en parfaite santé**, la mission de Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E) revêt une dimension centrale et est remplie par la rencontre avec les objectifs suivants :

- Promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé des élèves à l'école,
- Bilans de santé individuels (gratuits et obligatoires).
- Suivis médicaux.
- Dépistage et prophylaxie des maladies transmissibles.
- Programme de vaccination.
- Orientation des élèves vers services concernés selon les problématiques rencontrées (absentéisme, décrochage scolaire, violence, difficultés familiales, sociales ou personnelles,.....) en collaboration avec nombreux partenaires (Ecoles, Centres PMS, plannings familiaux, mutualités, services sociaux,.....).
- Accompagnement des projets relatifs à la santé, mis en place dans les écoles.
- Organisation d'animations de prévention (contraception, estime de soi, alimentation, hygiène,.....).

L'enseignement fondamental communal regroupe **32 implantations dont 7 uniquement maternelles, 21 fondamentales et 4 primaires. La volonté étant de maintenir, dans la mesure des possibilités, des implantations scolaires, à dimension familiale, dans nos villages.** Il est à noter qu'au 1^{er} septembre 2017, l'implantation maternelle du Long Coron à Ghlin a été fermée, faute d'avoir pu rencontrer les normes de rationalisation définies par la circulaire n°6268 du 30.06.17 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire.

La Communauté française octroie également au P.O. 2 aides administratives aux directions.

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, il est à souligner que les directeurs des écoles communales de la Ville de Mons vont bénéficier d'aides administratives sur les 3 années scolaires à venir. Cette aide spécifique aux directions était conditionnée à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de pilotage.

Quatre écoles communales se sont portées volontaires (Ecole communale Achille Legrand à Mons, Ecole communale Robert André à Flénu, Ecole communale d'Hyon et le groupement de l'école communale H. Pohl à Jemappes) pour appartenir à la première phase relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de pilotage. Toutes ont été retenues.

En ce sens, afin de permettre à ces directions d'assumer pleinement le leadership pédagogique de leur établissement, ils bénéficieront d'une aide administrative plus importante que les années précédentes. Pour chacun de leurs élèves, l'école recevra 60,00 € au lieu d'un peu plus de 20 euros. Dès lors, pour cette l'année scolaire 2017-2018, du personnel administratif ou auxiliaire d'éducation (2 agents) sera engagé par le département de l'Education.

2. POPULATION SCOLAIRE & ENCADREMENT :

Sur les 5 dernières années scolaires, nous enregistrons une **réelle stabilité** de notre population scolaire au sein de chacun des établissements scolaires, avec près de **3850 élèves en moyenne**.

Enseignement maternel (27/11/2017) : **1440 élèves**

*82,5 classes + 10 périodes D+ → +/-90 instit mat. définitives-temporaires-intérimaires

*9 puéricultrices (4 définitives et 5 APE)

*10,5 personnes PTP

- *2 psychomotriciennes définitives
- *4,5 psychomotriciennes APE
- *15 Art.60, via convention CPAS

Enseignement primaire (01/10/2017) : **2412 élèves**

- *15 directions dont 2 avec classes
- *141 enseignants + 64 maîtres spéciaux :

- *12 maîtres d'éducation physique
- *10 maîtres de langues
- *7 maîtres de morale
- *7 maîtres de religion catholique
- *3 maîtres de religion protestante
- *1 maître de religion orthodoxe
- *4 maîtres de religion islamique
- *12 maîtres de citoyenneté
- *8 maîtres pour la dispense

Pour l'année 2017-2018, 60 périodes de reliquat sont disponibles dont 30 injectées pour le choix des langues en 5^{ème} et 6^{ème} années primaires.

NB : L'encadrement présenté ci-dessous est évolutif dans le temps en fonction de nombreux critères notamment les inscriptions d'élèves, les subventions octroyées pour les emplois par les pouvoirs subsidiaires (Fédération Wallonie Bruxelles, Région Wallonne).

Académie de Musique : **1407 élèves** (parmi lesquels 876 en musique, 338 en arts de la parole et 193 en danse).

L'Académie peut compter sur la collaboration d'1 direction faisant fonction, 1 sous-direction, 1 surveillant-éducateur et 44 enseignants.

3. ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Poursuite des projets pédagogiques et mise sur pied de nouvelles activités

La majorité s'inscrit pleinement, en tant que Pouvoir Organisateur, dans le Contrat pour l'École. L'enseignement fondamental doit amener le plus grand nombre d'élèves au seuil de la réussite, soutenu en cela par des pratiques pédagogiques respectueuses des rythmes d'apprentissage des enfants, par une diversification des activités et des méthodes pédagogiques.

Si l'apprentissage des savoirs lire, écrire et calculer, constitue la base des socles de compétences, le **devenir citoyen et l'éveil à la culture et à la démocratie** sont également des exigences et gages de qualité de l'enseignement communal. L'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie s'apprend par la participation à la vie à l'école mais également par le biais de discussions sur des sujets d'actualité, des visites d'expositions, l'étude de vestiges ou monuments historiques en collaboration avec les associations patriotiques et le milieu associatif local.

Dans le cadre du **devoir de mémoire**, les élèves sont régulièrement invités à participer aux cérémonies patriotiques telles que le 8 mai, la libération du territoire début septembre (02 et 03/09), la fin de la 1^{ère} guerre, le 11 novembre. C'est chaque fois l'occasion pour les enseignants de rappeler les valeurs de démocratie et les vertus de la paix et de la liberté que nos anciens payèrent parfois de leur vie.

Lors de cette année scolaire 2017-2018, les écoles communales sont inscrites dans différents projets :

Projet « Grand huit » dans les villages

Le 23 septembre dernier, dans le cadre du Grand Huit de Cuesmes, **les écoles communales du Ponton et du Centre à Cuesmes** se sont produites sur scène sur la Place de Cuesmes pour présenter « *Le Chœur a ses raisons* », un projet culturel qui consiste en la création d'un chœur d'enfants à travers le répertoire des chansons de Raphy Rafaël, auteur-compositeur-interprète. Lors de ce Grand Huit, l'école communale des Sorbiers à Cuesmes a également été mise l'honneur. Retenue dans l'appel à projet « Music connects » lancé par le Fonds Reine Mathilde, les élèves ont travaillé, via une collaboration avec un jeune musicien professionnel et la Maison des Ateliers, sur un projet musical d'envergure avec l'ensemble du degré primaire. Ils ont ainsi pu présenter le fruit de leur travail au public présent sur la Place de Cuesmes. Ils ont à ce propos enregistré un CD grâce au studio mobile de la Maison des Ateliers.

Les élèves maternels et primaires des écoles communales de la Bruyère à Mons, d'Obourg, d'Havré-Ghislage, d'Havré et de la rue Brisée à Obourg se sont quant à eux pleinement investis dans le projet territoire du Grand Huit à Obourg/St Denis/Havré. Ils ont ainsi réalisé de multiples productions réalisées dans le cadre de la veillée inattendue qui s'est déroulée le 14 octobre dernier.

L'école communale d'Harmignies, avec ses classes de P4-P5-P6, participera à partir de janvier 2018 à un projet "film" en collaboration avec le Plaza art. Réalisation d'un court métrage sur le thème "Flower Power". Projection prévue pour fin avril 2018.

60 ans de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie

L'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie fêtera prochainement ses 60 ans d'existence. Lors d'une semaine de concerts dédiés aux élèves de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire, **68 classes des écoles communales de notre PO ainsi que des classes d'autres réseaux d'enseignement de**

Mons-Borinage assisteront à des concerts d'exception à Arsonic du lundi 5 au vendredi 9 mars 2018. L'orchestre leur fera découvrir Mozart, Vivaldi et d'autres compositeurs avec l'assistance d'un clown !

20 ans de l'ASBL Passe-muraille

Cinq écoles communales – **Achille Legrand et le Trieu à Mons, Obourg, Ferrer à Cuesmes et Harmignies**, s'associent à l'ASBL Passe-muraille pour fêter ses 20 ans d'existence. Le projet s'intitule « La personne handicapée dans 20 ans : montre-moi tes espoirs ! ». Les élèves sont acteurs du projet, facteurs d'inclusion de la personne handicapée.

Au programme : séances de sensibilisation en classe, participation au Festival Extra & Ordinary People (festival international biannuel de film de fiction et de documentaires, lequel se concentre sur les réalités et les capacités des personnes en situation de handicap) – dès 2017 – ensuite, débriefing dans les classes sur les films vus, participation à des ateliers slam, photo, dessin, ... en partenariat avec la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Province de Hainaut (animateurs mis à disposition).

Les enfants seront amenés à imaginer quelle sera la place de la personne handicapée dans 20 ans. Le point d'orgue de ces travaux, menés pendant l'année scolaire 2017-2018, sera la Journée internationale des Droits de l'Homme, le 10/12/18, où les travaux seront présentés.

Exposition Niki de Saint-Phalle

En septembre 2018, le BAM présentera l'exposition « Ici, tout est possible » sur Niki de Saint-Phalle. **Les écoles communales** s'associent à l'hommage qui lui sera rendu en créant des œuvres qui seront travaillées à la manière de l'artiste. Ce sont les classes maternelles qui s'impliquent dans le projet via dessins, sculptures, ... travaux individuels ou collectifs, tout est possible. Les œuvres de nos jeunes pupilles feront l'objet d'un vernissage et d'une exposition.

Les écoles de l'extra-muros notamment, seront invitées à exposer, après le vernissage à Mons, leurs travaux dans les commerces et/ou lieux publics de leur village.

Ecole numérique

Dans le cadre de l'appel à projet 2017 «Ecole Numérique» initié par les gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone, **l'école communale de Maisières et l'école communale Achille Legrand à Mons** ont été retenus parmi les lauréats et font ainsi partie des 396 projets sélectionnés parmi les 1176 projets déposés.

L'école communale Achille Legrand a déposé un projet dit « tandem » intitulé « Silence, on tourne... autour des sciences! » avec le Centre provincial d'enseignement spécialisé fondamental et secondaire à Ghlin. Ce type de projet aura pour ambition d'impulser, développer, l'utilisation du numérique dans le cadre des pratiques pédagogiques en invitant les équipes académiques et les équipes éducatives à la réflexion et la production de recherches basées sur des expérimentations dans des classes du fondamental, du secondaire ou de la promotion sociale.

L'école communale Defrise à Flénu, a quant à elle déposé un projet dit « autonome » intitulé « **L'Europe sur un nuage** ». L'établissement intégrera ainsi activement et durablement le numérique dans ses pratiques d'enseignement. L'école devrait recevoir 2 tableaux interactifs, 4 PC et 5 routeurs wifi.

Projet Erasmus+

L'école communale Robert André à Flénu a été retenue dans un projet européen Erasmus+, avec son dossier « Let's colour the future ».

Associant 5 partenaires européens (Italie, Macédoine, Turquie, Bulgarie et Belgique), le projet durera 24 mois. Il a démarré le 1^{er} septembre 2017

pour se terminer le 31 août 2019. Ce projet vise à promouvoir la coopération dans le cadre européen entre les établissements participants, à encourager les relations entre élèves et la mobilité des enseignants, à développer l'ouverture d'esprit et la tolérance, clés d'une Europe solide, mais aussi à l'utilisation et la perfection des différentes langues. Les enfants partiront en République de Macédoine en mars 2018.

A l'école communale de Maisières et Defrise à Flénu, le projet « How our History unites us » se poursuivra avec le voyage des enfants de P6 en Italie en avril 2018 et ce, afin de rencontrer leurs partenaires.

D'autres actions à mettre en exerque...

A l'école communale de Nouvelles, un projet de fresque murale sera mis en place dans la cour de l'établissement, lequel reprendra le dessin gagnant du concours « le Doudou Illustré de 2016 ». Des panneaux d'actions de sensibilisation à la sécurité routière aux abords de l'école seront également confectionnés par les élèves.

A l'école communale de Ghlin, les élèves réaliseront, dans le cadre du travail de fin d'études d'un étudiant en dernière année d'instituteur primaire, un sentier découverte au terroir de l'Héribus.

L'école communale de la rue à charrettes à Flénu se lancera dans un projet de décoration de la cour de récréation afin de l'enrichir de couleurs, de fleurs et d'intituler ce projet : « Habillons notre école ».

L'école communale du Centre à Cuesmes met en place un «projet de prévention du harcèlement et des violences scolaires» via l'aménagement de sa cour de récréation maternelle et primaire en « zones » afin d'éviter les bousculades, les chutes et autres. Par ailleurs, l'école développera des espaces de parole régulés (en collaboration avec le CPMS) pour permettre aux enfants de se sentir mieux quand un conflit survient, ceci en collaboration avec l'UMons.

L'école communale d'Hyon aménagera ses cours de récréation avec des jeux aux sols (peintures-thermo collés), des coins calmes/lectures (bibliothèques, tables et fauteuils), des plantations, un potager, une piste de circulation et décoration des murs, en collaboration avec le Dynamusée. Par ailleurs, l'établissement poursuit son projet « philo » avec la collaboration de Picardie Laïque. Ce projet, réalisé avec la collaboration des maîtres de citoyenneté et de philosophie, s'adresse aux élèves de 3ème maternelle (2 classes pour année scolaire 2017-2018) où une animation d'une durée de 2h par classe leur est proposée à raison de 20 séances. L'objectif principal étant bien évidemment de suivre ces élèves jusqu'en 6ème année primaire, soit pour l'année scolaire 2022-2023.

Notons que l'école travaille cette année encore et de manière hebdomadaire avec le Journal des Enfants et les abonnements, qui font partie intégrante des cours du degré supérieur en primaire.

A l'école communale Henry Pohl à Jemappes, l'école va également mettre en place une cour de récréation dite « responsable », avec création de zones, groupes de paroles pour réguler conflits, avec une charte créée par les enfants. Un traçage de jeux est également prévu. Sont également mis en place aussi des ateliers créatifs sur l'heure de midi. Chaque jour, un groupe de 10 à 12 enfants sont accueillis dans cet atelier.

L'école communale des Canoniers à Mons proposera à ses élèves une animation découverte des instruments de musique et spectacle pour toutes les classes, avec un projet intitulé : « *La musique s'écoute- se danse- se chante- se vit* » avec un programme spécial maternelle et 1^e et 2^e primaires : initiation musicale (Ecoute active , rythme , chants , découverte des instruments) + animation musicale pour les P3 à la P6 (approche des grands compositeurs : reconnaître et identifier les instruments et initier aux différents genres de musique). Animations " Théâtre" en P1, P2 et P6 avec préparation d'un spectacle pour la fête scolaire. Ateliers "slam" en P5/P6.

L'école communale d'Havré travaillera, dans le cadre de leur projet d'établissement axé sur la nature et la créativité, avec ses classes maternelles sur un projet "artistique" sur le thème du cirque avec un stage d'une semaine à l'école et spectacle sous chapiteau fin juin. En P1 et P2, un projet "nature" sur l'eau + expo fin juin 2018 sera mis en place et en P3, P4, P5 et P6, un projet "créativité" sur les peintures + expo fin juin 2018.

L'école communale Achille Legrand à Mons, dans le cadre de la journée « Portes ouvertes », développera un projet avec le cycle «5ans-8ans» en collaboration avec le Dynamusée sur le folklore de Messines, avec à la clé la création d'un géant "Achille".

L'école communale des Arquebusiers à Mons ont mené comme l'an dernier le 19 décembre 2017, avec ses 2èmes et 3èmes maternelles, un projet intergénérationnel via des travaux en ateliers, avec le service gériatrie de l'Hôpital Ambroise Paré. Au programme de cette année : toile et confection manuelles (peinture sapin de Noël, boules de Noël et cadeaux de Noël), cartes de Noël, atelier Conte de Noël avec théâtre Marionnettes, activité cuisine (truffes au chocolat). Les P1 travailleront sur la sensibilisation au tri des déchets. En P2 et P3, ils poursuivront le projet "A la soupe" au MMM et se lanceront dans la culture de légumes à l'école. Une exposition des œuvres réalisées par les enfants réalisées sur cet objet sera prévue en fin d'année à l'école. En P4, poursuite du projet avec la résidence Les Charriers à Mons. Il s'agit de découvrir des recettes culinaires, de les préparer ensemble et de partager le repas avec les résidents, à raison d'une fois par mois. A la fin du projet, l'ambition est d'éditer le livre des recettes réalisées par les élèves et les résidents. Par ailleurs, l'école participe également au projet « Ouvrir mon quotidien », formule qui permet de recevoir quotidiennement, pour l'école, un exemplaire de deux titres de quotidiens au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire. Chaque classe recevra un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant, réalisé et édité par les Journaux

Francophones Belges en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme.

L'école communale du Trieu à Mons participera à des activités organisées par l'instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi -> journée au PASS (robotique) ainsi qu'une visite d'une boulangerie et du magasin carrefour. Toute l'école travaille également sur un projet sciences qui aboutira sur des expos en fin d'année scolaire. Les P3/P4 travailleront aussi sur un projet intergénérationnel avec le Home Les Pauvres Sœurs de Mons (présentation de chansons, partage de jeux éducatifs, etc...). L'école participe également au projet « Ouvrir mon quotidien » cité plus haut.

L'école communale du Ponton à Cuesmes mènera un projet avec l'asbl "blanc murmure" qui visera à la création d'un livre de contes. Un projet alimentation et santé avec l'ASBL PHASE est aussi au programme, un projet « mieux connaître ma ville » sera également mené (visite en collaboration avec le BAM). Les élèves découvriront aussi les différents carnivals du monde (point de départ : visite du musée du masque de Binche). L'école participe également au projet « Ouvrir mon quotidien ». Par ailleurs, l'école a répondu à l'appel à projets « Ose le vert, recrée ta cour » dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, portée par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et la coopérative Cera, avec le soutien de la Wallonie. Ce projet visera à créer une action qui apporte plus de nature et de biodiversité dans les espaces extérieurs de l'école.

L'école communale de la Bruyère à Mons, avec la collaboration du Service de Prévention de la Ville, a mis en place un **projet de «mur d'expression libre» (fresque)** qui sera créé dans la cour de récréation. Les animateurs ont préalablement démontré aux élèves que le graffiti ne constituait pas simplement une bombe de peinture sur un mur, mais avant

tout un mode d'expression qui fait partie de l'ensemble **des arts urbains**. Réalisation prévue en 2018.

L'école communale d'Obourg ainsi que celle de Nimy se lanceront eux aussi dans un projet d'aménagement de leur cour de récréation, en collaboration avec le centre PMS.

L'école communale de la Place Doods à Flénu organisera son traditionnel «Petit Lumeçon» le 5 mai 2018.

A l'école communale Rossignol à Mons, en février 2018, le projet interactif " Codes secrets" sera établi en en P4 en collaboration avec le Mundaneum. Visite de l'expo au Mundaneum, jeu incluant des codes secrets, réalisation d'une capsule vidéo, écriture d'un livre.

En mars 2018, un projet d'échange culturel entre une école maternelle chinoise et l'établissement montois est au programme, avec les M3, P1 et P2. Volonté que les deux écoles deviennent "amies" et échangent sur leur patrimoine, leur culture, leur mode de vie, ...

Des petits cours de chinois sont programmés en M3 et accueil des chinois à Mons probablement en mars ou avril 2018.

L'école communale de Maisières a organisé dans le cadre des festivités Halloween son opération «Nuit à l'école» et renouvèlera également son initiative «Nuit sous tentes». Courant mai 2018, dès la fin des cours, les élèves de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire, passeront la soirée et la nuit à l'école, sous tentes. Encadrés par l'équipe éducative, les enfants vivront une fin de journée et une soirée rythmées et riches en événements, avec un programme alléchant (mise en place des tentes et installation du couchage, rallye dans le village, chasse aux trésors dans l'école, préparation du souper, récits d'histoires, etc...).

A l'école communale de Saint-Symphorien, les élèves travailleront sur les projets suivants: en M1 : travail sur l'alimentation, en M2 : L'art dans tous ses états, le cycle 5/8: L'espace, en P2 : une autre façon de

communiquer (correspondance avec des enfants sourds et malentendants), en P3/P4 : les volcans (excursion prévue au mois de mars 2018 à Maffle), en P5: les contes (achat de livres), P6: réalisation du combat dit "lumeçon.

Notons également que **deux classes de P3 de l'école communale de Saint-Symphorien, les élèves des deux classes de P6 de l'école communale d'Hyon (via l'accueil extrascolaire) ainsi que des élèves de l'école communale Henri Pohl à Jemappes** participeront au concours **Crazy Machine Challenge 2018 (3^{ème} édition)**, qui est proposé conjointement par les équipes du *Google Data Center* de Saint-Ghislain et de *SciTech²*, la cellule de diffusion des sciences et des techniques de l'UMONS, avec le soutien du SPW-DGO6. Le *Challenge* est de concevoir une réaction en chaîne qui permette de réaliser une tâche simple... mais de la manière la plus complexe et absurde possible ! Cela permet ainsi aux élèves de développer de nombreuses compétences et exploiter en classe de manière transdisciplinaire : la créativité, la rigueur, le travail en équipe, les sciences, l'écriture, la communication orale,... tout en s'amusant !

En collaboration avec le CPAS de MONS, **nos écoles communales montoises (école communale de Ghlin, école communale d'Havré, école communale Achille Legrand à Mons et école communale Rossignol à Mons)**, toujours avides de multiplier les rencontres enrichissantes, se sont également inscrites au cœur de la solidarité intergénérationnelle en participant activement à l'événement « **Carrefour des Générations édition 2018** ».

Notons que la liste des différents projets énoncés et mis en place dans nos écoles communales est non exhaustive.

Outre leur implication dans les divers appels à projets, nos écoles communales poursuivent dans la mesure de leur possibilité et de leur disponibilité **leurs collaborations avec les institutions culturelles locales**. Ainsi, chaque mois, est remise aux Directions la liste des différents

projets, initiatives et activités du monde associatif et culturel recensés par le Service ou l'Echevinat.

Dynamusée, Musées communaux, Arsonic, La Maison Folie, Musée d'Histoire naturelle, Bibliothèques communales, et le **bibliobus** pour les écoles plus éloignées du centre-ville et de Jemappes, **Plaza-art, Conseil communal des enfants**, Participation au Petit Doudou et au **concours de dessins de la Ducasse, Festival International des Marionnettes**, Salon du livre illustré pour la jeunesse « **les Enfants du livre** ».

Participation au **programme OLC (Ouverture Langue aux Cultures)**. Des accords culturels ont été signés entre certains Pays et la Communauté française. L'ambassade du pays concerné met alors à disposition des établissements demandeurs un professeur afin d'enseigner la culture ou la langue du pays. **A l'école communale des Arquebusiers, un cours de culture italienne est donné.**

Par ailleurs, depuis maintenant plusieurs années, de nombreuses directions de l'enseignement communal montois se sont intégrées au groupe de travail « commission scolaire » piloté par le Service de Prévention. Cette année 2017-2018, le groupe de travail travaillera sur la mise à jour de la brochure « Bien-être à l'école » et organisera une nouvelle édition d'un « rallye » permettant de découvrir les institutions venant en aide aux jeunes en détresse. Une foire aux outils de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement sera également mise en place.

4. APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE

Lors de l'année scolaire 2017-2018, l'immersion linguistique en Néerlandais se poursuit sur Flénu, Place Doods.

L'enseignement en 3^{ème} maternelle est donné pour ½ temps par un « native-speaker » et pour ½ temps par un instituteur francophone. En Primaire, l'enseignement est dispensé pour 2/3 en Français et 1/3 en Néerlandais.

Il est à noter que l'école en immersion effectue dans la mesure du possible leurs classes de dépaysement, voyages, en Flandre de manière à permettre aux élèves de s'immerger un maximum dans la langue de Vondel.

Les activités programmées pour 2018 sont :

- correspondance avec une école d'Ixelles en immersion néerlandais
- visite de la ville de Gand avec un guide néerlandophone
- film en néerlandais
- exposés d'éveil scientifique et géographique réalisés et présentés par les enfants en néerlandais de la P3 à la P6
- PASS: studio TV en néerlandais
- Pairi Daiza avec un guide bilingue
- Exposition des activités réalisées durant l'année (panneaux photos commentés en néerlandais) pour la journée portes ouvertes
- Pour une continuité dans les apprentissages, les enfants ont un livre d'éveil en néerlandais (De Basis voor wereldoriëntatie)

Notons que l'école communale d'Havré, conserve une base solide d'**apprentissage du néerlandais** et que de l'apprentissage précoce de langue anglaise et néerlandaise est organisé dans certains établissements scolaires et ce, dès la 2^{ème} maternelle.

5. AMELIORATION DU CADRE SCOLAIRE

Afin d'améliorer au maximum le cadre scolaire, tant l'Echevinat que le Service de l'Education ou les Directions sont toujours à la recherche de

subsidés des différents Pouvoirs, européen, fédéral, communautaire, régional voire provincial. Ainsi, or bâtiments, l'ensemble du fonctionnement, est **entièrement subsidié**.

Le but premier est de poursuivre et renforcer la rénovation des infrastructures scolaires. Ceci afin d'offrir à tous, enseignants et élèves, un cadre de vie et de travail sécurisé agréable, gage de qualité de l'enseignement dispensé.

Rappelons qu'afin de rentabiliser au maximum, et développer des programmes d'utilisation intelligente des infrastructures scolaires, celles-ci sont mises à disposition en dehors des jours et heures scolaires aux associations culturelles, sportives, Sur base d'une grille tarifaire approuvée par le Conseil communal en date du 14 octobre 2013, ce sont ainsi près de **75 associations** qui sont présentes dans les établissements communaux en dehors du temps scolaires.

Installation effective en collaboration avec la Région wallonne de « **cyberclasses** » dans plusieurs écoles communales.

Déploiement **d'appareils multifonctions** (imprimantes, scanners, photocopieuses) au sein de chaque établissement.

Remplacement au fur et à mesure de leur usure des tableaux vétustes et usés, par de nouveaux tableaux traditionnels.

Dans certaines écoles (Maisières, Parc du Bois de Mons, rue Defrise à Flénu, Canonniers à Mons, Ghlin Barigand...), installation de **TBI (Tableaux Blancs Interactifs)**. Le TBI peut être utilisé de 2 manières : soit l'écran sert de support au vidéoprojecteur qui se charge d'afficher l'écran de l'ordinateur auquel il est relié, soit- et c'est là qu'on constate une véritable révolution technologique dans les méthodes d'apprentissage- on se sert de l'interactivité du TBI. Les élèves, armés de leurs stylets, peuvent alors écrire

dessiner, remplir des cases, manipuler des figures dans l'espace,... Les possibilités deviennent alors infinies.

« Regarder » et « Ecouter » prend alors une toute autre dimension, collant parfaitement à l'univers technologique dans lequel baignent les jeunes générations.

Le **remplacement des mobiliers** primaire et maternel qui s'est effectué au cours des années précédentes se poursuit. Aujourd'hui, **15000€** sont encore prévus pour le maternel et **15000 €** pour le mobilier de gymnastique.

6. PARTICIPATION DES ETABLISSEMENTS A UNE MEILLEURE HYGIENE DE VIE.

La sensibilisation au déplacement cycliste par le passage du « **Brevet Cycliste** » développé en partenariat avec l'ASBL PRO VELO.

Cette opération qui a été initiée pour la première fois en 2005 vise à la mise en œuvre d'un plan global d'éducation au Vélo en ciblant notamment les élèves des 5èmes années de l'enseignement fondamental tous réseaux confondus.

A l'issue du passage des brevets au sein des différentes écoles, une séance est organisée par la Ville de Mons afin de féliciter tous les élèves de 5^{ème} année ayant réussi leur brevet cycliste.

Pour la période scolaire 2017-2018, 15 classes de l'entité, tous réseaux confondus, seraient concernées.

Activités sportives : En collaboration avec **les Maîtres d'Education Physique** qui mettent chaque année sur pied des journées spécialement dédiées au sport à l'école :

1/journées de psychomotricité visant les enfants de 1^{ème} primaire se dérouleront à Flénu les 22 et 23 mars 2018.

2/journées de psycho-natation visant les enfants de 3^{ème} primaire se dérouleront cette année à la piscine de Cuesmes les 19 et 20 mars 2018.

3/journées sportives pour les enfants visant les 2^{ème}, 4^{ème}, et 6^{ème} années primaires les 30/04 et 3-4 mai 2018.

4/cross interscolaire regroupant près de 400 enfants de 5^{ème} primaire dans les installations du MOHA. Le prochain se déroulera en octobre 2018.

Plusieurs écoles se rendent également à la Maison Provinciale des Sports à Havré où sont régulièrement organisés des stages de psychomotricité ou de sports par l'ASBL Phase.

Par ailleurs, il est à souligner que tous les élèves de l'enseignement communal bénéficient de 2h de gym par semaine parmi lesquelles sont comprises des heures en piscine avec encadrement par les maîtres d'éducation physique. L'école communale des Canonniers, Rossignol et Maisières se rendent notamment à la piscine de Mons.

REPAS SCOLAIRES ET ALIMENTATION SAIN

Dernièrement, un nouveau marché public visant à la préparation et la distribution de repas dans le cadre d'une alimentation saine et durable a vu le jour et ce, pour nos établissements scolaires, nos pré-gardiennats mais aussi nos 3 centres récréatifs d'été. Les repas complets proposés à nos élèves incluent :

- **Le potage de légumes**, servi chaque jour, riche en fibres
- **Le plat principal** : élément protidique (excepté dans les menus

végétariens), légume(s) et/ou crudité(s) de saison, féculent

- **Le dessert** : fruits de saison, riches en vitamines et minéraux, soit un dessert lacté apportant le calcium nécessaire à la croissance.

Toutes les deux semaines, un poisson, riche en protéines, figure au menu et un menu végétarien. Chaque semaine, plusieurs sortes de viandes sont programmées : volaille, bœuf, etc... .

Une fois par quadrimestre, un repas « extraordinaire », s'intégrant dans le plan alimentaire, à l'occasion des diverses fêtes saisonnières est proposé. Lors de la semaine du commerce équitable, la société propose des menus composés d'aliments issus du commerce équitable.

La société qui a été désignée (Dupont Restauration) se doit ainsi de respecter de manière stricte nos exigences techniques édictées dans notre cahier spécial des charges, à savoir notamment :

- Produits alimentaires de qualité supérieure ;
- Travailler avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique et/ou de qualité différenciée, respectant des critères environnementaux.
- Privilégier les circuits courts, avec une valorisation des produits locaux.
- Privilégier la qualité des produits, la fraîcheur et saisonnalité ainsi qu'une sélection des fournisseurs certifiés ISO 9001.

Par ailleurs, au niveau des projets pédagogiques, de multiples activités sont mis en place dans le domaine de l'éducation à la santé et à l'alimentation. Notre PO adhère ainsi à la Charte « **A l'école pour une alimentation saine** ». Lors de l'inscription de nouveaux élèves, les directions invitent ainsi les parents à éviter chips et sodas dans les malles des enfants.

A titre d'exemple, sans être exhaustif, on peut également citer les **projets**

« **soupe fraîche** » lors desquels les élèves sont appelés à préparer avec une nutritionniste un potage équilibré et à le déguster ensuite. Dans de nombreuses écoles communales montoises, un petit-déjeuner équilibré est pris en classe, des collations saines distribuées chaque après-midi. A l'école communale d'Havré-Ghislage, les élèves organisent depuis plusieurs années à l'automne un Marché BIO sur base du potager pédagogique et des arbres fruitiers présents dans l'établissement (prunier, châtaigner). A l'école communale d'Havré, un potager pédagogique est aussi mis en place.

Depuis maintenant plusieurs années, en collaboration avec des agriculteurs locaux, un projet « fruits » visant à offrir un fruit par semaine aux élèves est également développé au sein de certaines écoles communales. Pour cette année 2017-2018, un nouveau programme européen «Lait/Fruits et Légumes à légumes » a été mis en place et certaines de nos écoles s'y sont inscrites : Nouvelles, Ghlin, Arquebusiers à Mons et St Symphorien.

Aujourd'hui, +/- 270 repas sont livrés chaque jour.

Le prix est de 3,70€ pour les enfants de maternelles, 3,80 pour les 3 premières années du primaire et 3,90€ pour les 4^{ème}, 5^{ème}, et 6^{ème} primaires.

Organisation d'activités parascolaires

Classes vertes

Classes de neige

Classes de mer

Fêtes scolaires

Soupers

Portes ouvertes

Fête d'Halloween

Carnaval

Marchés de Noël

Libre choix des options philosophiques, avec cours d'Éducation à la Citoyenneté et à la philosophie obligatoire pour tous à raison d'une période + une période de :

Morale

Religion catholique

Religion protestante

Religion orthodoxe

Religion islamique.

Dispense

Afin de satisfaire à ce choix d'options philosophiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie un montant de 24,92€ par enfant du primaire en plus du montant reçu, soit +/- 55 000 euros par année scolaire.

Enfin, les différentes implantations participent bien entendu aux différentes fêtes en créant leurs propres animations à l'occasion du carnaval, d'Halloween, de Noël, Pâques, ...

7. SOUTIEN PEDAGOGIQUE

Aux élèves qui connaissent des difficultés, des outils tels que la guidance PMS, soutien de l'observatoire d'intégration socio-pédagogique et du service de Prévention sont mis en place. Comme cité plus haut, le rôle du Centre de Santé est également primordial afin d'assurer un suivi médical des élèves par le biais de bilans de santé et de vaccinations contre la rougeole, la rubéole, les oreillons, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la méningite C. Le Centre de Santé collabore également aux différents projets « Santé » développés au sein des Ecoles et assure la gestion des maladies transmissibles de la plus bénigne (pédiculose) à la plus grave

(méningite). La surveillance de l'environnement scolaire de l'enfant, des maltraitances et négligences fait également partie du rôle du Centre de Santé, chargé de la Promotion Santé Scolaire en collaboration avec les PSE.

Dans le cadre de l'enseignement différencié, la Fédération Wallonie-Bruxelles a retenu 16 implantations communales et leur octroie un montant global de **70.164 €** pour 2017-2018 ainsi que 135 périodes complémentaires.

Les cours sont suivis de **garderies payantes mieux encadrées**. Renforcer l'accueil extrascolaire et les activités parascolaires doit permettre aux « garderies » de devenir un véritable lieu d'apprentissage, de rencontres et d'échanges.

La plupart de nos écoles sont maintenant inscrites dans le cadre du **programme CLE (Contrat Local pour l'Enfance) de l'ONE**. Grâce à cette inscription, elles bénéficient de 30 000 € par an de subvention et peuvent ainsi garantir un accueil extrascolaire varié et des garderies de qualité. L'ASBL « Les Amis de l'enseignement communal » en assure la gestion.

8. RENOVATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Dans la mesure des possibilités, les subsides sont sollicités afin de réaliser les plus gros travaux au sein de nos établissements scolaires.

Voici un aperçu des **travaux clôturés récemment, en cours et à venir dans nos établissements scolaires** :

Ecole communale Achille Legrand

Dossier de mise en conformité de l'école a été étudié prioritairement en 2017 (compte tenu de la capacité d'accueil et du nombre d'étages de l'école) par les bureaux d'études de la Ville + Remplacement du TGBT

Ecole communale des Canoniers à Mons

Travaux de mise en conformité incendie - Clôturé

Réfection de la cour + égouttage, avec installation d'une aire de jeu en maternelle et un jeu de marelles pour les primaires - A venir

Ecole communale du Trieu à Mons

Eté 2017 - Main d'œuvre communale : Remise en peinture des murs de la salle de gymnastique ainsi que la réfection du revêtement au sol. Clôturé.

Renouvellement des menuiseries avec introduction d'une demande de subside UREBA auprès du SPW – DG04. - A venir

Réalisation d'un nouveau bloc sanitaire. A venir.

Ecole communale Rossignol à Mons

Mise en conformité du Tableau Général Basse Tension – En cours

Ecole communale Parc du Bois de Mons

Construction d'une nouvelle école. Mission d'études en architecture, stabilité et techniques spéciales. En cours.

Ecole communale d'Hyon

Travaux de remplacement des faux plafonds et des cloisons à l'école communale d'Hyon (dans la partie ancienne) + installation de luminaires LED. En cours.

Ecole communale d'Havré

Remplacement des toitures – Phase 1. – A venir

Réalisation d'un nouveau bloc sanitaire – A venir

Ecole communale de Nouvelles

Travaux de remplacement complet des toitures. Avec octroi de subside Programme Prioritaire de Travaux (FWB). En cours.

Ecole communale de Maisières

Travaux de sécurisation de l'établissement, avec installation d'une gâche électrique. Clôturé.

Ecole communale d'Obourg

Travaux de remplacement du Tableau Général Basse Tension. Clôturé.
Réalisation d'un nouveau bloc sanitaire. En cours
Remplacement des chaudières, aérothermes et régulation. A venir.

Ecole communale de St Denis / Implantation de la rue brisée à Obourg

Renouvellement des menuiseries extérieures – En cours d'adjudication

Ecole communale Place Dooms à Flénu

Remplacement des châssis et pose de stores extérieurs. Clôturé.
Subside UREBA + Fédération Wallonie-Bruxelles Infrastructure (subsidés Programme Prioritaire de Travaux) + Remise en peintures des classes et des couloirs (à venir en 2018)
Installation de clôtures à la rue charrettes à Flénu. Clôturé.

Acquisition de matériel et d'équipement de sécurisation. Cela vise le remplacement du revêtement de sol de la salle de psychomotricité située à l'étage, avec des dalles semi flexibles en PVC d'une épaisseur de 5 mm. A venir.

Ecole communale Henry Pohl à Jemappes

Mise en conformité incendie + Travaux de réfection de la cour de l'école – Clôturé.

Ecole communale d'Harmignies

En cours : Réaménagement complet de tous les sanitaires, mise en conformité du chauffage, architecture et électricité.

Ecole communale de Nimy

Renouvellement des toitures des deux ailes latérales. En cours.

Ecole communale de Villers Saint-Ghislain

Réfection de la cour - A venir

Ecole communale Defrise à Flénu

Installation de système de détection incendie – Clôturé

Ecole communale Ferrer à Cuesmes

Remplacement de la chaudière et de la régulation – A venir

Ecole communale des Amandiers à Cuesmes

Travaux de renouvellement des menuiseries extérieures au niveau du local informatique – Clôturé

Remplacement du revêtement de sol du local informatique et du bureau direction, avec des dalles semi flexibles en PVC d'une épaisseur de 5 mm.
A venir.

Ecole communale de Ghlin

Installation de clôtures. Clôturé.

Projet de rénovation de construction d'une nouvelle école. A venir.

Ecole communale de St Symphorien

A venir 1^{er} trimestre 2018 :

Rénovation de l'Ecole communale de Saint-Symphorien : construction d'un nouveau bâtiment regroupant 5 classes maternelles accessibles

directement depuis le rez-de-chaussée et 5 classes primaires (en plus de la situation actuelle) en ce compris les locaux techniques et sanitaires + la réfection complète des cours de récréations. Promesse de subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles reçue. Marché attribué.

+ **Mise en conformité des bâtiments existants** : installation de chauffage et installations électriques + installation d'un tableau interactif

+ Dossier de création d'une **nouvelle salle de gymnastique** : le nouvel avant-projet approuvé par le Conseil communal en séance du 14/11/17. Il est envisagé la construction d'une salle de sports de 430m² comprenant des vestiaires (filles-garçons), un bloc sanitaire, un local réserve pour le matériel et des locaux techniques. Cette nouvelle aile sera reliée au nouveau bâtiment des classes via une venelle couverte bordée d'arbres. Un verger pédagogique sera également réimplanté sur une partie du site.

Notons également que la main d'œuvre communale accomplit également des travaux au sein de nos établissements scolaires (peintures, travaux d'entretien et réparations diverses, etc...)

Budget extraordinaire 2018

Dans le cadre de la rénovation des infrastructures, les critères de développement durable sont également mis en avant. Une majorité de travaux se feront dans le but de réduire au maximum les frais énergétiques et ce grâce au renouvellement des menuiseries, remplacement des chaudières,... Mais aussi et avant tout dans un but de sécurité et de propreté (aménagement des sanitaires, détection incendie, mise en conformité des cuisines, mobilier,..).

Comme précisé plus haut, d'importants chantiers prévus au budget extraordinaire pour cette **année 2018** seront également initiés :

**Bâtiments scolaires, classes maternelles, acquisition de mobilier
Accompagnement d'un contrat de performance énergétique pour
la rénovation énergétique des bâtiments**

Scolaires

**Bâtiments scolaires, acquisition de matériel et d'équipement de
sécurisation**

Bâtiments scolaires, acquisition de mobilier de gymnastique

Bâtiments scolaires, fourniture et pose de stores

Bâtiments scolaires, honoraires pour coordinateur de sécurité

Bâtiments scolaires, mise en conformité des cuisines

Bâtiments scolaires, raccordements

Bâtiments scolaires, renouvellement des menuiseries extérieures

**Bâtiments scolaires, travaux de mise en conformité incendie et des
chaufferies**

Bâtiments scolaires, travaux de peinture

**Ecole du Trieu, menuiseries extérieures + renouvellement des
installations sanitaires**

Ecole Barigand Limauge, honoraires

**Ecole communale de Saint-Symphorien (bâtiments existants),
renouv. chauffage, électricité et anti-intrusion**

**Ecole communale de Saint-Symphorien, construction d'une salle de
gymnastique**

**Ecole communale Rue Brisée, isolation thermique toiture
(cellulose) + protection incendie charpente (promat)**

Ecole communale Rue Brisée, nouveau bloc sanitaire

**Ecole communale Rue Brisée, renouvellement des menuiseries
extérieures, Phase II**

**Ecole communale Rue Doyen à Havré, rempl. menuiseries
extérieures et renouvellement cellules sanitaires existantes**

Ecole communale Rue Doyen à Havré, remplacement des appareils d'éclairage et des tableaux électriques

Ecole des Sorbiers, réfectoire, remplacement chauffage

Ecole des Sorbiers, remplacement du TGBT

Ecole communale de Maisières, aménagement sanitaires

Ecole d'Hyon, partie ancienne, remplacement des menuiseries extérieures

Acquisition de parcelles de terrain pour construction école du Bois de Mons

Ecole du Ponton à Cuesmes, aménagement d'un réfectoire et d'une cuisine

Ecole Place St Denis, chauffage et régulation, remplacement de convecteurs au gaz par chauffage central

Ecole Rue Camille Toussaint à Havré-Ghislage, réfection de la cour d'école

Ecole Rue Victor Baudour à Havré, remplacement complet de la cellule sanitaire extérieure

En résumé, dans le cadre du budget extraordinaire 2018, 3 226 000 euros

+ 100 000 euros pour l'Académie de Musique (voir ci-après) sont consacrés aux projets et aménagements dans les bâtiments scolaires de

l'enseignement communal. Total: 3 326 000 euros

9. FAVORISER ET FACILITER LES CONTACTS ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE

Le Service et l'Echevinat de l'Education sont également particulièrement attentifs à instaurer une véritable collaboration entre les équipes

pédagogiques et les enseignants notamment en organisant régulièrement des réunions de parents, en instaurant 2 fois par an des conseils de participation réunissant non seulement les parents, mais aussi les directions et enseignants, les responsables du Service Education, les représentants du PMS et du Centre de Santé, de la bibliothèque,...

L'Echevinat tient une fois par mois une réunion des directions afin de proposer les lignes directrices des projets pédagogiques et informer les équipes pédagogiques des problèmes et solutions rencontrés au cours du mois.

ACADEMIE DE MUSIQUE DES ARTS DE LA PAROLE ET DE LA DANSE

L'Académie de Musique, des Arts de la Parole et de la Danse, est un lieu de rencontre privilégié. Des élèves de tout âge, de toute origine, de toute culture s'y croisent favorisant ainsi l'épanouissement de la personnalité de chacun. La subvention de fonctionnement allouée par la Communauté française est de **34.000€ par an**.

Pour rappel, un minerval est imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et versé directement par l'Académie à la FWB. Il est sollicité pour les élèves de 12 à 18 ans (73 euros) et plus de 18 ans (181 euros). Pour les enfants âgés de moins de 12 ans (624 inscrits en 2017/2018), **la gratuité est de mise**. Au 16 octobre 2017, nous enregistrons 624 élèves de moins de 12 ans, 408 entre 12 et 18 ans et 375 de plus de 18 ans.

1/La Musique

Eveil musical : dès 5 ans, une éducation sensorielle par le chant la danse et le jeu... Ressentir et imiter le rythme par le corps, distinguer les sons et les timbres des instruments. Placer la voix correctement.

Formation musicale : dès 7 ans, l'enfant peut apprendre à lire, écrire, à écouter, à comprendre le rythme, les notes, la musique...

A 7 ou 8 ans, il peut commencer l'étude d'un instrument en cours semi-collectif (formation instrumentale).

Formation instrumentale : clarinette, saxophone, trompette, piano, violon et alto, violoncelle, guitare, percussions, flûte traversière, accordéon, trombone, cornet, orgue, tuba, harpe et formation vocale, contrebasse.

Formations complémentaires : histoire de la musique, chant d'ensemble, musique de chambre instrumentale ou vocale, lecture et transposition et atelier rythmique + **Nouveauté : chœur d'enfants**

De nombreuses et étroites collaborations s'installent régulièrement avec différents établissements scolaires, l'ORCW, MARS,...

2/ Les Arts de la parole

Diction éloquence, diction orthophonie, art dramatique et déclamation, pluridisciplinaire (les cours sont dispensés dès 8 ans ainsi que pour les adultes).

Humanités artistiques : Collaboration avec l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes qui organise dès la 5^{ème} année secondaire, une section « arts de la parole » avec l'Académie de Musique. Un diplôme technique de transition homologué par la Communauté française est obtenu en fin de la 6^{ème} secondaire.

3/ La Danse

La Danse classique permet de laisser son corps s'exprimer au rythme de la musique, de s'épanouir en ressentant les sentiments exprimés par la musique, d'avoir des mouvements gracieux et harmonieux, d'affiner ses

muscles pour développer une jolie silhouette élancée et de se déplacer avec aisance et assurance.

Dès 5 ans, les enfants peuvent suivre le cours de danse classique. Un cours complémentaire de barre au sol est également dispensé.

Principaux Rendez-vous « Tout public » de l'Académie :

Le 22 décembre 2017 : prestation au Beffroi de Mons avec un quatuor de saxophone (chants de Noël)

Le 17 janvier 2018 : Prestation des élèves au Home Les Pauvres Sœurs de Mons.

Le 17 mars 2018 : concert annuel par les élèves de l'Académie au Théâtre Royal de Mons.

Le 28 avril 2018 : gala de danse au Théâtre Royal de Mons.

Le 03 mai 2018 : concert piano à la salle Arsonic.

Du 30 mai au 02 juin 2018 : « L'Académie fait son théâtre » à la salle des Arbalestriers, maison Folie.

Portes ouvertes festives le samedi 23 et dimanche 24 juin 2018

Comme nous nous en sommes déjà faits l'écho dans la partie consacrée à l'enseignement obligatoire, l'Académie de Musique collabore étroitement avec différentes écoles fondamentales communales.

A St-Symphorien et à Cuesmes (rue Ferrer), un groupe d'enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire participent à un atelier « théâtre ». Les élèves apprennent les techniques de base et les secrets de la pratique théâtrale pour pouvoir rejoindre les cours d'Art Dramatique dans le futur. Une représentation publique est prévue en fin d'année scolaire. Fin mai-début juin, le théâtre du Cerisier de Cuesmes accueillera les élèves de l'école Ferrer de Cuesmes et de St Symphorien.

Soulignons aussi que depuis l'année scolaire dernière, l'Académie de Musique de Mons entretient des liens particulièrement étroits avec l'ORCW. En effet, les élèves ont eu l'opportunité d'assister à des répétitions ainsi qu'à des concerts des musiciens professionnels de l'orchestre. Riche de ce lien, une collaboration exceptionnelle a été mise en place cette année : pour la première fois en Communauté Française et à la Ville de Mons, des élèves de l'académie ont eu l'honneur de jouer le 19/10, 06/11 et 30/11 à Arsonic ainsi que le 21/12 au Théâtre Royal de Mons en première partie de l'ORCW.

Notons qu'en 2018, après avoir clôturé les deux premières phases, des travaux de renouvellement des menuiseries extérieures se poursuivront (Phase III).

2. LA JEUNESSE

Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes, favoriser leur expression et leur émancipation, des projets ambitieux ont été mis en place en matière jeunesse.

En effet, le Conseil Communal des Jeunes Montois existe depuis 2006, le Conseil communal des enfants, depuis 1990 ! Depuis ces longues années, la Ville de Mons a donc fait le choix de ne pas gaspiller son bien le plus précieux : sa jeunesse ! Objectif ? Préserver les équilibres sociaux, encourager la dynamique participative et collective, maintenir cette cohésion sociale dont une société a tant besoin.

La Cellule Jeunesse de la Ville de Mons a participé en tant que commune-pilote au projet « Vers une politique locale de jeunesse plus participative », impulsé par le ministère de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'ambition est de favoriser la mise en place concertée de politiques locales de jeunesse avec, par et pour les jeunes.

Suite à un travail de terrain démarré en juin 2016, la cellule Jeunesse et ses partenaires se sont portés candidats en répondant à l'appel à projet.

Dans ce cadre, le projet montois a été retenu. A cet effet **un subside de 5000€** a été octroyé pour la **réalisation du projet en 2018**.

Celui-ci consiste à permettre aux jeunes, âgés entre 12 et 20 ans, d'investir des lieux publics dans l'intra-muros montois pour se retrouver entre jeunes. Par ailleurs, ce rassemblement qui se veut mobile, festif, d'échanges, de découvertes multidisciplinaires (artistiques, culturelles, sportives, ...) vise également à poursuivre la participation des jeunes aux matières qui les concernent. La mise en place de l'évènement (organisation et communication) sera portée par les jeunes en concertation avec les partenaires.

Les objectifs généraux dudit projet sont :

- ⇒ Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative en lui permettant de s'essayer à la mise en place (organisation et communication) d'un évènement qu'il souhaite organiser pour lui et ses pairs dans un espace public;
- ⇒ Permettre aux jeunes de se rencontrer, d'échanger ;
- ⇒ Promouvoir la découverte de disciplines multidisciplinaires proposées par des jeunes et qui suscitent l'intérêt des jeunes ;
- ⇒ Poursuivre le processus de participation des jeunes aux matières qui les concernent.

Fête de la Jeunesse

Dans la même lignée participative et afin de créer des ponts entre les établissements scolaires de l'enseignement secondaire et supérieur, les jeunes et les acteurs de Jeunesse (ou liés à la jeunesse) du monde associatif, institutionnel et social, **un événement d'une semaine dédié à la jeunesse a été également mis sur pied du 13 au 18 novembre 2017.**

Pour la deuxième édition, les jeunes accompagnés de professionnels ont été invités à participer à une foule d'activités gratuites : spectacle sur la thématique de la communication et des nouvelles technologies, visites guidées et ateliers créatifs dans les musées du Centre-Ville en collaboration avec les équipes du Dynamusée, activités sportives originales, salon Jeunesse comprenant des stands d'informations et des animations pédagogiques multiples et variées, prestation artistique musicale sur le devoir de mémoire, Battle dance, etc.

Près de 1600 jeunes se sont inscrits aux différentes activités programmées. Une 3^{ème} édition est d'ores et déjà programmée. Elle se déroulera du 12 au 17 novembre 2018.

Accueil du Temps Libre

Outre ces projets et outils de participation citoyenne, nous savons également que l'articulation du temps scolaire et du temps extrascolaire peut parfois s'avérer complexe dans la gestion quotidienne de sa famille. C'est pourquoi nous devons faire en sorte qu'aucun enfant, et c'est l'objectif, ne soit, en quelque sorte, livré à lui-même.

La majorité continuera à accorder une importance primordiale à la recherche nécessaire d'un consensus entre l'école, les familles, le temps libre et ce, en s'inscrivant activement dans la philosophie du décret organisant l'accueil durant le temps libre (« ATL »).

2.1. La Coordination Accueil Temps Libre (ATL)

La coordination ATL a pour objectifs de coordonner et de développer l'offre d'accueil temps libre sur le territoire de la Commune afin de répondre aux besoins des familles, de développer la qualité de l'accueil et de construire une politique cohérente et globale dans ce secteur.

Ses missions sont définies par **le décret du 3 juillet 2003** relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Le décret s'adresse aux enfants âgés de **2.5 à 12 ans**. L'accueil temps libre comprend les **activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives**

Les périodes visées sont :

- **le temps avant et après l'école ;**
- **le mercredi après-midi ;**
- **le week-end ;**
- **les congés scolaires.**

Afin de répondre à ses missions, la coordination ATL réalise et met en œuvre **un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE)**. Celui-ci permet à la commune de dresser un bilan de l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur temps libre, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. **Il détermine aussi les objectifs de l'accueil temps libre sur la commune pour une période de cinq ans**. Le programme CLE actuel correspond à la période 2016-2021. Ce nouveau programme est en cours de renouvellement d'agrément auprès de la commission d'agrément de l'Office de l'Enfance et de la Naissance (ONE).

Dans ce cadre, **les actions réalisées en 2018** seront :

- * **La mise en place de formations sur le territoire de la commune de Mons** à destination du personnel extrascolaire (public cible = « garderies » d'école tous réseaux confondus) et des opérateurs culturels et sportifs ;
- * La sensibilisation des opérateurs extrascolaires agréés quant à l'importance de se former et l'apport des formations pour la qualité de l'accueil ;
- * L'organisation des rencontres de la commission communale de l'accueil qui regroupe des acteurs de l'accueil temps libre (conseillers communaux, pouvoirs organisateurs des différents réseaux de l'enseignement, opérateurs extrascolaires, associations culturelles et sportives, etc.) ;
- * La mise en place de la 11^{ème} **édition d'un centre de vacances**, agréé par l'ONE, pour enfants porteurs d'un handicap, en collaboration avec la Province de Hainaut, durant deux semaines pendant les vacances d'été ; le centre de vacances s'adresse à une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 15 ans atteints d'un handicap mental, physique, moteur ou sensoriel... (voir-ci-après)
- * Le suivi des **deux structures extrascolaires à horaire flexible** (5h30 à 21h30) « Les Galipettes » de Mons (Epinlieu) et de Jemappes, misent sur pied en collaboration avec l'ASBL EPATT « Les Galipettes » de Tournai ;
- * La mise en place de collaborations, au sein de l'accueil extrascolaire des établissements scolaires, avec des associations culturelles et sportives en vue de répondre aux besoins des enfants et des parents ;
- * **L'information des familles des activités et stages** organisés sur le territoire de la commune durant le temps libre des enfants ;
- * Participation et collaboration à la mise en place d'évènements enfance/jeunesse au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- * **Publication d'outils/évènements de communications ATL :**

- ▶ **Un guide gratuit des opérateurs extrascolaires** organisant des activités et stages sur l'entité montoise, pour les enfants et les jeunes;
- ▶ **Un guide gratuit des opérateurs extrascolaires** organisant des activités et stages pour des enfants et des jeunes porteurs d'un handicap ;
- ▶ **Une brochure gratuite**, réalisée avant chaque période de vacances scolaires, reprenant les stages et activités pour les enfants et les jeunes;
- ▶ **La Journée du Temps Libre**, le premier week-end de septembre, où sont présents des opérateurs extrascolaires pour informer la population des activités et stages et permettre aux enfants d'essayer une ou plusieurs activité(s) extrascolaire(s). En 2018, elle se déroulera le 2 septembre.
- ▶ **Un site internet www.accueildesenfants.be** dédié à l'accueil des enfants âgés de 0 à 16 ans. (Milieu d'accueil pour les 0-3 ans ou accueil extrascolaire organisé, activités sportives, culturelles, pendant l'année scolaire ou pendant les vacances).

Objectif du site

- Permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et privée par la visualisation détaillée des offres d'accueil et des structures existant sur la commune.
- Permettre aussi aux demandeurs-euses d'emploi d'accéder plus facilement aux formations, entretien d'embauche ou interim en proposant un accueil d'urgence pour leurs enfants.

A ce jour, plus de **300 structures** participent activement au portail et **400 fiches d'activités**.

Grâce à une étroite collaboration entre le gestionnaire du site et les structures, des informations contrôlées, détaillées et constamment mises à jour sont à disposition des parents.

De plus, un agenda permet de renseigner les activités ponctuelles telles qu'un spectacle, des stages, une journée porte ouverte,...

2.2. Les Centres de Vacances Pédagogiques Communaux

Les Centres récréatifs sont ouverts chaque année durant le mois de juillet aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

Trois implantations accueillent en moyenne **330 enfants par jour** pour le prix de 6 € par enfant par journée (comprenant une collation le matin, le repas complet du midi et la collation de l'après-midi), à savoir :

- Ecole communale de Cuesmes, rue Ferrer ;
- Ecole communale du Barigand de Ghlin, sentier du Vicaire ;
- Ecole communale d'Havré, rue Victor Baudour ;

Les centres de vacances, agréés par l'ONE, sont organisés dans le but d'encadrer les enfants pendant les vacances d'été, en contribuant à leur éducation, à leur épanouissement et à leur développement physique, par la pratique des sports, des jeux ou des activités extérieures telles que la piscine, le mini-golf, plaine avec aire de jeux extérieurs, etc.

Chaque année, un thème est choisi autour duquel la plupart des activités sont réalisées (au minimum une activité par semaine).

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe désignée par le Collège communal dans le respect des normes imposées par l'ONE, à savoir : un(e) coordinateur(trice) et un(e) chef animateur(trice) par centre

et environ 60 animateurs (stagiaires compris) pour les trois centres confondus. Ce qui représente 60 temps plein pour le mois complet.

Par ailleurs, il est à souligner qu'une intégration d'enfants porteurs d'un handicap dans nos trois centres est toujours organisée. En 2017, 6 enfants y ont participé. Des contacts avec les services d'accompagnement (service d'aide précoce provincial de Mons et service d'aide précoce Fondation SUSA) sont renouvelés chaque année.

Un ramassage est également organisé par les services communaux afin d'amener les enfants des diverses communes de l'entité vers les centres de Cuesmes et Ghlin.

En 2018, les centres seront ouverts du 2 au 27 juillet.

2.3. Centre de vacances pour enfants porteurs de handicap

Depuis maintenant 11 ans, **la Ville de Mons soutient les parents d'enfants porteurs d'un handicap à trouver des solutions d'accueil en organisant un centre de vacances adapté.**

En collaboration avec la Province de Hainaut, la Ville de Mons organise **un centre de vacances pour enfants porteurs d'un handicap âgés de 3 à 15 ans.**

Ce centre de vacances permet de rencontrer les besoins non satisfaits de **30 enfants à besoins spécifiques**. Le centre accueille des enfants à mobilité très réduite et des enfants à déficiences diverses (troubles du comportement, de l'ouïe et/ou de la parole, de cécité, des troubles mentaux légers, modérés ou sévères, etc.).

Les enfants pourront s'adonner à de nombreuses activités et ce en tenant compte de la spécificité de leur handicap et des potentialités de chacun : des activités de bricolage, des activités musicales, des ateliers de cuisine, des séances de soin des animaux, des ateliers de magie, une chasse aux trésors, etc. Une excursion est également organisée en fin de stage.

Pour permettre aux enfants de s'épanouir dans un cadre de qualité, **du personnel compétent et spécialisé est engagé par la Ville de Mons. Au total 15 personnes** : 1 coordinateur pédagogique, 1 coordinateur du centre et 13 animateurs. **Le coût total de ce projet est réparti entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut.** La Ville de Mons prend en charge le coût lié à **l'engagement du personnel, lié aux assurances** à contracter et à l'organisation de **l'excursion** proposée aux enfants.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, une collaboration avec la Fondation SUSA est réalisée pour la mise en place d'une sensibilisation à l'autisme auprès des animateurs.

En 2018, le centre se déroulera du 23 juillet au 03 août.

2.4. Le Conseil communal des enfants

Ce Conseil a pour ambition de :

- rendre accessible aux enfants la compréhension des principes de fonctionnement démocratique du pouvoir local, principalement d'une administration communale ;
- susciter chez l'enfant des comportements de citoyens responsables et solidaires ;
- les sensibiliser à la volonté de contribuer aux enjeux démocratiques de notre société ;

- s'associer à des organisations, des associations et des partenaires, afin de développer des projets en favorisant l'ouverture et l'entraide ;
- privilégier la pluralité, la participation de tous les enseignants de tous les réseaux confondus ;
- favoriser la participation de chaque enfant à la vie de la commune ;

Cela permet aux enfants :

- de jouer un rôle actif dans la société ;
- de s'investir concrètement dans des actions citoyennes ;
- d'être pris au sérieux par les adultes ;
- de rencontrer des acteurs du monde associatif.

En 2017, le fil rouge des activités s'est divisé en 2 commissions : Solidarité et Environnement.

La Commission Solidarité a réalisé une récolte d'argent via la vente de chocolats. Ces bénéfices ont permis d'offrir des livres d'apprentissage de français à des enfants migrants et des cadeaux plus spécifiques (Centre Fedasil de Morlanwelz).

La Commission Environnement a décidé de s'investir pour l'écologie locale : un expert en plantation a déjà animé 2 ateliers concernant la gestion des 16 bacs du quartier de l'Îlot de la Grand Place. D'autres sont à venir, et ce grâce au soutien financier et technique des services Environnement et Bibliothèques.

Il est à souligner que les conseillers enfants ont soutenu 2 activités du Service Environnement : atelier bricolage et conférence sur la chauve-souris.

Au niveau de **l'échéancier 2018**, la Cellule Jeunesse peut déjà prévoir une continuité quant à l'existence des deux Commissions :

- Solidarité : les conseillers enfants vont accueillir les enfants réfugiés à Mons. Une réflexion est menée quant à la solidarité pour les SDF.
- Environnement : il s'agirait de :
 - Maintenir les ateliers mensuels de plantation
 - Organiser une fête des voisins concernant ces bacs

Les jeunes conseillers enfants participent également chaque année à la commémoration de la Libération du Territoire à la Malogne (Cuesmes).

2.5 Le Conseil communal des Jeunes Montois

Le Conseil a pour mission d'élaborer et de mener la réalisation de projets ambitieux et intéressants pour la jeunesse montoise. Par ailleurs, ce Conseil permet d'établir un dialogue suivi et régulier entre les élus locaux et les représentants des jeunes élus par leurs pairs.

Divers projets peuvent être mis en place en fonction des attentes et des aspirations des jeunes (ex : mise en place d'une semaine de la citoyenneté, d'une scène ouverte de jeunes talents montois Talents Monstres, d'un débat européen, etc...).

Les activités pour l'année 2017 ont surtout concerné la création d'une flashmob citoyenne (dans le cadre du festival Tout Mons Danse) et la composition, l'enregistrement et la réalisation d'un clip sur la chanson « Si j'étais échevin ».

Pour les projets à venir, il y a lieu de se concentrer sur la campagne de **renouvellement des nouveaux conseillers** qui est actuellement en

cours. Tout jeune âgé entre et 12 et 18 ans, qui réside à Mons et/ou fréquente une école montoise, peut se porter candidat et devenir conseiller communal jeune pour un mandat de deux ans. Les jeunes auront ainsi l'occasion de s'investir dans des actions à vocation culturelle, environnementale, sociale, économique ou encore sportive.

Une demande de « jumelage » avec le conseil communal des Jeunes de la Ville de Vannes est également en cours.

2.6. Les aires de jeux

L'entité montoise compte à ce jour une cinquantaine d'aires de jeux.

Le service est souvent amené, au cours de l'année, à entamer des procédures pour le remplacement ou la réparation de jeux défectueux et cela en collaboration avec le service S.I.P.P et les services techniques de la Ville.

En 2017, des modules de jeux ont été installés à St Symphorien, au Clos Victoria Cross.

En 2018, nous procéderons également à l'installation de modules dans nos villages (Harveng et Maisières).

Afin de maximiser la sécurité des enfants sur les aires de jeux et ce, dans le respect de la loi du 9 février 1994 relative à la sécurité du consommateur, un agent communal des services techniques assure le contrôle et le suivi de l'ensemble des aires installées sur l'entité montoise. Des réparations de minime importance peuvent donc être effectuées dans les plus brefs délais.

3. LES BIBLIOTHEQUES

Le **Service « Bibliothèques »** autrefois dépendant du service de la culture se trouve, à la suite du redéploiement de l'administration, dans le département consacré à l'éducation.

Il compte bien **en 2018** continuer à assurer le bon fonctionnement :

- de **8 implantations** : Jemappes, Mons-centre, Mons-artothèque, Cuesmes (actuellement fermée à cause de travaux – **réouverture prévue au premier trimestre 2018**), Flénu, Ghlin, Havré, Nimy (actuellement en cours d'assainissement suite à l'incendie dans les caves du bâtiment)
- de services itinérants assurés par deux bibliobus (écoles pendant l'année scolaire et Biblioparc pendant l'été) et une camionnette (dépôts dans les crèches, le préscolaire, les homes, ...),
- d'une ludothèque,
- de 2 Espaces publics numériques (EPN) agréés par la RW
- et d'une section spécialisée dédiée aux Beaux-arts co-gérée avec le Pôle muséal (Centre doc de l'Artothèque).

L'année 2018 restera très importante dans le cadre de la réorganisation de ce réseau en application des directives de la nouvelle législation.

Outre cette modernisation des lieux, un travail important se poursuivra pour « rajeunir » nos collections (élagage des ouvrages trop anciens).

Une autre tâche très importante et impérative si nous voulons continuer à bénéficier de subventions de la FWB sera la **mise en réseau informatique** de nos différentes implantations. En 2017, les 2 principales implantations de Jemappes et Mons ont été fusionnées. En 2018, nous continuerons ce travail.

NOUVEAU:Média-bibliothèque sur le site de l'ancienne médiathèque

2018 verra également la réouverture d'un espace « Biblio+ » dans l'îlot de la Grand-Place en lieu et place de l'ancienne médiathèque et en face de notre bibliothèque.

Cet espace en cours de réaménagement proposera l'accès au fonds de médias de l'ex-médiathèque, gracieusement cédé par Mars à la ville de Mons. Ce fonds servira principalement à l'organisation d'activités de promotion de la musique auprès des jeunes en lien avec les livres et la lecture. L'espace « Biblio+ » accueillera aussi l'Espace public numérique de la bibliothèque de Mons qui y continuera ses activités de promotion et d'initiation aux multimédias. L'espace sera également configuré afin de pouvoir accueillir des petits concerts, séances de lectures, animations, ... Il accueillera aussi un guichet d'information de la Maison de l'adolescence (projet MADO du CPAS). L'ouverture est prévue au cours du 1^{er} semestre 2018.

En dehors des activités ponctuelles et exceptionnelles, telles que la **14^{ème} édition des Enfants du livre et la Biennale du livre d'art pour enfants** en collaboration avec le Pôle muséal, nos bibliothèques continueront de suivre leur ligne de conduite.

Outre les **tâches et missions bibliothéconomiques** qui incombent traditionnellement aux bibliothèques publiques (gestion des collections : conservation, accroissement, mise à disposition du public, gestion des prêts), nos bibliothèques continueront à développer une **politique globale de promotion de la lecture** en impliquant différents acteurs et médiateurs culturels afin d'aller à la rencontre de tous les publics.

Notre visée est de faire en sorte que le public le plus diversifié possible appréhende la bibliothèque comme un lieu de ressources permettant de s'intégrer dans le monde et de favoriser la vie en commun.

Nos principaux **enjeux** :

- 1/ Affirmer la bibliothèque comme « concentration » de toute démarche culturelle pour tous :
 1. garantir un accès libre et illimité à la connaissance au sens large ;
 2. susciter la curiosité ;
 3. stimuler la participation à « la vie culturelle ».
- 2/ Soutenir l'éducation (dès le plus jeune âge) et l'éducation permanente.
- 3/ Renforcer les liens sociaux, s'inscrire dans le quotidien des « usagers » dans et hors nos murs.

Notre politique s'articule autour de **6 axes** qui bien souvent s'interpénètrent.

1. La politique en faveur du jeune public
2. La politique en faveur des adultes
3. La politique documentaire
4. L'accessibilité et les services itinérants
5. Les nouvelles technologies
6. Les jeux et la ludothèque

Voici une **présentation succincte** de nos différentes **activités** que nous comptons bien poursuivre et continuer à développer en 2018 :

- Poursuite de la réorganisation du réseau communal (élagage, animations, transformations,...) : filiale de Mons, dépôts d'Havré, Ghlin, Nimy, Flénu, Centre doc du Pôle muséal.
- Poursuite des services itinérants : **service bibliobus dans presque toutes les écoles de l'entité**, Biblioparc au Waux Hall et au Parc de Jemappes en été, services itinérants dans les homes, crèches, Environ **3500 élèves** sont touchés chaque année, ce qui représente +/-

200 classes ; 900 enfants sont touchés par les dépôts de livres en maternelle et **450** dans les crèches.

- Multiples collaborations avec le milieu scolaire : Accueil de classes (maternelles, primaires, secondaires, de l'enseignement spécial) dans nos différentes sections et nombreux dépôts (plus de 300) dans les écoles, poursuite des classes-lecture, module de remédiation à la lecture. Participation aux réunions des directeurs d'école, nombreux contacts avec les inspecteurs...
- Participation à la vie culturelle de la cité : dans la mesure de ses possibilités, la Bibliothèque tente de participer et de relayer les événements culturels (Manège, Pôle muséal, ...) organisés à Mons notamment en présentant des livres et documents dans ses différentes sections. Mise sur pied de collaborations avec le manège, le Plaza art, ...
- Organisation des « **Enfants du livre** » pour la 14^{ème} édition, dans les locaux de Jemappes. Parents, grands-parents, professionnels partagent à cette occasion le plaisir de lire avec les enfants. Moment de découverte par excellence de livres pour la jeunesse dans une scénographie ludique et colorée, cette fête proposera, comme les années précédentes, une multitude d'activités et de nombreuses animations scolaires.
En 2017, ce sont plus de **3000 personnes** qui ont participé activement à cette opération.
- Organisation de **la Biennale du livre d'art pour enfant**. Depuis quelques années, la littérature de jeunesse s'est ouverte au monde passionnant de l'art. Imagiers, abécédaires, livres d'activités, revues spécialisées, documentaires, guident les enfants pas à pas et éveillent

leur regard. « **L'enfance de l'art** » invite petits et grands à se familiariser avec ces livres à travers une série d'activités.

- Opération « Premiers Pas, Premières Pages » : Programme de sensibilisation des adultes (professionnels de la petite enfance et jeunes parents) afin de leur faire découvrir l'importance du livre et de la « lecture » dans le développement intellectuel, psychologique et affectif de leur enfant. Formations. Dépôts de livres et animations dans les classes de pré-gardiennat, consultations de nourrissons, crèches, ...
- Service spécial pour les maisons de retraite (8) : Visite d'une bibliothécaire avec des sélections de livres ainsi que les titres commandés par les pensionnaires.
- Service de livraison à domicile pour les personnes à mobilité réduite avec l'aide du service ACASA (CPAS).
- Centre de documentation et facilitation de la recherche documentaire : Service Télédocus (Réalisation et envoi de dossiers documentaires sur un sujet. Pour rappel, le Centre de documentation compte plus de 400 000 documents couvrant plus de 10 000 sujets différents, classés et répertoriés).
- Gestion d'une ludothèque. Formations et animations autour des jeux de société, supports à l'apprentissage scolaire (calcul, vocabulaire, ...) et comme outils d'apprentissage de la vie en société. Prêts pour les associations, groupes scolaires et particuliers. Ouverture « tout public » le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30, le vendredi de 13h30 à 17h00 et un samedi sur deux de 10h à 12h30.
Participation au salon du temps libre, au salon du livre pour la jeunesse, à la journée internationale du jeu, ...

- Animations régulières à Jemappes et stages de vacances : Ateliers théâtre avec Atis Théâtre, ateliers créatifs, informatique, contes et musiques avec les JMMB, animations pour les tout-petits, ateliers transgénérationnels (gravure, papier/chiffon, reliure, illustration, manga)...
- Diverses expositions, animations et formations : nombreux partenariats, valises pédagogiques, organisation de diverses formations (SLP...), participation à la « Bibliothèque virtuelle », à la fête de l'Internet, collaborations avec groupes d'alphabétisation
- Organisation de spectacles pour enfants.
- NTIC : 2 EPN reconnus par la Région wallonne et 3 points d'accès à internet (PAPI)
 Consultation gratuite d'Internet, recherche documentaire en prolongement du centre de documentation, formations en groupes et initiations individuelles , stages et séances pour enfants, auto-apprentissages (langues et logiciels), alphabétisation (logiciel Rosetta stone), aide à la recherche d'emploi, participation à la bibliothèque virtuelle, à la fête de l'internet, aux rewic's, mise sur pied de formations pour les aînés, collaborations avec un home pour personnes âgées,...
 Nombreuses collaborations déjà en place et recherche de nouveaux partenaires.
- Multiples collaborations avec le secteur socio-culturel et milieu associatif :
 CPAS, Ligue des Familles, Forem, Service de Prévention de la Ville de Mons, asbl centre culturel Jemappes-Flénu, Jemappes autrefois, MSF, Maison des ateliers, maisons de quartier, Mars...

Il ne s'agit là que d'une énumération non-exhaustive de nos multiples activités.

On peut estimer que sur une année nos bibliothèques réalisent **plus de 2000 animations pour près de 30 000 personnes** (principalement en âge scolaire). Nos bibliothèques réalisent également plus de **150 000 prêts** et touchent plus de **30 000 lecteurs**.

8. POPULATION ET ETAT CIVIL ET GROUPEMENTS PATRIOTIQUES

1. LA POPULATION ET L'ETAT CIVIL

2018 est une année particulière pour le service de l'Etat civil et de la population. En effet, comme tous les 6 ans, le service aura pour mission de réaliser tout le travail administratif lié à l'organisation des élections communales et provinciales. Citons notamment l'établissement de la liste des électeurs, leur répartition au sein des 91 bureaux de vote, la désignation des assesseurs nécessaires aux bureaux de vote et dépouillement.... Ces tâches s'ajoutent au travail quotidien réalisé au sein des différentes cellules du service.

Par ailleurs, les challenges seront encore nombreux et auront pour principal objectif de stabiliser les nombreux changements réalisés au cours de ces dernières années.

- L'élargissement des services offerts par le guichet électronique. Le 23 octobre 2017, le nouveau guichet électronique était mis en ligne.

Celui-ci permet de télécharger directement et gratuitement 10 certificats établis par le SPF Intérieur mais permet également de recevoir par mail les documents les plus demandés, ceux-ci étant doté d'une signature électronique. A l'avenir, nous comptons également permettre au citoyen de déclarer leur changement d'adresse ainsi qu'offrir la possibilité de paiement en ligne.

- La continuation du service d'aide à domicile destiné aux citoyens âgés de plus de 75 ans et pour les personnes à mobilité réduite, qui connaît un succès important et répond à une réelle demande de la population.
- L'établissement d'un registre centralisé d'adresses en Région wallonne (projet ICAR). Suite à la directive européenne INSPIRE, les communes ont reçu le rôle d'initiatrice dans la mise en place d'un registre centralisé d'adresses. A terme, ce registre deviendra la base authentique d'adresse et tous les acteurs clés devront obligatoirement s'y connecter. Ce travail débuté en 2017 devra être finalisé au cours du premier semestre 2018.

Ces 3 nouveaux projets se sont ajoutés à l'immense panel de services déjà offerts à la population montoise pour réaliser ses démarches administratives. 2017 a également été marquée par un renforcement des effectifs, malgré les restrictions budgétaires. Les efforts seront poursuivis en vue de maintenir un service de qualité aux citoyens et en vue de parfaire la formation des agents dans les différentes matières traitées.

2018 sera également marquée par de nouvelles tâches imposées par les autorités fédérales.

- La délivrance des titres de transports aux réfugiés et aux étrangers. Auparavant, cette mission était assurée par les provinces et sera transférée vers les communes au 1^{er} janvier 2018.
- la modernisation de l'Etat civil. Ce projet porté par le SPF justice a pour but de pouvoir éditer via une plate-forme commune les actes d'Etat civil et

de mettre à disposition ceux-ci plus facilement à disposition des citoyens. Les travaux préparatoires seront finalisés courant 2018 pour débiter en 2019.

2.LES GROUPEMENTS PATRIOTIQUES

Le département « Groupements patriotiques » est géré par le service Evénements. Ce service organise toutes les cérémonies commémoratives se rapportant aux deux guerres mondiales, tant à Mons que dans les sections ainsi que les festivités nationales (Le 17 février : Cérémonie des membres défunts de la dynastie. Le 21 juillet : Fête nationale. Le 15 novembre : Fête du Roi.)

Par ailleurs, un travail est mis en œuvre au niveau du devoir de mémoire. Celui se transmet aux jeunes générations et depuis quelques années, la présence de représentants du Conseil communal des Enfants et du Conseil communal des Jeunes en témoigne.

Commémorations du centenaire de la Libération de Mons

En 2018, la Ville de Mons commémorera le centenaire de l'Armistice mais surtout la libération de la cité par les troupes du Commonwealth et plus particulièrement du Canada. Un programme ambitieux alliant activités touristiques, culturelles, pédagogiques et protocolaires sera proposé à l'ensemble des citoyens. D'août à novembre de multiples événements organisés par la Ville ou par des particuliers parsèmeront l'agenda :

- Le 18 août avec l'opération Beau Vélo de Ravel sur les traces mémorielles de la libération de Mons en novembre 1918

- Le 8-9 septembre avec les cérémonies de commémoration du centenaire de l'accueil des réfugiés de Douai
- Le 22 septembre avec une parade de cavalier venu de monde entier célébrant la fin de la Grande Guerre
- Du 27 octobre au 11 novembre avec la projection d'un spectacle immersif multimédia (mapping) sur l'histoire du soldat Price, dernier soldat tombé du Commonwealth
- Le 10 novembre avec une cérémonie de commémoration au cimetière militaire de St-Symphorien
- Le 10 novembre avec le concert entre les Violons du Roy de Québec et l'ORCW
- Le 10 novembre avec un concert jeune public gratuit
- Le 11 novembre à 11h00 par les cérémonies commémoratives habituelles au cimetière communal
- Le 11 novembre en après-midi par une commémoration de grande envergure sur la Grand'Place avec la présence de VVIP, de VIP et des citoyens avec l'organisation d'une parade rassemblant plusieurs centaines de participants, que cela soient des vétérans, des reanactors, des régiments canadiens ou britanniques ayant libérés Mons que des troupes actuelles du SHAPE. Le tout retransmis en LIVE sur les TV de Belgique et du Canada. Cette cérémonie oscillera entre prise de parole, chants, musique, recueillement et présentation de films d'archives et de contenu historique.
- Un concert de Carillon entre le Beffroi et la Tour de la Paix à Ottawa

D'autres activités devront encore être définies. Une communication spécifique sera prévue pour ces activités avec la participation de Visit Mons et avec la collaboration du Pôle Muséal et plus particulièrement du Mons Mémorial Museum.

Une collaboration sera également mise sur pied avec les communes avoisinantes (Le Roeulx, Casteau, Quiévrain,...).

De manière générale, le 23 Août, date de la bataille de Mons, fait l'objet d'une commémoration particulière ainsi que le 6 novembre, date anniversaire de la Bataille de Jemappes, commémoration au Coq, en présence des Autorités françaises et du tissu patriotique local.

La grande journée de commémorations du 11 novembre, associe les groupements patriotiques locaux, les représentants militaires belges, y compris le Commandement militaire du Hainaut, le Gouverneur, ainsi que les alliés par l'intermédiaire du SHAPE. Cette journée débute le lundi qui précède via la cérémonie du ravivage de la flamme par le flambeau du Relais Sacré (place du Parc) organisée en coopération avec la Fédération Nationale des Combattants (F.N.C.) et la Ville.

Depuis 2012, le service du protocole organise avec la Zone de Police la journée de la Police ou « Fastes » en octobre ainsi que la journée annuelle de commémoration en mai de la Fraternelle Royale des chasseurs à Pied (régiment historique à Mons), qui a fêté ses 80 ans en 2014.

Par ailleurs, chaque année, le service participe aux cérémonies de la Malogne, de la libération de Mons et de celle du 8 Mai, ceci en coopération avec les groupements patriotiques locaux. Est intégrée également une cérémonie de la Libération de Mons qui a eu lieu le 2 septembre 1944. Cette cérémonie se déroule dans le cadre des fêtes de la Libération « Tanks in town » qui se tiennent chaque année aux alentours de cette date.

9.LES CONTRATS DE SOCIETE

1.LE SERVICE DE PREVENTION

Coordination du Service

Le Service de Prévention dépend de 2 Plans :

➤ SPF Intérieur : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP)

Montant annuel des subsides : 1 600 000 €

➤ Région Wallonne : Plan de Cohésion Sociale (PCS)

Montant des subsides : 991.745.33 € + 25% de part Ville.

Le Service est géré par deux responsables Véronique Roos, fonctionnaire de prévention (SPF I) et Dominique David, chef de projet (Région Wallonne). Elles ont pour mission de gérer le Service et de piloter leurs Plans, des projets provenant d'autres sources de subventions (SPF Justice, Eté Solidaire, FIPI, Ecoles de devoirs, INTERREG, PST 3 - RW, Fédération Wallonie-Bruxelles ...), mais aussi de gérer l'importante équipe du Service (120 personnes).

Les 3 grands objectifs qui seront poursuivis dans la gestion du Service :

1. Transversalité – cohérence : Développer la synergie entre les projets à travers la mise en place de réunions de coordination entre les projets/métiers au sein du Service et développer des projets communs.
2. Cohésion interne : Favoriser les méthodes de travail collectif, décroiser les équipes internes
3. Gestion de la qualité : Continuer à développer et renforcer les évaluations du personnel, les évaluations de projets, les évaluations des plans, les outils de diagnostic en vue d'améliorer les pratiques professionnelles de chacun

Maisons de Quartier

↻ Maison de Quartier de Jemappes

1. Soutenir les **comités d'habitants** existants
2. Développer intensivement des **activités d'accroches** avec les enfants à partir de 7 ans
3. Maintenir une **présence forte sur le quartier** à travers le travail de rue

↻ Maison de Quartier de l'Allée des Oiseaux

1. Développer les **projets alternatifs** en vue d'intégrer le public au cœur de ceux ci et de lutter efficacement contre la paupérisation de la population. et intensifier la mixité sociale sur les site (donnerie, gratifieria, bricothèque) et ce en collaboration avec le réseau "alternatif montois" (Repair café, Gac,.....)
2. Soutenir le public dans **un travail social individuel** tout en continuant le travail en **réseau** social (coordination sociale, actions partenariales.)
3. renforcer la mixité sociale et le bien être des citoyens par le développement d'un **axe sportif**. Le sport étant un outil permettant de mettre en place des soutiens individuels ou collectifs et ou projets.

↻ Maison de Quartier de Nimy

1. Maintien du **soutien au comité de citoyen** avec des objectifs d'optimisation et d'accroissement de leurs partenariats. Tentative d'élaboration d'un réseau inter-comité.
2. renforcer la mixité sociale et le bien être des citoyens par le développement d'un **axe sportif**. Le sport étant un outil permettant de mettre en place des soutiens individuels ou collectifs et ou projets.
3. Maintien du **soutien des groupes déjà actifs** (Mains Vertes, Art au foyer, Keep calm girls are back) et des mises à disposition de locaux.

4. **Lancement de projets** autour de thématiques problématiques régulièrement rapportées par les habitants
5. Proposer un espace informatique permettant **l'accès à l'utilisation des nouvelles technologies**

↻ **Maison de Quartier de Ghlin-Festinois**

1. **Travail collectif** : poursuivre le travail socio-éducatif à destination du public adolescent en lien avec les arts urbains.
2. Soutenir le public dans **un travail social/familial individuel** tout en continuant le travail en **réseau** social (coordination sociale, actions partenariales.) Nous accompagnons plus particulièrement de manière individuelle chaque jeune dans leur projet de vie et leurs difficultés.
3. Organiser l'inauguration du **mur d'expression libre** sur le quartier et en assurer la gestion/l'animation en collaboration avec les habitants et les artistes en arts urbains de la région.
4. **Soutenir le comité actif dans la gestion du potager communautaire**

↻ **Maison de Quartier de Cuesmes**

1. **Permettre un accueil individuel** de la population via des permanences et/ou du travail de rue au sein du quartier à différents horaires et permettant de travailler la prise en charge des personnes en difficultés.
2. **Pérenniser les projets** déjà développés au sein du quartier comme les espaces accueil en soirée, les projets pour adolescents (Grands Bourlingueurs), les espaces sportifs, les activités pour les seniors, le projet bricothèque, les espaces jardins communautaire,....
3. **Continuer à soutenir toutes les initiatives** locales portées par les comités, les groupes et les partenaires afin de promouvoir des espaces de convivialité et d'échanges.

Pour 2018, la Maison de Quartier souhaite mettre en avant différents projets comme la coordination sociale, remobiliser les habitants autour de nouvelles actions citoyennes : problématique des déchets, espace de don, aménagement du cadre de vie ...

➤ **Maison de Quartier de la Gare**

1. Travailler à la mise en place de recommandations émanant du diagnostic, sur base d'un processus de participation citoyenne à travers 4 axes : faciliter la mobilité au sein du quartier, valiser les points du repère du quartier, favoriser les interactions entre usagers et valoriser la diversité culturelle au sein du quartier
2. Développer des actions sur l'espace public du quartier visant à favoriser les échanges entre les différents utilisateurs de ce quartier (écoliers, habitants, navetteurs, commerçants)
3. Rapprochement et partenariat avec la gestion centre-ville (asbl)

➤ **Maison de Quartier d'Épinlieu**

1. Développer un **espace de vie en lien avec l'environnement** (plaine de jeux – allée des mélèzes) au sein du quartier et en partenariat avec les habitants et de nouveaux collaborateurs
2. Poursuivre le **projet axé sur le bien-être global** (remise en forme, diététique, hygiène de vie,...), adressé à un public féminin.
3. Poursuivre et renforcer la **dimension de participation citoyenne dans le cadre de rénovation urbaine** mis en place par Toit et moi et la Ville de Mons sur le quartier d'Épinlieu
4. Assurer le **soutien aux groupes existants** et favorisant l'implication des habitants dans des projets collectifs (projet sportif, projet créatif autour de l'environnement, mise à disposition de locaux, ...)

➤ **Mise en œuvre du projet INTERREG V : RHS (Réseaux Hainaut Solidaire)** – élaboration d'un processus de co-construction

(habitants/professionnels) d'outils (magasin de compétences, boîte à outils) en vue de développer le pouvoir d'agir des habitants des quartiers sur leur environnement direct à travers le concept d'ancrage territorial

Psychologue communautaire dans les quartiers

1. Permettre au public présentant une fragilité psychologique ou souffrant d'une problématique de santé mentale et qui fréquente les maisons de quartier du service de prévention d'avoir **accès à un soutien psycho-socio-éducatif gratuit**. Soutenir les équipes des maisons de quartier dans leur travail avec ce public.
2. Permettre une **première prise en charge rapide**, avant réorientation, des urgences sociales à caractère psycho-socio-éducatif (violence, violence conjugale, maltraitance, détresse psychologique, décompensation psychiatrique,...).
3. **Favoriser et faciliter l'accès aux professionnels de la santé mentale** (pédopsychiatres, psychiatres, hopitaux, ...) en incitant, soutenant et accompagnant les personnes.

Dispositif Sans Abri : L'Escal

☞ L'accueil de jour

1. **Proposer une prise en charge globale**, concertée et adaptée à la situation de la personne sans-abri
2. **Accueillir les personnes en grande précarité** dans un lieu sécurisé et qui répond aux besoins primaires
3. **Accompagner physiquement** la personne individuellement et collectivement dans ses démarches liées à l'élaboration d'un projet de réinsertion

☞ Le travail de Rue

1. Etablir un **contact privilégié** en allant à la rencontre des personnes en précarité sociale occupant l'espace public et maintenir le lien avec celle-ci

2. **Informier et orienter et accompagner** physiquement les personnes en situation précaire occupant l'espace public en apportant une réponse adaptée à la situation
3. **Etablir un réseau de communication positif avec le citoyen et / ou le commerçants** montois en répondant aux signalements de ces derniers
4. Organiser des **maraudes avec le Relais santé**

Gardiens de la Paix

1. Poursuite du projet de **réorganisation des équipes de Gardiens** de la Paix : désignation de 4 Gardiens de la Paix – responsable d'équipe (opérationnel), utilisation d'un programme informatique de planification, mise en place d'une méthode systématique pour identifier les endroits/problématiques qui nécessitent un suivi particulier
2. Campagne de **valorisation du métier de Gardien de la Paix** et d'information aux missions réalisées par les GDP au service du citoyen ;
3. Mise en place et Participation au groupe de travail (Ville – Police) visant à développer une **politique de prévention des incivilités** et plus particulièrement en matière de déchets ;

Equipe de Médiation

1. **Amélioration de la « promotion » de l'offre de médiation** de conflit de voisinage auprès des citoyens montois par le biais d'un renforcement du partenariat avec la Police et plus particulièrement avec les commissariats de proximité (information de l'existence de la médiation par les agents de quartiers) ;
2. **Mise en place et évaluation du** nouveau processus dans le cadre de la réalisation des consultations populaires ;
3. **Participation active au projet « Espace Parents dans la Séparation »** initié par deux AMO montoises et ayant pour objectif, à l'aide

d'outil issus de la médiation familiale, d'aider ponctuellement les parents séparés qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Equipe S.M.J.A.

1. Poursuivre la mise en œuvre des peines de travail en ayant pour objectif de conscientiser et responsabiliser le prestataire.
2. Prospection de **lieux de prestation**.
3. Obtention de l'agrément auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Equipe de Sécurisation des logements

1. **Agir préventivement face au phénomène du cambriolage** au travers de visites technopréventives pour les citoyens Mons et Quévy, afin de prodiguer des conseils organisationnels et pour améliorer les faiblesses techniques du bâtiment. Accorder des primes à la sécurisation des logements pour la population montoise.
2. **Informier et organiser des campagnes de prévention** au travers de manifestations relatives à l'habitat (BATIMONS) et de la campagne nationale contre le cambriolage (1 JOUR SANS) afin de sensibiliser les citoyens aux mesures préventives du cambriolage.
3. **Réagir de façon urgente pour les victimes d'un cambriolage** en proposant la réparation gratuite des dégâts causés dans une habitation cambriolée, afin de prévenir tout risque de récurrence.

Equipe Programme de prévention des Assuétudes et de RdR

1. Assurer les **permanences et l'accompagnement psycho-social et ainsi que le soutien en matière de réduction des risques** (échange de seringues) au sein de l'espace d'accueil Synapse
2. Proposer des actions de prévention liées à l'usage de drogues et au **cyberharcèlement** (Cyber-Help) en milieu scolaire (humanités)

3. Soutenir les étudiants des Universités et Hautes écoles dans l'organisation d'actions de préventions dans les **lieux festifs estudiantins**

4. A travers le nouveau programme **INTERREG V** (France, Wallonie, Flandre) :

- Développer le **Label Quality** Bar, Event, Nights au sein des lieux festifs transfrontaliers

- Créer une nouvelle pratique d'intervention afin de promouvoir l'information et la réduction des risques liés aux usagers de drogues sur les réseaux sociaux

5. Etude de faisabilité sur des **projets novateurs** : Cannabis Social Club et Salle de consommation.

Objectifs 2018 EPN (Seniors) Bains Douches.

1. **Diversifier les formations** Internet (SmartPhone, tablettes & Réseaux sociaux)

2. Continuer de développer les **formations Internet à domicile.**

3. Continuer de **tisser un lien social** avec les seniors et spécialement les isolés.

Maison des Ateliers

- Poursuite du projet d'**initiation musicale** dans une école primaire à discrimination positive

- Préparation d'une action autour de l'**exposition de Niky de Saint Phalle**

- Poursuite du soutien des 7 équipes des **Maisons de Quartier** du Service à la mise en œuvre d'**ateliers créatifs : mare, BD, ...**

- **Jardin refuge** : utilisation-exploitation de l'Almanach

- Participation à la conception de la **fresque Police** de Mons

- **Projet photo Google** : exploitation des nombreux clichés réalisés avec les habitants des 7 quartiers investis par les Maisons de Quartier

2.LE PROGRAMME DE LA POLITIQUE DES GRANDES VILLES

La PGV est pilotée par la Région wallonne depuis la 6^{ème} réforme de l'Etat (compétence transférée du Fédéral vers les Régions).

La Région wallonne a développé son programme en demandant aux Villes de proposer des projets s'inscrivant dans un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Renforcer La cohésion sociale et plus spécifiquement la cohésion sociale des quartiers en difficulté
- Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique
- Soutenir le rayonnement et l'interconnexion des villes.

En 2016 et 2017, Mons a reçu un subside annuel de 1.447.745,84€.

Si le montant est le même en 2018, ce qui ne sera connu qu'au moment de la notification par la Région, les projets développés devraient être les suivants :

1. Projets de cohésion sociale

Via la Maison de la Convivialité de Jemappes

La « Maison de la Convivialité » à la Cité du COQ de Jemappes joue toujours un rôle préventif et de socialisation-promotion du développement local en relation avec les habitants et spécifiquement les jeunes à risques : accueil hebdomadaire, ateliers musicaux, rencontres culturelles, jardins familiaux et mini ferme pédagogique...). Ce projet est soutenu par la PGV depuis de nombreuses années et devrait être prolongé en 2018.

Via la Maison des Associations de Mons

Les programmes PGV 2017-2018 devraient permettre de concrétiser l'installation de la Maison des Associations de Mons dans des locaux du Stade Tondreau.

Les services proposés seront :

- La concrétisation et le suivi du processus de Charte associative montoise rassemblant la Ville de Mons et les associations montoises autour des valeurs démocratiques de notre société et affirmant les engagements de chacun à respecter ces valeurs.
- Le développement du centre de prêt de matériel à titre gracieux à destination des associations montoises
- La réalisation d'un cadastre associatif global traduit à travers la création d'un guide des associations montoises mis à jour annuellement.
- La réalisation de séances de formation/information au secteur associatif et la création de fiches « conseils » pratiques liées à ce secteur
- la mise à disposition (dans les limites des ressources disponibles) de salles pour des réunions ou activités ponctuelles et d'outils de communication (fax, reprographiques, internet)
- l'aide à la recherche de subsides
- la mise à disposition d'une connexion WIFI
- le développement de la page vie associative du site web de la ville de Mons

Via l'insertion socioprofessionnelle de personnes peu qualifiées

La Régie urbaine permet l'insertion socioprofessionnelle de personnes peu expérimentées par une formation qualifiante, une mise à l'emploi et un accompagnement social. L'objectif est de valoriser l'apprentissage reçu et l'expérience, en vue de décrocher à terme un emploi. Cet exercice

implique également d'acquérir des compétences sociales (respect de soi, des autres, des règles, de l'autorité).

A travers ce projet, il s'agit de former au métier d'ouvrier une équipe d'une dizaine de personnes peu qualifiées et engagées sous contrat art. 60 §7. La pratique professionnelle est supervisée par un ingénieur industriel et deux contremaîtres. L'accompagnement social de ces agents est assuré par le CPAS sur base d'une convention de partenariat. La Régie urbaine est intégrée aux services techniques de la Ville afin de pouvoir bénéficier des compétences et de l'expérience du service.

Elle intervient ponctuellement sur les bâtiments communaux, notamment ceux rénovés par le programme Politique des Grandes Villes, et sur le cadre de vie, par l'entretien de différents sites et infrastructures communales.

Cinq corps de métiers composent la formation : gros œuvre, menuiserie, ferronnerie, peinture, toitures.

Afin de tenir compte de la spécificité de chaque situation individuelle et de garantir à chacun les meilleures chances de succès, le dispositif d'insertion s'appuie sur des méthodes précises de bilan socioprofessionnel comprenant diverses possibilités de mise en situation, d'évaluation et d'orientation. Ce projet est soutenu par la PGV depuis de nombreuses années et devrait être prolongé en 2018.

Via la cohésion sociale autour des maisons de quartier

Les maisons de quartier du Grand Mons assurent au quotidien un travail social et de prévention dans les quartiers dont les buts principaux sont :

- Augmenter l'accès des citoyens du Grand Mons aux infrastructures communautaires

- Renforcer le droit à l'épanouissement social, notamment pour les enfants défavorisés
- Faciliter la participation des publics fragiles
- Lutter contre l'exclusion par l'approche culturelle
- Renforcer l'ouverture des citoyens à la rencontre et au respect des différences ainsi qu'à l'écologie.

Ce projet est soutenu par la PGV depuis 2016 et devrait être prolongé en 2018.

Via un service administratif à domicile pour les plus fragilisés

La Ville de Mons souhaite rapprocher l'administration des citoyens plus fragiles, n'ayant pas la possibilité ou la difficulté de se rendre dans les locaux de l'administration afin d'effectuer leurs démarches administratives.

Pour ce, elle a mis sur pied en 2017, un service d'aide administratif à domicile pour les personnes à mobilité réduite et les personnes de plus de 75 ans.

Les citoyens peuvent ainsi effectuer leurs démarches de renouvellement de carte d'identité, d'obtention d'une composition de ménage, d'une attestation, en évitant le déplacement à l'administration.

Les fonds PGV 2017 ont permis d'engager 1 agent, suppléé par 2 contrats rosetta (- de 26 ans), et de se doter de 2 véhicules au gaz naturel (réduction de l'empreinte écologique) afin de rendre visite aux citoyens.

Le projet est inscrit au programme 2018.

Via la présence de travailleurs de rue en centre-ville historique et touristique

La Ville de Mons a renforcé la présence et le travail de terrain en centre ville dès 2016 via l'engagement de 2 travailleurs de rue.

Depuis un certain temps, le centre-ville historique est devenu un quartier drainant une population en difficulté. Nombreux marginaux s'y retrouvent quotidiennement. Cependant, la Police ne peut toujours être la réponse adéquate face à ce phénomène. C'est pour cela qu'un travail de prévention, par le biais d'une présence de travailleurs de rue, permet d'apporter une meilleure écoute et une meilleure compréhension de ce public et ce, au quotidien.

Ce projet est également inscrit au programme 2018.

2. Réduction de l'empreinte écologique

Via un éco-conseiller

Grâce aux fonds PGV 2016, La Ville de Mons a pu engager, au sein de son administration, un éco-conseiller. Celui-ci continue à remplir les missions les suivantes :

Gérer les dossiers environnementaux plus définis dans le cadre de l'Agenda 21 (PCDN, Contrat de Rivière, énergies renouvelables...)

- Mettre en place des collaborations et relations avec les autres administrations (communales, régionales, ...) et les milieux associatifs et socio-économiques.
- Coordonner les dossiers
- Remettre des avis

Intégration de projets et programmes existants dans une vision globale et sur le long terme

Création de plans d'actions sur des thématiques ciblées (énergie, mobilité, solidarités, quartiers durables...)

Recensement des occurrences durables dans les projets portés par la Ville

Gérer les dossiers de plaintes et pollutions

- connaître les nombreuses législations environnementales

- assurer le suivi des courriers / dossiers

Il est proposé de maintenir ce poste en 2018.

Via une Campagne Propreté

Grâce aux fonds PGV 2017-2018, la Ville de Mons réalisera une Campagne Propreté visant à réduire les dépôts sauvages de déchets et les incivilités en tout genre.

Les objectifs étant d'améliorer la propreté à Mons, de renforcer la prise de conscience des Montois de l'importance d'un cadre de vie sain.

Ce projet est basé sur deux moyens d'action :

- La Mise en place d'une Campagne Propreté
- Le travail quotidien de la cellule incivilité

La Campagne est actuellement en création et se veut répressive. Sont prévus entre autres, un spot TV, un spot radio ainsi que la déclinaison sur d'autres supports tels que : affiches, cartes postales,...

10. SYNERGIES AVEC LE CPAS

1. EGALITE DES CHANCES ET CITOYENNETE

Le Département « Egalité des Chances et Citoyenneté » qui comprend 2 services distincts (le Pôle d'Accueil et le service Egalité des chances) a pour mission de veiller à l'application de la Charte pour l'Egalité des chances de la Région wallonne.

Par sa transversalité, c'est un département principalement ouvert vers l'extérieur, tant vers le citoyen montois que vers le réseau associatif.

Sa volonté : faire vivre la participation citoyenne et proposer des actions qui répondent aux besoins de terrains.

Au total, le département collabore avec plus de 120 associations actives sur le territoire montois, quelles que soient leurs domaines d'action (aînés, santé, handicap, immigration, lutte contre l'homophobie,...). Ce département est en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins de la société hétérogène et complexe.

Sa gestion quotidienne a été confiée au CPAS dans le cadre du redéploiement.

Les axes de travail présentés sont les suivants :

- L'accueil du citoyen, via le Pôle d'Accueil ;
- Les demandes d'allocations pour personnes handicapées ;
- Le Conseil consultatif des personnes handicapées ;
- Le Conseil consultatif des Aînés ;
- Le Conseil consultatif de la santé ;
- Le Conseil consultatif des personnes immigrées ;
- La lutte contre l'homophobie (Collectif « A Mons, on respecte mon orientation sexuelle ») ;
- L'égalité des chances et la citoyenneté;

- L'activation sociale ;
- La sensibilisation à la culture pour les personnes fragilisées ;
- Les nouvelles synergies.

Les conseils consultatifs

Le CPAS, via son service Egalité des chances et citoyenneté, a la particularité de coordonner quatre conseils communaux consultatifs qui sont liés :

- aux aînés
- à la santé
- au handicap
- aux personnes immigrées

Ces conseils sont composés d'associations ou d'institutions actives dans les secteurs concernés et qui souhaitent être un relais entre les attentes du terrain et les autorités communales. Cette démarche de démocratie participative est précieuse pour la légitimité des actions proposées.

Exemples d'actions du Conseil consultatif des Aînés :

- Suivi de la démarche « Ville amie des aînés » validée par l'OMS : présentation des résultats sur l'entité
- Bal des Aînés
- Ciné seniors
- Home cinéma
- Formation à la sécurité routière avec la Police de Mons Quévy
- Séances d'information diverses à destination des seniors en collaboration avec la Police et le service de Prévention
- Carrefour des Générations : balades découvertes, visites culturelles, ateliers musicaux
- Protocole de disparition des seniors au domicile (synergies Ville, CPAS, Police Mons-Quévy et Ligue Alzheimer)

Exemples d'actions du Conseil consultatif de la Santé :

- Rencontres thématiques
- Diffusion de la newsletter
- Sensibilisation en maisons de repos à la vie affective et sexuelle – projet « mon intimité, c'est sacré »
- Organisation d'événements : AVC, cancer, fibromyalgie, contraception...
- Café Alzheimer, Café Cancer, Café AVC : groupes de soutien et d'entraide

Exemples d'actions du Conseil consultatif du Handicap :

- Création d'un plan stratégique Handiclusif
- Remise d'avis lors de travaux
- Formation à la démystification du handicap dans les structures d'accueil de la petite enfance
- Sensibilisation des gardiens de la paix, policiers, agents communaux
- Participation au groupe de travail Mons Access 2025
- ...

Exemples d'action du Conseil des personnes immigrées :

- Rencontre avec le service ILA et Etrangers du CPAS pour comprendre les modes de fonctionnement et échanger sur les pratiques
- Réflexion autour des besoins des personnes immigrées
- Semaines de sensibilisation autour de la journée du migrant
- Création d'un guide du migrant local

Le Pôle d'Accueil, ses missions

- **Répondre aux interpellations citoyennes** (introduction des demandes allocations personnes handicapées, introduction des demandes allocations fonds mazout, introduction des demandes relatives à la recherche d'une

structure d'accueil/petite enfance dans nos structures communales et gestion des fiches individuelles parents, requêtes diverses...) ;

- **Centraliser les informations disponibles par secteur**, thème, sous-thème afin de pouvoir adéquatement les restituer aux usagers (fiches et modules de travail autour de la petite enfance, de l'insertion, du logement, des assuétudes, des loisirs, des maisons de repos, soins à domicile...) ;

- Coordonner les **permanences** mises en place au sein de la structure, à savoir la **permanence Handicap** (1x/mois), **ITAL UIL** – syndicat italien (1x/sem), **Fedris** (1x/sem), **Centre de Volontariat** (2x/mois), **Coopérative de finance alternative Credal** (1x toutes les 2 sem), **Unia** (1X/sem), **Fonds Mazout** (2xsem) ;

- Gérer la **centrale téléphonique** ;

- **Superviser le terminal de rechargement carte compteur à budget ORES** et guider les usagers dans leurs démarches (procédure et explications apportées aux citoyens) ;

- **Gérer les réservations** de salles pour les services et associations demandeuses et se charger de l'intendance / équipement ;

- **Organiser** :

- des expositions mensuelles (afin de proposer une programmation éclectique mettant en lumière des artistes locaux) et sensibiliser le public à la culture ;

- des événements internes ou externes ;

- l'accueil du public (auditions CSSS, Commission locale Energie...)

- **Collaborer à l'émergence d'initiatives solidaires** : boîte à livres...

Le Handicap

- Gestion des demandes d'allocation de handicap auprès du SPF
- Coordination du Conseil consultatif du handicap

La santé

- Développement du programme VIASANO à Mons. Exemples d'actions : remise de dossiers et animations boîtes à tartines, lectures et comptines autour des fruits dans les crèches, baby yoga, psychomotricité, bar à soupes et à smoothies, cocktails sans alcool pour le salon de la jeunesse,...
- Coordination du Conseil consultatif de la santé
- Organisation d'une collecte de sang pour les agents Ville et CPAS

La lutte contre l'homophobie

La lutte contre l'homophobie est devenue une priorité tant nationale, que régionale et locale. Signataires de la Charte pour l'Égalité des Chances de la Région wallonne, un collectif s'est créé et regroupe les partenaires suivants : l'UMONS, le planning familial « La Famille Heureuse » de Mons et Denise Durant, le Collectif Santé Mons-Borinage, Violences et Mariages Forcés, éMONSion, la Police de Mons-Quévy, le CHEM, Infor Jeunes Mons, les CHEFF, Alter Visio, Tels Quels, le Plaza Art, la Maison Arc-en-Ciel de Mons, la Haute Ecole en Hainaut et le service Égalité des Chances du CPAS de Mons. Chaque année, en octobre, une quinzaine de sensibilisation est proposée au grand public. Types d'actions menées : ciné débats, expositions, conférences, ateliers, animations scolaires autour de l'orientation sexuelle, animation avec le service Insertion Sociale du CPAS, pièce de théâtre, séance d'impro...

Alzheimer

Mons a été reconnue « Ville amie démence ». L'organisation des cafés Alzheimer mensuels à l'Hôtel de Ville rencontre un vif succès. Il s'agit d'un lieu de parole pour les familles et les professionnels qui vise à soulager les personnes qui sont confrontées à la maladie.

Une brochure d'information est éditée chaque année.

L'Égalité des chances

Le collège communal a marqué son accord pour l'organisation de séances de sensibilisation à la lutte contre les discriminations pour les 160 agents d'accueil de la ville, tous services confondus. Cette animation a été réalisée par UNIA, le Centre interfédéral pour l'Égalité des chances cette année. Les 19 critères légaux de discrimination ont été abordés. Nous souhaiterions y donner suite.

Des collaborations avec les Territoires de la Mémoire sont aussi effectives : renouvellement de la Convention en novembre 2017.

3. LA CELLULE INFORMATIQUE

Ressources humaines

La polyvalence de chaque membre de l'équipe est constamment recherchée de manière à pouvoir embrasser tous les domaines de compétences de la cellule informatique. Le personnel de la Cellule Informatique se compose aujourd'hui 19 agents effectifs et 3 renforts Art 60, à savoir :

- 1 responsable Informatique (premier attaché) jusqu'au 30/11/2016 puis Directeur à partir du 01^{er}/12/2016 ;
- 1 chef de service administratif (pensionné au 01/01/2017);
- 11 employés d'administration jusqu'au 31/12/2017 ; ensuite 10 employés d'administration jusqu'au 31/07/2017 et actuellement 9 employés d'administration (dont 2 agents Ville)
- 2 agents techniques D7 (dont 1 depuis le 01/01/2017) ;
- 1 premier attaché (Seul Ingénieur Système depuis le 01/09/2014) ;
- 1 ouvrier qualifié ;
- 1 ouvrier non qualifié ;

- 1 Art.60 – opérateur Help Desk
- 3 Art. 60 techniciens dont 2 pour la durée du déploiement du matériel dans le cadre du projet de virtualisation. Un de ces Art 60 a terminé son contrat le 31/05/2017
- 3 gradués en informatique (agents Ville transférés au CPAS depuis le 01/07/2017)
- 1 gradués en secrétariat (depuis le 01/08/2017)

Le cadre de la Cellule Informatique mixte Ville/CPAS a été approuvé en novembre 2016. Celui-ci est aujourd’hui intégralement repris par le CPAS.

Principes de politique générale, état d’avancement des projets et perspectives à court terme

Applications-métiers

En matière d’applications-métiers, la collaboration avec IMIO se maintient et permet de faire évoluer les solutions métiers actuellement en cours d’utilisation, à savoir :

- Plonemeeting (gestion des instances – Collège communal et Conseil communal) pour laquelle nous attendons une nouvelle version de l’applicatif
- Les travaux d’analyse des besoins dans les principaux Services de la Ville en vue de la-mise en place d’un nouvel outil de dématérialisation de la gestion du courrier est finalisée. La solution de base sera déployée, dans un premier temps, au Secrétariat communal courant 2018,
- Gestion des Services Techniques pour laquelle cette année 2017 aura connu une migration de l’ancienne application initialement mutualisée avec la Ville vers une instance exclusivement dédiée à la Ville. Des évolutions sont envisagées à court terme notamment par la mise en

place d'un module de scan via codes-barres qui permettra d'améliorer le fonctionnement du Service.

- La migration du site web actuel de la Ville est planifiée pour début 2018. Ce nouvel outil bénéficiera de technologies plus récentes en la matière et présentera un nouveau design. Finalement, il permettra d'intégrer le nouvel outil de guichet citoyen présenté ci-après.

Divers travaux ont été réalisés ou sont en cours au niveau du service du service Population / Etat-Civil :

- Un projet pilote en matière de gestion électronique de la demande de cartes d'identités a vu le jour en 2016. Les équipements liés à cette solution sont installés et mis en service. Cette solution permet à présent d'optimiser le processus de gestion de la demande de cartes qui se traduit par une diminution des délais de traitement et par conséquent, par un meilleur service au citoyen
- Le Marché visant à la mise en place d'une nouvelle plateforme de guichet électronique en remplacement de la solution actuelle a été attribué et cette nouvelle solution déployée en 2017 permet la mise à disposition électronique de tous les documents officiels liés au service Population / Etat-civil et apportera plus de flexibilité dans ce domaine pour le citoyen.

Un Marché public visant le remplacement des terminaux de paiements électroniques a été attribué en 2017. L'installation de ces équipements est prévue fin 2017 dans les Services Populations/Etat-Civil, Gestion Financière et dans les différents Musées

Le Marché public d'acquisition d'une solution logicielle destiné aux agents placiers ayant été attribué fin 2016, celle-ci a vu le jour cette année et leur

permet de bénéficier d'une solution plus en phase avec les besoins dans ce domaine (lié à leurs besoins de mobilité)

Au niveau des bibliothèques, une partie du travail visant la centralisation de leur outil de base de données a été réalisée en 2017 dans le cadre du projet de modernisation de leur parc PCs. Cela permet aujourd'hui aux deux implantations principales (Mons et Jemappes) de fonctionner de manière centralisée. D'autre part, le catalogue de livres commun est aujourd'hui disponible en ligne.

Modernisation des infrastructures

Le travail de renouvellement des équipements informatiques a suivi son cours cette année, notamment le renouvellement de certains copieurs multifonctions.

Ces remplacements ont permis aux services de la Ville de disposer d'outils plus performants tout en diminuant les coûts d'impressions. D'autre part, le remplacement d'une partie des plus vieux écrans d'ordinateur a été effectué et sera finalisé en 2017.

Au niveau de la continuité des travaux de modernisation opérés en 2016, une extension de la capacité disque de notre solution de stockage a été réalisée cette année. Finalement, le remplacement des plus vieux éléments actifs réseau (switches) présents dans les différents bâtiments de la Ville a continué son cours.

Une plateforme Intranet à la Ville a vu le jour en 2017. Celle-ci offre aujourd'hui un outil de communication plus moderne et en phase avec les besoins d'une administration de la taille de la Ville de Mons.

Une solution de retransmission des séances du Conseil communal a été mise en place fin 2017. Celle-ci permet aujourd'hui aux citoyens d'y accéder

simplement via le réseau social Facebook. Elle permet, d'autre part, l'enregistrement de ces séances à des fins d'archives.

La rédaction du Cahier Spécial des Charges en vue de l'acquisition d'une solution logicielle de gestion des Amendes administratives a été réalisée en 2017. Cela permettra d'initier la procédure de Marché Public début 2018 en vue de concrétiser ce projet.

Divers développements spécifiques internes ont vu le jour en 2017 et ce, dans le but d'améliorer le fonctionnement de certains Services. Parmi ceux-ci, ont été livrés une solution permettant la gestion des impétrants pour le Service des Proximités, une solution permettant la gestion de l'échéancier de naissances pour les besoins de l'Etat-Civil, une solution permettant la gestion des plannings des Gardiens de la Paix au niveau du Service de Prévention et, finalement, une solution de gestion des inventaires d'octroi des permis d'urbanisme.

Virtualisation du parc de PC

Le projet important de virtualisation suit son cours : l'année 2017 aura été consacrée au déploiement de cette solution chez les utilisateurs de la Ville, ce qui se traduit en pratique pour le remplacement des PCs les plus anciens par des mini PCs (en lieu et place des clients légers prévus initialement car trop onéreux). La plupart des agents de la Ville ont désormais un accès à l'environnement de virtualisation.

Ce projet aura permis de rationaliser le portefeuille applicatif proposé aux agents, de migrer les suites OS, Offices et autres, de disposer d'une solution complètement centralisée et sécurisée (en diminuant ainsi à terme les coûts de gestion), et offrant une mobilité et une souplesse d'exploitation qu'une solution dite « PC traditionnel » ne peut apporter.

Acquisition de produits informatiques

La politique d'acquisition groupée Ville-CPAS de matériels et logiciels a été prolongée en vue de réaliser des économies d'échelle. Plutôt que d'initier des marchés publics en interne, la Cellule Informatique continue de privilégier, via des conventions ad hoc, le rattachement à des marchés importants tels que ceux de la Province, de la Région wallonne et du Gial qui permettent d'obtenir des conditions financières particulièrement intéressantes.